

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLIC

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
88 RUE ALLARD,
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 20 OCTOBRE 2017

VOLUME 28

Karine Laperrière, s.o., o.c.r.
Gabrielle Boyer, s.o.

STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

ME EDITH-FARAH ELASSAL

ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

ME ÉRIC LÉPINE, Association des
Femmes autochtones du Québec

ME MARIE-PAULE BOUCHER, pour la
Procureure générale du Québec

ME DAVID CODERRE, Association des
policières et policiers du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....	4
Préliminaires.....	5
Présentation de Linda L. Shecapio.....	8-32-38-44-54
Présentation de Manon Richmond.....	24, 42, 50
Présentation de Irene Bearskin House.....	26, 35, 39, 51
Présentation de Nadine Vollant.....	64
Présentation d'Armand Mackenzie.....	168

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-137 Cree Women of Eeyou Istche Association Statement presented to the public Inquiry Commission on relations between Indigenous Peoples and certain public services in Quebec 59

P-138 CWEIA Strategic plan 2016-2020 59

P-139 Cree Women of Eeyou Istche Association : I am Eeyou/Eenou women 59

P-140 Kuukuminuwich Uchiskuutimachaaniwaau Iskwaauhititaa / Our grandmothers's teaching, lets practice the ways of the woman 59

P-141 Cultural Securities 59

P-142 Ceremony and rites of passage 59

P-143 Iiyiyiuu-iiyinu Ayimun / Our cree language 59

P-144 Iskwaauhititau / Feminine Principle 59

P-145 Spirituality and connectedness 60

P-146 PWT Quote Ovide Mercredi 225

E-147 Notes personnelles de Me Armand Mackenzie 226

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 Veuillez vous assoir. La Commission d'enquête sur
4 les relations entre les Autochtones et certains
5 services publics du Québec présidée par l'Honorable
6 Jacques Viens est maintenant ouverte.

7 **LE COMMISSAIRE**

8 **L'HONORABLE JUGE JACQUES VIENS :**

9 Alors, bonjour. Good morning. Nous allons
10 commencer par procéder à l'identification des
11 procureurs pour les fins de l'enregistrement.

12 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13 **POUR LA COMMISSION :**

14 So, Marie-Andrée Denis-Boileau, counsel for the
15 public inquiry.

16 **ME ÉRIC LÉPINE**

17 **FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC :**

18 Éric pour FAQ or Québec Native Women.

19 **ME MARIE-PAULE BOUCHER**

20 **PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :**

21 Marie-Paule Boucher pour le procureur général.

22 **ME DAVID CODERRE**

23 **ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS DU QUÉBEC :**

24 Bonjour tout le monde, David Coderre pour
25 l'Association des policières et policiers du

1 Québec.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Alors, bonjour à vous, welcome.

4 Maître Barry -- Maître Denis-Boileau, pouvez-
5 vous nous donner le programme de la journée?

6 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Oui. So, this morning we will start by hearing the
8 Cree Women of Eeyou Istchee Association, we will
9 hear Miss Linda Shecapio, who is the President of
10 the Association; Miss Irene Bearskin House, who is
11 the elder of the Association; and Manon Richmond,
12 who is the Coordinator of the association.

13 Later on, we will hear, at 11, Nadine Volland,
14 Director of for social services for Innu Takuaikan
15 Uashat Mak Maliotenam.

16 And, this afternoon, we will hear Armand
17 MacKenzie, who is an Innu lawyer.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 So, you're welcomed. I will ask the Clerk of the
20 Court to proceed before your testimony.

21 -----

22

23

24

25

1 Mme Irene Bearskin House

2 Aînée

3 Assermentée

4 -----

5 Mme Linda L. Shecapio

6 Présidente de l'Association des femmes cries

7 Assermentée

8 -----

9 Mme Manon Richmond

10 Coordonnatrice de l'Association des femmes cries

11 Assermentée

12 -----

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Maître Denis-Boileau, you may proceed.

15 You have the choice to testify in French or

16 English. Or it may have been possible to testify

17 in Cree, if you had wished, and we have -- at that

18 time, it would have been necessary for us to have a

19 translator. Okay? So you may proceed.

20 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Yeah, you may proceed to your presentation.

22 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

23 Okay.

24 -----

25

1 **MME LINDA L. SHECAPIO**

2 Foremost, I would like to acknowledge and thank
3 Chamandou, Creator, for his continuous
4 unconditional love, protection and guidance,
5 especially for providing me with strength and
6 courage to sit here.

7 I also want to acknowledgement the ancestral
8 grounds of the Anishinaabe People, meegwetch.

9 (Inaudible) Honourable Jacques Viens.

10 My name is Linda L. Shecapio and my spirit name
11 is Cloud Woman. I am Eeyou Eenou Istchee women
12 from Eeyou Istchee, specifically from Mistissini.
13 I am a daughter of John and Philomène Shecapio, who
14 are both still living out on the land and very much
15 connected to our Eeyou Eenou Istchee way of life.
16 I am a wife to Eric Benac, he is a police officer.
17 I am a mother of two sons, I am also an auntie, I
18 am the President of the Cree Women of Eeyou Istchee
19 Association.

20 I consider myself as an activist, an advocate
21 and empowering leader. In wholeness, I continue to
22 encourage and advocate the core essence and the
23 compelling strength of all women and their
24 importance of being the instrumental backbone and a
25 foundation for a healthy family, community, nation

1 and globally.

2 Simply, I am passionate about life. I trust
3 all life is beautiful and we're all good human
4 beings. And that deserve to show our authentic and
5 truthful selves to the world and that we all
6 deserve to succeed in every capacity possible,
7 while respecting, nurturing, protecting, preserving
8 and holding the high esteem of our Eeyou Eenou
9 Istchee identity, language and culture.

10 I have a great sense of hope for a decolonized
11 system in our communities and not have to work in a
12 system that continues to enforce band-aid solutions
13 in a patriarchal system and continues to do
14 injustice for the female population in Eeyou
15 Istchee. The predominant view of leadership
16 privileges masculine styles or Western-based
17 styles, while underplaying the role of female
18 influences.

19 Women play a crucial role in families,
20 communities and nations. Knowledge is being --
21 knowledge is being life givers, educators,
22 nurturers, professionals and contributors to their
23 family, resulting in influence for the next
24 generation. We need to decolonize our minds, we
25 need to reclaim our traditional identity, language

1 and culture with us.

2 And these influences in everything we do, they
3 also impact on the way we experience the world.
4 They determine how we interpret and respond to the
5 situations we are in. I want to take this time to
6 share this quote by Paulo Fiero -- Freire:

7 "If the structure does not permit dialog, the
8 structure must be changed".

9 This quote reminds me of the process of public
10 inquiry: there is a dialog that is taking place,
11 and I acknowledge the necessary work and efforts to
12 better and build possible relationships with us,
13 First Nation People.

14 At the recent information session, our Grand
15 Chief, Abel Bosom, said:

16 "When we work together, things change."

17 I also believe in working together and
18 maximizing all our gifted skills and abilities, and
19 I am here to address on behalf of the Cree Women of
20 Eeyou Istchee Association: on a personal note,
21 victim role playing and blaming and shaming are not
22 what I encourage in collectivity. Therefore, I
23 bring forth this message in good faith and in the
24 axe of good humanity. I am grateful to be here and
25 to share our perspectives and continue on

1 developing a sense of authentic humanity as I truly
2 believe that we need to claim a space where we all
3 can be great and simply be our truthful selves and
4 strive for our full potential.

5 So, here is our statement, on behalf of the
6 Cree Women of Eeyou Istchee, and this is what we
7 are presenting here, to the public inquiry
8 commission.

9 At the Cree Women of Eeyou Istchee Association,
10 our mission is to develop and sustain Eeyou Eenou
11 Istchee Iskew, means "Cree woman", through
12 significant initiatives of healing, culture and
13 socio-economic development.

14 As we carry the voices of these women, we
15 accomplish our actions through representation, as
16 well as our active participation in the search and
17 implementation of possible solutions. Our values
18 and principles as Eeyou Eenou Istchee Iskwe entail
19 that we also participate in advocacy efforts to
20 solve issues related to the present conditions of
21 Indigenous women.

22 Through the ten years of our official
23 existence, we have cultivated a strong relationship
24 with our members through culturally secure spaces
25 and democracy. As a grassroots organization, CWEI -

1 - I'm going to use the acronym CWEI, instead of me
2 repeating the whole name of our organization --
3 strives to be part of a positive transformation of
4 women status and roles in Eeyou Istchee, provincial,
5 national, and international societies.

6 Today, we are seizing this opportunity, not
7 only to share concerns by our members, by also to
8 bring forth a few recommendations to be considered
9 by the Commission in charge of this inquiry and to
10 ensure its successes.

11 One of the most notable concerns that has come
12 to CWEI's attention is a general loss of trust Eeyou
13 Eenou Istchee Iskewew have expressed towards public
14 services provided by the province of Québec.

15 In addition to a cynicism regarding political
16 efforts set into motion, either it be through
17 awareness can be observed in many instances, often
18 being the source of tensions between Indigenous
19 peoples and public service providers. This only
20 begins to reveal the pressing need for change,
21 especially in terms of general education and
22 awareness of Indigenous realities.

23 Due to our specific geographical situation and
24 limited resources, many communities in Eeyou Istchee
25 must rely on urban centers, such as Val-d'Or,

1 Chibougamau and Montréal for a wide range of
2 reasons. Interactions between Indigenous and non-
3 Indigenous peoples become unavoidable and sometimes
4 result in traumatic and/or unpleasant situations.

5 Many have shared personal stories and
6 experiences that have led them reluctant to either
7 come forward or further utilize the public services
8 located in these settings. A lack of neutral and
9 culturally secure ways to file these complaints has
10 also been noted, as it often discourages these
11 people to further pursue any forms of justice.

12 Although the effects are not limited to this
13 sector, health services can be used to demonstrate
14 how these issues, concerns manifest themselves in
15 relations between Indigenous peoples and public
16 services.

17 We take the example of pregnant women, who, in
18 their final trimester, are often sent away from
19 their home communities to give birth in one of the
20 aforementioned urban areas. In spite of the fact
21 that an escort often accompanies these expectant
22 mothers, the measures put into place do not reduce
23 unnecessary stress imposed on these women and the
24 children they carry.

25 Additionally, many are unaware of the rights

1 they are entitled to such as the legal obligation of
2 a health care professional, to respect an excellent
3 -- to respect and expected mother's birthing plan.

4 In fact, article 11 of the Québec Civil Code
5 states that:

6 "No unnecessary procedures can be carried
7 out without a justifiable motive or the clear
8 consent of the patient".

9 In spite of this, there had been cases where
10 doctors have unjustifiably provoked births with the
11 motive of providing a faster service that does not
12 necessarily suggest better quality or respect of the
13 patient's rights. For the Non-Indigenous peoples,
14 an awareness plan should be implemented, making
15 it mandatory for everyone, including public service
16 providers to learn about these issues that we have
17 on daily issues -- on a daily basis.

18 A greater motion and awareness of our rights is
19 also essential in dealing with such situations.
20 Many Eeyou Eenou Istchee are still unfamiliar what
21 the extent of their rights, when utilizing certain
22 public services does not allow them to benefit from
23 them in a way that should always respect their
24 integrity.

25 This information should be make accessible,

1 example vulgarized and made available in all
2 Indigenous languages, such as Eeyou Eenou Istchee,
3 Aimun, which means Cree language. This way, we may
4 lower the language barriers at the source of certain
5 misunderstandings, and also the lack of
6 denunciations essential to ending the mistreatments
7 experienced through these public services.

8 It is quite a sincere wish that the provincial
9 commission will lead to the improvement of public
10 services presently being offered to our people.

11 However, for this to be possible, it is
12 important to respect our vision and ensure the
13 cultural security that our people require through
14 this process and, especially, in the institutions
15 and services concerned by this Inquiry.

16 Our Eeyou Eenou Istchee heritage is one defined
17 by the holistic vision of our ancestors. Everything
18 and everyone is taken into consideration. In this
19 case, all sectors must be involved, including
20 education, which is presently absent from the
21 investigation in course. It is through a proper
22 education that Non-Indigenous peoples involved in
23 these public services become aware of our cultures.
24 A holistic approach always allows for a better, more
25 inclusive assessment of the current situation that's

1 allowing a better course of action.

2 So far, many members of our communities have
3 expressed their doubts in regard to politically
4 motivated efforts set forth by governments of
5 colonial heritage. We hope that the processes
6 undertaken by the present inquiry are guided by
7 realistic goals and responses to our expectations in
8 terms of outcome. And, outcome, action and
9 inclusion.

10 Indigenous people are now weary of such ways of
11 proceeding, especially to due to shortcomings
12 experienced in the past, even the present. The
13 National Inquiry of Missing and Murdered Indigenous
14 Women and Girls is an example of the uncertainty
15 such processes are already causing amongst First
16 Nations' people. Following the resignation of many
17 commissioners and the absence of concrete results
18 due to unrealistic timeframe imposed by the
19 government, hopes for concrete results remain
20 uncertain.

21 For this reason, it is important that the means
22 of actions used to be bring forth these changes be
23 reflective of our ways and not solely defined by
24 governmental requirements.

25 One of the recommendations we wish to bring

1 forward is the creation of mechanisms that will
2 ensure that the final reports of the Commission
3 reflect the needs of First Nations, such as the
4 Eeyou Eenou Istchee Iskwew, which are the "Cree
5 women", that are represented by our organization.

6 It is also important that the process continues
7 beyond the submission of this final report in
8 question. Focus groups and reviewing committees
9 need to be established to ensure that the
10 recommendations be put in place in an inclusive
11 manner, that's putting our words into action. It is
12 essential that a variety of Indigenous, Indigenous
13 of all levels be involved in this plight towards
14 reconciliation.

15 Taking this into consideration, measures need
16 to be taken to include the variety of voices
17 concerned by making this process more accessible to
18 grassroots organizations, such as ours, the Cree
19 Women of Eeyou Istchee Association.

20 It is also important to take a moment to assess
21 the current standing between Indigenous peoples, the
22 public service providers and the government.
23 Generally speaking, the necessity of decolonizing
24 our structures is a recurring theme regarding this
25 issue. As we already mentioned, language barriers

1 are an example of the ways we are being excluded
2 from certain processes and services. We think and
3 speak like Eeyou Eenou Istchee People. However,
4 CWEI must carry many of its operations in English,
5 considering the province's stance on the French
6 language, we are often subject to an additional
7 language barrier, notably in the availability of
8 forms, services and resources. Colonial languages
9 prime over our own language, in turn revealing the
10 lack of value of our cultural heritage, as in Non-
11 Indigenous societies.

12 It is important that these elements of our
13 cultures be imbedded in the legislation of our
14 province, even this country as a whole.

15 Throughout 3148 articles of the Québec Civil
16 Code, the First Nations' People are mentioned only
17 once, leaving no mention to our specific realities
18 and rights as Indigenous People. A better inclusion
19 of these realities is key in the elimination of any
20 prejudice we presently live. This brings us to
21 wonder if the government is truly willing to bring
22 forth these necessary changes, which will involve
23 major concessions on their part, in addition to
24 admitting the role in this situation.

25 Recently, the current Premier of Québec, Mister

1 Philippe Couillard, has expressed his doubts
2 regarding the Communication on Systemic Racism in
3 Québec, going as far as to remodel its format to a
4 forum.

5 In addition to reducing the mandate of another
6 inquiry treating of an issue that impacts us, the
7 Government has changed wordings to alleviate the
8 gravity of the situation. They speak now of
9 "valuing diversity and fights against
10 discrimination", instead of referring to the harsh
11 truth of systemic racism created by the colonial
12 heritage of this government.

13 We mention this as an example of the lopsided
14 relationship that is presently maintained, and also
15 in the hopes that the Government of Québec will not
16 downplay the results of this Commission.

17 With the Québec provincial elections
18 approaching, we fear that potential candidates, who
19 wish to gather Indigenous votes, will use the
20 results of this Commission for political gain. From
21 an Indigenous standpoint, reluctance to share our
22 solutions is often motivated by the fear that other
23 instances will appropriate our solutions to their
24 own interest and leave the First Nations out of the
25 process.

1 This brings us to mention the paternalistic ways
2 that are still common practice. This includes the
3 political intentions, which we -- political --
4 sorry. This includes the political intentions with
5 which we are being approached by Non-Indigenous
6 entities, often characterized by the colonial power
7 coming to the rescue of the Indigenous People. It
8 is important that we approach these issues together
9 in a way that allows the First Nations communities
10 of -- to bring their input in the implementation of
11 the solutions.

12 Before colonization, our people governed
13 themselves in a way that was self-sufficient and
14 reflective of their ways. Now, after assimilation
15 efforts, we have been deprived of the means and
16 resources necessary to our self-determination.

17 Our own Eeyou Eenou Istchee institutions have
18 become carbon copies of ones found in colonial
19 societies. Slowly, we are reclaiming our ways to
20 ensure a better future for the upcoming generations.
21 Let us not forget that we, as Indigenous People,
22 hold the solutions to the improvement of our
23 conditions. It is important that we would be
24 allowed the means to achieve their implementation,
25 hopefully through partnerships that are defined by

1 equality between our societies.

2 As bearers of these future generations, Eeyou
3 Eenou Istchee Iskew, the "Cree women", must
4 reconnect with their roots, based on their culture
5 and identity. The recommendations we bring will,
6 hopefully, contribute to the progress necessary to
7 move forward.

8 And, here, we have a summary of the
9 recommendations that we bring forth.

10 Number 1: the implementation of an awareness
11 plan; make it mandatory for Non-Indigenous service
12 providers to receive proper education about us, as
13 an Indigenous people, our history and our current
14 realities; promotion of our rights by making them
15 accessible and easy to understand.

16 Number 2: ensuring cultural security,
17 eliminating language barriers to ensure
18 comprehension and better understanding; integrate
19 our holistic vision within the instructions; secure
20 culturally reflective spaces that are depoliticized.

21 Number 3: mechanisms to ensure the final report
22 and actions of this Commission reflect the people
23 concerned; implement a reviewing committees (sic)
24 and focus groups to analyze the final report before
25 final submission -- and this is what we would like,

1 to play a big part and being one of those focus
2 groups; in all cases, Indigenous People of all walks
3 of life are to be included. In other words, they
4 should be open to the public and transparent.

5 Number 4: decolonizing our structures. Our
6 cultural rights need to be included in our
7 legislation, notably, the Québec Civil Code; revise
8 and integrate, in the frameworks and policies
9 respecting First Nations' peoples identity, culture
10 and way of life -- and this is what I wanted to
11 address here.

12 Thank you very much for allowing us to voice
13 our concerns and to be part of making our relations
14 better and for the sake of our nation as well, and
15 we're thinking about our children and the future
16 generations. Meegwetch.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Meegwetch. I'm wondering if you prefer to ask
19 questions now or at the end, when we will have
20 finished with all witness?

21 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Yes, we can go at the end, I don't know...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 At the end? Okay.

25 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 Yeah.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Who is next?

4 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

5 I have my colleagues here. She's our backbone for
6 our organization: Manon Richmond.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Um-hum.

9 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

10 And our elder. As the leader and the spokesperson
11 for the women, I try to -- my best to include our
12 elders to be my backbone, when I come to public
13 events like this and to any statement I have to
14 make, because I believe that need to utilize the
15 wisdom of our elders.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 I'm listening to you.

18 -----

19

20

21

22

23

24

25

1 **MME MANON RICHMOND :**

2 Well, I am just to add a little something, and it's
3 probably not "adding", it's just "commenting".

4 Thank you for letting us be here, and I like that we
5 see that we -- it's based on values, because this is
6 the principle, the foundation of who we are as First
7 Nation.

8 And I know that, at the beginning, you asked
9 me: "Repeat" or "say : 'I do'", and it was like, it
10 didn't suit well for me, because I don't know all
11 the truth: I only know my truth.

12 So, when we say, like, revise, revisit those
13 policy, it's like, this is like just a little
14 example.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Maybe it matters that it was asked to tell the
17 truth; not the "whole truth".

18 **MME IRENE BEARSKIN HOUSE :**

19 Yeah... But we are taught to obey, because we want
20 to be respectful of the other person.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Yeah. Usually, it is asked to tell the truth, the
23 whole truth and nothing but the truth, but we
24 changed it a bit.

25 **MME MANON RICHMOND :**

1 Yeah. Okay.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Just the truth.

4 **MME MANON RICHMOND :**

5 Well, see, there's change. Beautiful.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 You noticed?

8 **MME MANON RICHMOND :**

9 Yes.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Okay.

12 **MME MANON RICHMOND :**

13 Well, if we're here, it's like, it's because do care

14 and we believe that change is good, so. Yeah.

15 Meegwetch.

16 -----

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 **MME IRENE BEARSKIN HOUSE :**

2 Wachiyeh. Hello.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Wachiyeh.

5 **MME IRENE BEARSKIN HOUSE :**

6 Bonjour. I said yes to the truth, I've never been
7 in a place like -- in this setting. Just like what
8 Manon says, I can only say my truth and what I've
9 been giving by my people, my teachers. Their truth.
10 When I have to say their truth, it's also the
11 people's truth.

12 For me, truth is very important. And I like
13 the water that has been put beside me, and she
14 offered water when we came in. The lady there.
15 And, in our culture, that's the first thing we talk
16 about, our rights not being respected or that our
17 level of rights we have, as persons or as a people,
18 our -- as all people throughout the world -- it
19 brings tear to my eyes when I want to tell you.

20 Just to tell you the name, my Native name, my
21 people gave me. We had Native names. That was the
22 first -- one of our first important truths is: who
23 we are. And so is all of us. And even throughout
24 the world.

25 Our people teach us, when we want to know our

1 truths, and our freedoms, and our governance. Self-
2 governance begins with each and every one of us. I
3 know, we begin, we begin with ourselves.

4 And, why I had bring (sic) tear to my eyes is:
5 I was given the name (inaudible), which means "calm
6 water". And when you understand who you are, you
7 understand how you are, the name you are given, or
8 you are called a name. And, in that name, we have a
9 relation. This is also my teacher. Whatever name
10 you are given, your truthful name, that is who you
11 are, and your truth is within that, within that
12 name.

13 That's what I came to mind. You see, I don't
14 have papers. When I have papers, I -- it's hard to
15 come from here. Our truth comes from here. All of
16 us, within our hearts. And, so, that's what I
17 thought. That's what came to me. And, now, it's
18 very -- one of the very fortunate to have been born
19 and raised on the land or in the "bush", some of us
20 call it, I was born in a traditional dwelling,
21 wrapped in that -- I think that's a rabbit skin
22 there. I had a rabbit skin collet. And, I was
23 eight months when they brought me back to the said -
24 - the community. Eight months old. And they took
25 me to the church to be, they call it "baptism", I

1 think, but I'm...

2 But, in our culture, we have those baptisms and
3 all the different important stages in our lives that
4 were very important, and we had to -- to a special
5 event or we call them "ceremony". And those
6 passages, the different -- they call them "rites of
7 passage". And a lot of us miss those rites of
8 passage, and in our teachings, the Aboriginal
9 teachings, they are called "life teachings", which
10 when I went into the formal -- some of us call it
11 "Western education". I began to see, that was
12 missing in our education systems, in our colleges
13 and universities, the teachings of life.

14 And we went to teach 1+1 or very specific
15 things, and that's what this education teaches us,
16 to be specific and become an expert on a certain
17 thing. And life teaches us, it's -- the life
18 teachings teaches us to be aware of a thing called
19 the "circle of life", and all nations throughout the
20 world are part of that circle of life. And we are
21 all part of that, and we are all connected in that
22 big world. "Medicine wheel", some of us call it,
23 and also "circle of life". We are all connected.
24 We have never been separated.

25 But we have lost that teaching. And we talk

1 about relations. The relations. That's what we
2 don't understand. This is what has come, as we --
3 as the nations try to live together. We create
4 conflicts. Some of us don't know that, even within
5 our own cultures, we do the same: we create
6 conflict, and so as other different cultures. We
7 create conflict.

8 And in the teaching of relations, we are all
9 related. We need to understand that again. And we
10 are also related to the earth, to all creation: the
11 earth, the waters, everything that Creator, God, has
12 created. And, somewhere, somebody said: "The Earth
13 doesn't need us; we need the Earth". And we have to
14 learn again what does that mean, the relations.

15 And what we do today, we teach the next
16 generations how we have this conflict, how we avoid
17 to relate to each other. We teach the next
18 generations.

19 I just want to end with the recommendation.
20 That's where we need to begin. We need to make an
21 awareness for all of us, for all of us that live in
22 this country to understand the better relations. We
23 are all at the same level. We're no better, we're
24 no higher, even -- I'd like to meet that Prime
25 Minister of Canada, those kind of people: they're

1 not higher, just because they have a role to say: "I
2 am your leader". And the leader -- and what leader
3 comes down to their people and that leader learns
4 that we are the children of this leader, just like
5 he's going to guide us and support us.

6 And I think it's very urgent that we begin to
7 work, maybe with that awareness plan, and that's our
8 children, the next generations will learn we've come
9 together to understand better relations. And, when
10 we do that, we begin to -- some of the work now has
11 rebegan to heal, as a people.

12 And, I forgot being fortunate to have been
13 taught, the first seven years, the life teachings
14 and all that environment around me was talking to,
15 through the natural sources, like the land, the
16 water and the animals. Our people are able to do
17 that, that we're so connected with the environment.

18 And we're all given teachings, all nations.
19 And one rule that's important: we are to teach each
20 other the gifts we are given as a nation, and there
21 are many teachings.

22 I think that's all I came here (sic). I would
23 spend -- how old am I? I won't tell you my age. If
24 I were to tell you what I have experienced when you
25 -- when my rights are not respected, and I don't

1 have those many years to do that, and, now, I'm at
2 the age, now, you need to do that solution, the
3 right solution, together. I think that is what I
4 came here to say.

5 Thank you.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Thank you very much.

8 Would you like to add something?

9 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

10 Yes, I want to add something.

11 -----

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

2 I'm glad our elder, Irene, mentioned about the
3 conflict, that it's happening everywhere. Not just
4 -- a variety of different ethnic backgrounds, but
5 it's happening everywhere and, for me, I'm -- it
6 just brought me back to when I went to school and I
7 got my degree at Carleton University.

8 And I remember going to my -- one of my
9 courses. I was saying to myself: "Okay, so, how do
10 we -- how do we bring those two worlds views
11 together?", was always my drive, my driving force.
12 And, and I said to myself: "Okay, I'm going to go
13 into politics", so, I studied political science.
14 So, I really was driven to get my degree and I
15 thought: "Okay, I'm going to go into politics".

16 But, in the end, I'm realizing, now, sharing --
17 these two ladies, I had breakfast with them, I said:
18 "You know, I said, I've been in -- I see my growth
19 and my involvement since my commitment with CWEIF, I
20 said, with the Cree Women of Eeyou Istchee
21 Association. It has taught me many things and I've
22 seen how I've grown, and I realize that: I don't
23 need to go into politics to advocate or to better
24 the lives of Indigenous people".

25 And I said to myself: "Okay, there is got to be

1 a way how I can contribute". But I'm actually doing
2 it right now. So, that was -- I wanted to share
3 that.

4 So, I'm grateful for my Western education. So,
5 it's just a matter of moving forward and, you know,
6 I think that really boils down to generation gaps
7 too, for -- I could say that. And I feel confident
8 to say that for my people. So, I know, like, my
9 generation, most of us are really motivated to move
10 forward.

11 And, I am a mother. I see my children: they're
12 very more focused of -- to be in the moment and move
13 forward. So, I know I'm doing a good job as a
14 mother, to teach them to not just to thrive in the
15 society, but to be good citizens, to contribute and
16 be proud of who they are as Indigenous people. So,
17 that's what I wanted to share. Meegwetch.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Would you like to add something? No?

20 Will you have questions, Maître Denis-Boileau?

21 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Yes, I'll have a couple, because it was very
23 interesting...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Yeah.

1 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

2 ... and I just want to hear a little more.

3 Thank you all for sharing all of that.

4 Miss Bearskin, I don't know if you want to add
5 something on it? It's -- if you want to. I was
6 very interested, at some point, when you were
7 talking, you were talking about governance and it's
8 something, of course, we hear and talk about in this
9 Commission, and you said that self-governance begins
10 with each and everyone of us.

11 And, if you want to, I would like to ask you if
12 you could just add a little bit on this specific
13 point? If you feel like it.

14 -----

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 **MME IRENE BEARSKIN HOUSE :**

2 With our people, and the teaching of governance,
3 self-governance, first of all, our governance,
4 traditional governance, we term it, it was built by
5 -- from the environment, okay.

6 For example: in traditional governance, there
7 is a rule called "shared leadership", and it comes
8 from the -- most of you have seen the geese, when
9 they fly in a V shape, and when that first leader
10 goose, at the begin -- gets tired, like he's leading
11 that flock, gets tired and backs... and they will
12 backup, and a new one will come. That's shared
13 leadership. That was the practice in traditional
14 governance. It's just an example.

15 And when you say, "it begins with you", when
16 you are born or born with a mom and a father, and
17 you -- we come into this world, our people, our
18 parents, grand-mothers, knew we were coming, and
19 that -- they already knew what this child is going
20 to present and what the child is going to be named.

21 And everything came with us. What role we're
22 going to play and that life path we're going to
23 have. And we have our teachers along the way. And
24 it is us, we were given also, like I say, we were
25 given many gifts, which we don't -- we have to

1 learn.

2 And one of them was the gift of choice, also.
3 This is what we used, the greatest -- one of the
4 greatest teachers as we walked this road, this
5 circle of life. And we have all our teachers and
6 our guides, and...

7 But it's always us that decide if we're going
8 to go whatever life path we're going to have, and if
9 we begin to know who we are, as we go. That's what
10 it means: "It begins", "It begins with you", you
11 could say, when you know yourself that is born by
12 these parents, my grand-parents, and "my name is,
13 and this is my role, this is who I am". That's how
14 -- and these are -- "this is how I'm going to do
15 things right". That's part of that.

16 Governing yourself, you could say. And that
17 begins with us. And we share that, as we know our
18 families, our groups and our nations, other nations.

19 Somebody was saying, what I'm -- "You will
20 never make", "You can never change someone"... I
21 forget that example. It was something else.
22 "Nobody can -- nobody will ever be able to do...".
23 That was an example, I forget. "You can" -- ah,
24 something like: "You can't change a fish into a land
25 animal"... I don't know if that's the right, the

1 right example or what I heard.

2 But, basically, that's the truth. It begins
3 with you. Once you know yourself, who you are, you
4 say your truth, and that's how governments or
5 governance are ruled. Well influenced or assisted
6 within the bigger governments. Not -- but not
7 necessarily -- sometimes, it doesn't meet our needs,
8 the big governments. (Inaudible). Do you have the
9 answer, or do we understand? Is that the question
10 you're asking?

11 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

12 This is absolutely, it's exactly what I was -- well,
13 I was expecting your answer, and this is a good
14 answer, of course.

15 I don't know if Miss Shecapio, Miss Richmond,
16 you will add something on that or we can go on to
17 the next question.

18 -----

19

20

21

22

23

24

25

1 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

2 The way she -- the way I understood what Irene was
3 sharing, the example that she provided: how we can -
4 - how we cannot change, but the change only comes
5 within us, and if we're going to be addressing
6 racism, we will have to address it in a more -- not
7 the issue, the negative issue at hand, but how do we
8 better ourselves as individuals. Everyone. Not
9 just the Eeyou Eenou Istchee people, but everybody.

10 So, I think that's the teaching that I'm
11 understanding from what our elder, Irene, is saying.
12 So, if we keep targeting the racism, I don't know
13 what are we going be doing good for it. We got to
14 do it in a different manner to encourage good
15 relations.

16 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Thank you. Thank you both. Thank you for your
18 comment on that Miss Shecapio.

19 Miss Bearskin wanted to add something.

20 -----

21

22

23

24

25

1 **MME IRENE BEARSKIN HOUSE :**

2 Just to -- just to add: the -- sometimes the --
3 like, first, I want to tell you: I'm not fully elder
4 elder. When I say "racism", the elders are -- what
5 I was taught was: do we understand, do we actually
6 understand? What is that understanding of these
7 terms or words we use? What is it?

8 This is what I was asked. But they say: "If
9 you want to understand, if you want to tell the
10 truth, you have to say what is this, what is
11 'racism'". And, if you begin to understand it, in
12 the best truthful way -- like, there is another
13 saying, they say: "Nobody is perfect". We are not
14 perfect, even the highest king or queen, the highest
15 person: they're not perfect.

16 And, when you almost truthfully understand what
17 you describe in a word, then you will know how to
18 resolve or how to work with it. That's what I -- it
19 reminded me: when we name things, when we put them
20 in words.

21 And the other thing I learned, the language is:
22 how old are they? This is very important. One of
23 the -- there are three things in Indigenous
24 knowledge, there are three things that are very
25 important: whether we know it or whether we

1 understand it, we always pass it down to the next
2 generation after generation. Whether we pass it
3 right or we pass it good. And those are: the land,
4 the history and the language.

5 I think it's like that throughout the world,
6 with all people, with all cultures. The language is
7 so important, and that's communication and
8 relations, and their understandings. Like, if I
9 spoke in Cree here, who will understand? How many
10 of us will understand?

11 And I'll speak French, I have to go - speak
12 with some ministers, in November, in Québec. I told
13 them: "I want you to provide that translator?
14 "Translator"? Because they wanted me to present to
15 them our elders. Our Northern elders.

16 So, anyway, those three important things -- for
17 example, the land. We are nothing. We don't have
18 governance when we do not have land. And land is
19 also described by our people, that everything in a
20 culture, everything, is embedded within the
21 language.

22 And histories are very important. They tell
23 us: "You want to find out who you are? You go back.
24 Go find out who your parents are, who your grand-
25 parents are, who are your great grand-parents.

1 Because they passed, passed those histories".

2 I have a psychologist, Doctor, Professor in the
3 States, he is part Native and he is part Native
4 (sic). He told his multicultural students: "Go back
5 to where you come from". Like, here, at college,
6 why? They struggled with me, he said: "When I told
7 them: 'Go back to your ancestors'", we call them
8 "ancestors", our great-great-fathers' grand-fathers.

9 And, partway into the course, the students say:
10 "I never knew my great family, my Spanish family".
11 He went back to the land of his ancestors.

12 So, that's history. And history is also
13 important, good or bad. It brought us to where we
14 are today. That's the key factor that made us and
15 brought us, brought us here to sit together.

16 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Thank you again, Miss Bearskin. Thank you very much
18 for adding all these things.

19 I will have -- did you want to add something on
20 this, Miss Shecapio and Miss Richmond? Yeah?

21 -----

22

23

24

25

1 **MME MANON RICHMOND :**

2 I would just like to say that I like that keywords
3 came out, like "self-governance", because we are all
4 unique, but then, yet, we take part of a whole and
5 our circle, the circle of life, we are all included
6 in there. And when we talk about "traditional
7 governance", it's because, us, as First Nation, we
8 have a holistic view of thinking, a holistic way of
9 being and doing stuff. And we're all equal, and
10 we're all part of this.

11 So, that's what I just wanted to add. And this
12 is why, for CWEIF, it's important to re-appropriate
13 these ways, because they were somewhat lost. So,
14 for us, it's important. I know, we're -- there is
15 five commissions -- bien, five ministers that are
16 being studied under this Commission and, for us,
17 it's important to include everything. So, we're not
18 specifically just looking at one little piece: we're
19 looking at it as a whole. So. Yeah.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Do you have other questions?

22 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 Yes, thank you. And I think it's a very appropriate
24 comment, to remind us that all of these topics we're
25 studying are connected.

1 And maybe drawing a little bit on what you just
2 said, I had a question: when Miss Shecapio made her
3 statement, her initial statement. You were talking
4 about the importance of decolonizing your
5 structures, our structures, you said that one
6 hurdle, one problem was the fact that structures are
7 not decolonized is -- that the fact that: language
8 is so different, and the way of thinking of Cree
9 people and Cree women is very different. You also
10 said that: some of your institutions had become
11 copycats of the ones that are found in colonial
12 societies.

13 It would be interesting if you could give me
14 some examples of how a decolonization of structure
15 could be helpful and the ways this could happen for
16 Cree women of Eeyou Istchee. Thank you.

17 -----

18
19
20
21
22
23
24
25

1 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

2 Well, when you look at the Indian Act, and the
3 Indian Act created Chief and Counsel, the band
4 offices, those are operated under Indian Act, and we
5 all know that the Indian Act really -- didn't really
6 respect and honour the Indigenous women in Canada.
7 So, there is a lot of influences in the community,
8 when it comes to outweigh of governing ourselves,
9 well, our leadership.

10 A good example is: you know, we try our best to
11 bring about what we're advocating, what we're saying
12 to, what the truth is, and we're even -- knowledge
13 comes with a price, right? And we try to bring
14 this, we want to share this, not just with our
15 people, but with everyone. And what we provided,
16 like our -- all the work that we've been doing or
17 contextualizing now, the teachings from our
18 *gukamunuch(ph)*, our "grand-mothers", to the extent
19 of, like, really formalizing ourselves, what our
20 vision is for the Cree women and to go into that
21 direction. So, it's really beautiful vision, you
22 know. It's like we see what and we know the
23 answers, we know how to tackle these challenges in
24 our communities.

25 And, then, of course, you need funds, right?

1 To implement the vision and the programs that we
2 want to administer. And that's where the problem
3 is. For us, like, when we try to tap into the
4 funds, it's always like we're down to dealing with -
5 - I was going to use "pennies", but now it's going
6 to be "nickels", because I can't use "pennies"
7 anymore.

8 So, it's really -- like, even for economic
9 endeavours that we want to achieve, we're told:
10 "There's not enough funds", and we ask ourselves:
11 "Okay. What do they do, then? How do they?", and I
12 always say to myself: "Who are the major decision-
13 makers?". And when you look at the Eeyou Eenou
14 Istchee leadership, mostly are the men that decide.

15 And I'm not frowning upon their decisions.
16 Because I believe that men have their gifts too of
17 how they perceive the world. And the same thing as
18 women: they have their gifts too in how they
19 perceive the world. And that's where I always I
20 believe that, you know, the social issues that are
21 impacting our communities is because there is a lack
22 of the influence of women in those decision-making
23 tables.

24 So, hopefully, there is more and more women are
25 struggling to go into politics now. There is a

1 couple female Chiefs now. But then, again, they're
2 still operating under a patriarchy system. They
3 going there to sit to represent their communities;
4 they're not going there to speak for the women. But
5 I'm hoping that they're going to bring and address
6 and utilize their gifts as females, and use that
7 feminine principle in their leadership.

8 So, that's pretty, like, a global, in a
9 nutshell, anyways, of what I see, the impacts in the
10 community.

11 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

12 Thank you.

13 Do you want to add something, Miss Richmond or
14 Miss Bearskin?

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 No? You have something else?

17 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18 I just -- no. Well, I would have a another question
19 (inaudible) -- they have questions.

20 As well, in your presentation, Miss Shecapio,
21 you talked about loss of trust towards public
22 services from women. You talked about cynicism
23 regarding political efforts set in motion. You were
24 talking about this -- you have an example about
25 pregnant women having to go out of the communities

1 or having birth being provoked to have faster
2 services.

3 I was wondering if -- I know you didn't prepare
4 for that, but if, quickly, you have other examples,
5 specific example like this one, of women where a
6 loss of trust happened, because some situations that
7 could happen with women, regarding public services,
8 that made them lose trust, and the cynis... (sic) --
9 so, I'm not sure about how to say this word.

10 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

11 Well, there's like it goes both ways, right? When
12 there is the lack of trust and that disrespectful
13 that's taking place in the service providers, and I
14 think that's where -- you know, when I mentioned
15 "decolonizing the minds", and I target that to my
16 people, because, you know, like -- and that's an
17 example right there -- you know, when they to that -
18 - outside the communities and they encounter these
19 kinds of behaviours from the service providers, they
20 know it's not right. And often times, they're
21 reluctant to address the issue, you know?

22 For us, if you look at the Non-Indigenous
23 person or the Non-Indigenous person is not going to
24 stop here, she is going to bring it and address it,
25 and bring it to the legal system. But, us, we don't

1 approach it in that manner, we're -- it's almost
2 like -- I'm not going to say, "we accept it", but
3 it's almost normalized, that kind of behaviour.

4 And that's where we want to, you know,
5 encourage more of these women to come forward and
6 (inaudible). And when we mentioned, one of the
7 recommendations, a place for our people to feel safe
8 and address these kinds of issues, you know, this is
9 a good example, you know? We come here, and we're
10 going to address the truth, and we're not going to
11 give you icing on the cake of what are communities
12 are doing. But, you know, we have realities too and
13 that's something that we need to address.

14 So, that's where a lot of -- a big challenge, I
15 guess, that we're -- the reluctance of coming
16 forward in addressing those issues. When, I don't
17 know, for some people, I guess, probably think like:
18 "Ah, it's not... Nothing is going to be done. It's
19 just going to waste the time" or you know?

20 But, also, we cannot mistake if someone is
21 choosing to be peace, taking the peace, a peace, a
22 peaceful stance, I guess. That's another
23 interpretation there too. We may perceive it as,
24 like: "Oh, the person is not willing to take or go
25 in that direction". But often times, our people are

1 peaceful. They -- they're not going to waste their
2 time to fight. You know? They're going to choose
3 peace over argument. So, that's...

4 And that's what we addressed, the way of our
5 being and the way we think, and the way we speak is
6 different, as Indigenous people.

7 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 Thank you.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Something else? No?

11 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

12 No. Just, Miss Richmond or Miss Bearskin, did you
13 want to add something to what Miss Shecapio just
14 said?

15 -----

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 **MME MANON RICHMOND :**

2 Briefly, most of it, loss of trust, like, if you're
3 an English speaking First Nation, when you go
4 receive a service, which is being provided in a
5 third language, so, most of loss of trust, it's
6 mainly because of the barrier of communication.

7 And this is important, because we cannot really
8 bring forward what truly happened, because of that
9 communication, and then, in there, there is
10 interpretation and it's like... So, the peaceful way
11 is always easier to just: "Okay, let it go, and move
12 on". That's who we are, it's like. I believe.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Um-hum. Do I understand, you would like to have
15 liaison officers in the hospital and things like
16 that?

17 **UNE VOIX FÉMININE NON IDENTIFIÉE**

18 Um-hum.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 You would like to add something?

21 **MME IRENE BEARSKIN HOUSE :**

22 Yeah.

23

24

25

1 **MME IRENE BEARSKIN HOUSE :**

2 In health, I'm in health, health care, social
3 services. I'm a social worker, with a permit,
4 Québec permit. But I don't speak French. And this
5 law that was passed, maybe 2010, 11, Québec, they
6 come to tell us, and all the community: "There's a
7 law passed. You have to have French to work outside
8 your community".

9 So, I told those perceptors: "You didn't
10 consider -- we have people, Cree people that live
11 outside the territory that want our help in our
12 language". So, that's one example also, has a big
13 impact on our people working with the -- specially
14 in couns...therapy counselling. When somebody needs
15 that.

16 We have a lot of our people, the way we're
17 structured, we don't have fully equipped hospitals.
18 The closest one is maybe Chibougamau and Amos, here.
19 And we have a lot of our people come out, because
20 there has been a big increase in physical illnesses.
21 Very high increase. And this is what they
22 encounter, a lot of this, in the health services.
23 The language.

24 And, sometimes, the treatment that are -- the
25 way they're not understood by nurse and doctor or...

1 I've seen an example, here, in Val-d'Or: I've seen
2 this elderly woman that didn't speak English -- this
3 must be, maybe, ten years ago -- that didn't speak
4 English in that hospital, who just had that minor
5 surgery of gallstones or something.

6 And she was walking around next day, and that
7 same evening, she had passed away. And I figured:
8 "I guess the language and... ", because she was not
9 supposed to actively move, that she's under
10 sedative, strong sedative, not to feel that... I
11 figured: "This is what happened. She damaged
12 herself". Because she -- nobody was there to
13 translate for her.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Good.

16 Maître Lépine? Would you have some questions?

17 **ME ÉRIC LÉPINE :**

18 Oui.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 If you want to come forward, join us?

21 **ME ÉRIC LÉPINE :**

22 I am one of the three back seat lawyers. First
23 thing first, I would like to thank you very much for
24 your testimony, to all of you. That stands for me
25 on a humanity and openness of the mind. I will have

1 to re-hear it and think about it.

2 My question will be more technical, I don't
3 want to switch to that, but I have to. And they are
4 addressed more to Mrs. Shecapio: you mentioned, I
5 believe, on your third recommendation, you mentioned
6 that you would like the mechanism to "implement" --
7 and I'm not sure if I got that well --
8 "recommendation of" -- I'm not sure if it was
9 "recommendation of the Commission through focus
10 group". I would like to hear you more on that third
11 recommendation, if you have any idea about how would
12 you like the focus group to be formed or how would
13 you see that?

14 -----

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

2 I would be more like -- and we were just, actually,
3 talking about this this morning, because we're also
4 learning a lot of what is happening, and I was just
5 telling to these two ladies, here with me, I told
6 them: "You know, there has got to be a way how we
7 can", not just the province of Québec, and I said,
8 "we always have to consider our own backyards too".
9 And I said: "That's why, like, our own leadership
10 needs to connect with the grass roots
11 organizations".

12 Because when you're a leader in a community,
13 Indigenous community, you're so busy in attending to
14 other matters that are not, like, the grassroots
15 issues or not really, how would I say -- I'm not
16 going to say "relevant", but you depend on your
17 service providers. You think that they're going to
18 be the ones, your connection.

19 But, then, you have the grassroots
20 organizations, where often times people come, come
21 to us, and rather share their experiences with us,
22 instead of going to the band office or going to any
23 other service provider that will, that will really
24 engage in a bureaucratic process. And that is
25 something that is -- often times, our people are not

1 patient for that. You know?

2 Whereas grassroots people are like: "Okay.
3 This is an issue that's addressed, okay. Let's do
4 something about it". We really do whatever we can
5 to stretch whatever, to help these people that come
6 forward, because they trust us. So, that's
7 something that we keep in mind when we do the work.

8 So, the measure is to say: "Don't just depend
9 on our leaders to make that decision, when it comes
10 to this issue at hand. Come and see us. Come.
11 Invite us, as the grass roots organizations".

12 Because when you're bringing those focus
13 groups, those are the ones that have that solution,
14 and, often times, when you're a leader, as an
15 Indigenous leader, your role is about Eeyou Istchee.
16 You're not going to go into the technical aspect of
17 approaching that issue or trying to find solutions
18 for it. And that's the intent of it, is to maximize
19 and utilize all the resources you have in Eeyou
20 Istchee. And we're a very resourceful organization.

21 **ME ÉRIC LÉPINE :**

22 So, I understand that your organization can have a
23 role to play, as well, as to: to verify if
24 recommendation will be really implanted, as a matter
25 of fact? And that the services will be rendered.

1 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

2 Yes. And, also...

3 **ME ÉRIC LÉPINE :**

4 As you will be the first one to know, like, I
5 imagine.

6 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

7 Yeah, we would like to know. Because we're the ones
8 contributing. Well, we're contributing. And it's
9 not often times we -- there's an oversight when it
10 comes to the process, the normal process of the way
11 the colonial system is operating. So, and it
12 oversight -- there is an oversight in these, the
13 grassroots organizations.

14 So, that's we're -- what we want to emphasize
15 in utilizing the grass roots organizations,
16 especially the -- because we're called the "interest
17 groups" in Eeyou Istchee. But I don't even see
18 ourselves like that, because we're a big part of
19 that population to influence the system to assist
20 and help our people. We're not just an interest
21 group: we're more than that. We're mothers, we're
22 wives, we're professionals, and... So, that's where
23 we want to ensure that the voices are going to be
24 heard from that level.

25 **ME ÉRIC LÉPINE :**

1 Very well, thank you very much.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Do I understand, concerning recommendation number 3,
4 that you would like, first, to be consulted or by a
5 focus group or anything else?

6 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

7 Yeah, well -- Yeah.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 For the final report, concerning recommendation?
10 And, after, to have something implemented to follow
11 what is going to happen with the recommendation?

12 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

13 The plan of action. Yeah, the plan of action.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Yeah.

16 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

17 Yes. Like, we're going to take part from A to Z,
18 and we're going to ensure -- and everyone -- some
19 action that is going to really take place, and I
20 think this is the opportunity.

21 We go to our homes and who is there to
22 influence the next generation? And who is there to
23 influence our partners? And some of our partners
24 that are on leadership? It's the women. You know?
25 And if you maximize that, the resources of

1 Indigenous women, that's -- it's going to create
2 change.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Do you have something else, Maître Lépine?

5 **ME ÉRIC LÉPINE :**

6 No.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 No? Maître Boucher? You have questions?

9 **ME MARIE-PAULE BOUCHER :**

10 Je n'ai pas de questions, Monsieur le Commissaire.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Oui. Maître Coderre?

13 **ME DAVID CODERRE :**

14 Moi non plus, merci.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Non?

17 **ME DAVID CODERRE :**

18 Pas pour moi, merci.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Maître Denis-Boileau? Do we have something else?

21 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Just some document to file into evidence.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Okay, I'll let you go with that.

25 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 So, first, I have the statement that they provided
2 us.

3 - PIÈCE COTÉE P-137-

4 And, then, the "Cree Women of Eeyou Istchee
5 Association's Strategic Plan from 2016 to 2020".

6 - PIÈCE COTÉE P-138 -

7 The document named: "I Am Eeyou Eenou Istchee
8 Women" -- I will share all these documents to you
9 after.

10 - PIÈCE COTÉE P-139 -

11 A booklet named: "Our Grand-Mothers' Teaching:
12 Let's Practice the Ways of the Women".

13 - PIÈCE COTÉE P-140 -

14 And five pamphlets: one of the pamphlets, first
15 pamphlet name is: "Cultural Security";

16 - PIÈCE COTÉE P-141 -

17 then, "Ceremonies of Rights and Passage";

18 - PIÈCE COTÉE P-142 -

19 then -- sorry about my pronunciation on that
20 one: "Eeyou Eenou Istchee Aimun", meaning "Cree
21 Language";

22 - PIÈCE COTÉE P-143 -

23 then: "Isquaou Itataou" -- sorry -- meaning,
24 "Feminine Principles";

25 - PIÈCE COTÉE P-144 -

1 and the last one: "Spirituality and
2 Connectedness". So, nine (9) files in total.

3 - PIÈCE COTÉE P-145 -

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Now, it will be time for me to thank all three of
6 you for having accepted our invitation and to
7 testify at the Commission.

8 Madame Shecapio, you -- I remember, not too
9 long ago, during a meeting, you spoke about
10 education, not included in the investigation.

11 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

12 Um-hum.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 I remember, Maître Leblanc answered to you, but I
15 would like, and I really -- I'm listening to you
16 today again, I just want to let you know that: even
17 if education is not specifically included in the
18 mandate of the inquiry commission, it's obvious for
19 us that, to implement a way to improve relations
20 between Indigenous people and public services,
21 people in the province and, especially, in public
22 services, should have a better knowledge of
23 Indigenous realities, culture and everything.

24 So, in that way, it may be included.

25 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

1 Um-hum.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Because we will have to find ways to improve those
4 relations and I don't think it may be possible
5 without people, general population and public
6 services, specially, have a better knowledge. So.

7 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

8 Um-hum.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 I hope it helped.

11 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

12 The reason why I address the education institution
13 is: we're dealing with paradigms and, also, we're
14 dealing with philosophers, and they're not based
15 Indigenous thinkers. So, that's why I was -- I saw
16 it more beyond, then just influencing how to be and
17 how to think for people that are going in that
18 direction, to gain Western education.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Um-hum. I would like, if it's possible for you
21 -- and I guess it's possible -- if you could send to
22 Maître Denis-Boileau or somebody else of the
23 Commission -- the graph of what you think should be
24 done concerning this.

25 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

1 Um-hum, okay.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 It will be helpful.

4 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

5 All right.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Okay?

8 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

9 Yes. Thank you.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Is there something else? No?

12 So, I thank you very much for your presentation, and
13 be sure we take everything in consideration. And we
14 need help from people.

15 The value of the Commission, the final report
16 will depend on the participation of people,
17 especially women.

18 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

19 Um-hum.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Thank you very much again.

22 **MME LINDA L. SHECAPIO :**

23 All right. Thank you for giving us this
24 opportunity. Okay.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 So, we will suspend 15 minutes? And, then, we...

2 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 If it's okay with you, maybe ten minutes? Because
4 we're a little tight on schedule.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Oh, ten? Okay. Ten minutes. Okay.

7 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 All right.

9 SUSPENSION

10 -----

11 REPRISE

12 **ME EDITH-FARAH ELASSAL :**

13 Madame Vollant, merci d'être ici avec nous
14 aujourd'hui.

15 Madame Vollant est travailleuse sociale
16 autochtone en Protection de la jeunesse à la
17 communauté de Uashat Mak Mani-Utenam. Donc, peut-
18 être que je demanderais à madame la greffière
19 d'assermenter notre témoin?

20 -----

21

22

23

24

25

1 NADINE VOLLANT
2 Travailleuse sociale
3 Assermentée

4 -----

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors, Madame Vollant bienvenue. Nous sommes très
7 heureux de vous accueillir à la Commission.

8 Alors, je vous laisse aller, Maître Elassal.

9 **ME EDITH-FARAH ELASSAL :**

10 Oui. Bien, en fait, je vais céder la parole à
11 Madame Vollant qui va nous entretenir de différents
12 thèmes et enjeux liés à la protection de la
13 jeunesse. Alors, Madame Vollant, à vous la parole.

14 **MME NADINE VOLLANT :**

15 Je vous salue. Je tiens aussi à saluer les gens des
16 communautés qui sont de Val-d'Or, les Anishinaabe de
17 nous recevoir et de nous permettre d'échanger ici
18 sur leur territoire.

19 Donc, avant de commencer la présentation,
20 j'aimerais vous faire... vous partager une anecdote.
21 Je voulais vous raconter pour quelle raison je suis
22 devenue travailleuse sociale, puis que j'ai décidé
23 de faire partie de l'Ordre des travailleurs sociaux.

24 Je vous dirais que moi, j'ai de la
25 protection... je vous dirais, la clientèle jeunesse

26

1 a été toute ma carrière, peut-être plus d'une
2 vingtaine d'années à différents postes et j'ai
3 oeuvré comme travailleuse sociale au sein de ma
4 communauté, puis je suis Directrice aussi des
5 Services sociaux et je fais encore cette pratique-là
6 aujourd'hui, mais ce que je tiens à vous dire, c'est
7 que en 2007, il y a eu des modifications
8 législatives concernant la protection de la
9 jeunesse, puis moi, j'ai toujours été une personne
10 très intéressée sur le développement des pratiques
11 en mains autochtones, plus spécifiquement au niveau
12 de la négligence, puis de la Protection de la
13 jeunesse.

14 Et dans mes recherches, je vous dirais, je suis
15 tombée sur le rapport Dumais, le rapport Dumais pour
16 le projet de loi 125, puis là, j'ai... il y a
17 quelque chose qui m'a, je te dirais, un petit peu
18 surpris et plutôt, je te dirais, j'étais un peu en
19 état de choc, puisque dans ce rapport-là, on faisait
20 l'introduction de nouvelles dispositions en
21 protection de la jeunesse pour les délais
22 d'hébergement, le 91-1. Là, je vous... ce que je
23 vous raconte, on est, je pense 2004? Deux mille
24 quatre (2004), deux mille cinq (2005). Alors, je
25 dis, moi, du... loin de ma communauté, je reste à

1 Sept-Îles, à Uashat mak Mani-Utenam, j'ai pris
2 l'initiative d'appeler le Chef de l'Assemblée des
3 Premières Nations, monsieur Ghislain Picard, pour
4 lui dire : « Voyons, il y a quelque chose qui se
5 passe présentement », j'ai dit, « il va y avoir des
6 modifications législatives et il va avoir
7 l'introduction des délais d'hébergement, puis moi,
8 j'ai... ce que je lui ai demandé, j'ai dit : « Est-
9 ce que vous... est-ce qu'il y a quelqu'un qui fait
10 quelque chose pour ça? » Je suis tout à fait
11 consciente que nos parents, présentement, avec
12 l'introduction de... des délais, va avoir un impact
13 considérable sur les communautés, puisque nos
14 parents prennent beaucoup plus de temps s'établir,
15 ceux qui sont suivis en protection. Donc, je me
16 suis intéressée à cette question-là. Et pourquoi je
17 suis rentrée dans l'Ordre? C'est parce que je
18 m'intéressais à cette question-là. J'ai pris
19 connaissance, puis j'avais déjà terminé mes études,
20 j'avais complété mes études en... bien, travailleur,
21 travail social, mais j'étais pas rentrée dans
22 l'Ordre immédiatement et je m'étais... j'avais pris
23 connaissance de... du mémoire qu'ils avait déposé
24 lors de cette modification-là. J'ai amené le
25 document, puis je vais vous dire pourquoi j'ai

1 décidé de devenir membre de l'Ordre des travailleurs
2 sociaux, c'est des constats qui étaient écrits dans
3 leur mémoire, puis je vais vous en lire un extrait.
4 Je vais essayer de faire ça avec un débit lent pour
5 être sûre que tout le monde comprenne bien.

6 Dans le mémoire des travailleurs sociaux, c'est
7 écrit :

8 « Il est en effet troublant que le nombre et
9 la proportion d'enfants placés demeure élevés
10 depuis l'application de la Loi de la
11 protection de la jeunesse. Plus inquiétant
12 encore, plusieurs enfants vont connaître de
13 nombreux déplacements qui auront un impact
14 sérieux sur leur développement.

15 À cet effet, l'Ordre s'inquiète pour ces
16 parents aux prises avec de graves difficultés. Les
17 durées maximales de placements ne leur laisseront
18 peut-être pas la possibilité de corriger la
19 situation sans une aide considérable. Il est
20 essentiel que les parents dont il est... dont un
21 enfant est placé puissent recevoir un soutien
22 intensif.

23 « Lorsqu'on demande à des parents d'opérer des
24 changements exigeants, il est éthiquement
25 responsable de tenir sa partie du contrat en

1 les accompagnant dans leur parcours. »
2 « Les délais précis ne peuvent à eux seuls
3 favoriser la stabilité et la continuité
4 souhaitée pour les enfants. »
5 « Or, l'Ordre émet des réserves concernant les
6 durées maximales d'hébergement en fonction de
7 l'âge de l'enfant, car elle apparaît
8 difficilement applicable si ces... de tels
9 délais va à l'encontre d'un principe important
10 de la pratique clinique. L'individualisation
11 des situations familiales s'appuie sur une
12 évaluation approfondie et écosystémique des
13 difficultés et des ressources des parents, des
14 enfants, des familles et de leur environnement
15 au fil des événements fortuits ou prévisibles
16 de leurs vies. De plus, les délais proposés
17 ne s'appuient sur aucunes données de recherche
18 quant à leur impact sur la stabilité et la
19 continuité des projets de vie pour les
20 enfants. »
21 Je vous dirais là, quand j'ai lu ça, je me suis
22 dit : c'est... une association, tu sais,
23 allochtone, qui faisait état de cette situation-là
24 et de ces préoccupations-là pour les enfants en
25 général. Fait que je me... à la lecture de ce

1 mémoire-là, moi qui avais déjà complété mes études
2 universitaires, bien, j'ai dit : « Bien, c'est sûr
3 que je rentre dans l'Ordre, parce que ils ont vu des
4 choses qui étaient préoccupantes et ont soulevé ces
5 enjeux-là, pas seulement pour les enfants des
6 Premières Nations.

7 Donc, c'était la tranche que je voulais vous
8 partager. D'ailleurs, je tiens à souligner que lors
9 des modifications législatives de 2007, il y a eu
10 les dépôts de mémoires conjoints qui ont été déposés
11 à l'époque, mais trop peu de mémoires, selon moi.
12 Il y avait l'Assemblée des Premières Nations avec...
13 en collaboration avec la... CSSPNQL qui avait déposé
14 un mémoire, ainsi que FAQ, Femmes Autochtones, et le
15 Regroupement des Centres d'amitié. Donc, je
16 trouvais quand même important de souligner, tu sais,
17 qu'il y avait des efforts quand même faits par les
18 instances, mais je vous dirais, selon moi, que lors
19 de modifications législatives, je pense qu'il est
20 important que les communautés et les nations se
21 positionnent et soient questionnées sur les
22 modifications qui vont toucher la vie de leurs... de
23 nos familles et de nos enfants.
24 Mais je peux vous dire, par contre, que ce qui avait
25 été soulevé dans ces mémoires-là, n'ont pas

1 nécessairement eu écho en 2007. Donc, je pense
2 qu'il faut quand même faire une réflexion là-dessus.

3 Merci beaucoup. Je vais commencer maintenant
4 ma présentation. Entre l'arbre et l'écorce, la
5 pratique d'une travailleuse sociale autochtone en
6 protection de la jeunesse.

7 Le plan de ma présentation va toucher divers...
8 différents points. Regard critique sur la pratique
9 en protection de la jeunesse et l'application de la
10 LPJ dans les communautés. Difficultés rencontrées
11 avec nos partenaires provinciaux. Adaptation de la
12 Loi de la protection de la jeunesse. Défis et
13 développements des pratiques de protection innues,
14 ainsi que des recommandations à vous donner,
15 Monsieur le Commissaire.

16 Être Innu et intervenir dans sa communauté en
17 protection de la jeunesse, ça veut dire quoi? Ah...
18 écoutez, je pense que s'il y a une pratique qui est
19 très difficile dans la communauté, c'est bien la
20 pratique en protection de la jeunesse. Force de
21 constater qu'il y a peu de travailleurs sociaux
22 autochtones ou d'intervenants qui s'intéressent à
23 cette pratique-là, parce que c'est une pratique
24 quand même qui est difficile dans les communautés,
25 puis c'est pas seulement, je te dirais, avec les

1 instances de... les instances avec lesquelles on
2 travaille, mais le regard que les gens nous portent
3 quand on fait ce métier-là dans nos communautés.

4 C'est sûr que pour ma part, moi, je... la seule
5 clientèle que je connais, c'est la clientèle
6 jeunesse. J'ai oeuvré dans différents postes au
7 cours de ma carrière en protection... toujours en
8 protection de la jeunesse, puis ça m'a permis de, je
9 te dirais, de davantage avoir un oeil aiguisé et
10 d'avoir un sens, je te dirais, une réflexion et un
11 sens critique par rapport à cette pratique-là.
12 C'est sûr que dans le cadre de mes fonctions, je
13 veux dire, il y a toutes sortes d'enjeux, pas
14 seulement les enjeux rencontrés avec les parents qui
15 vivent des difficultés, mais des enjeux aussi qui
16 font en sorte que la pratique en protection de la
17 jeunesse peut être un défi quotidien pour les
18 membres des Premières Nations.

19 C'est sûr que, tu sais, quand j'écris dans ma
20 présentation : « Entre l'arbre et l'écorce », c'est
21 un peu comment moi, je me sens, par rapport à cette
22 pratique-là.

23 Il y a des choses quand même qu'il faut dire,
24 tu sais, par rapport à cette image que je donne de
25 la pratique, c'est que c'est difficile pour les

1 Premières Nations d'appliquer cette loi-là quand
2 elle vient heurter profondément mes valeurs.

3 Alors, je me dis : Il faut lui donner un sens.
4 Pourquoi j'ai continué et j'ai persisté à faire
5 cette pratique-là? C'est parce que je me suis dit :
6 Si moi qui est Innue, n'a pas cet engagement-là
7 d'avoir le désir de protéger nos enfants, qui va
8 l'avoir? Et ce qui est important aussi de
9 souligner, c'est que c'est paradoxal, parce que moi,
10 je me positionne comme une personne qui défend les
11 droits des enfants des Premières Nations, mais pas
12 seulement des enfants, ceux-là de leurs familles
13 aussi.

14 Alors, c'est là que j'ai pris une grande
15 décision : J'ai décidé de prendre le taureau par
16 les cornes, comme on dit, et j'ai décidé de devenir
17 un expert. Comment qu'on devient un expert dans
18 cette pratique-là? Beaucoup de temps donné et
19 d'engagement aussi. Engagement à participer à
20 diverses tables au niveau ministériel qui concernent
21 particulièrement le sujet sensible des enfants qui
22 sont suivis, parce que je suis membre d'une
23 communauté qui s'appelle « Comité des projets dédiés
24 des enfants des Premières Nations du Québec », un
25 comité qui a été instauré par le ministère. Il y a

1 divers participants sur cette table, soit des
2 Autochtones. Il y a la Commission aussi, la Santé
3 et les Services sociaux des Premières Nations du
4 Québec et du Labrador. Et aussi des représentants
5 des membres du personnel des CISSS, de la DPJ.

6 Et défendre les droits, est-ce que c'est
7 populaire? Défendre le droit des enfants, est-ce
8 que c'est populaire? Je tiens juste à faire une
9 petite parenthèse ici encore une fois. J'avais vu
10 une vidéo, je le sais pas si vous connaissez Cindy
11 Blackstock, qui a poursuivi le gouvernement...
12 fédéral avec la paix... je pense, l'Assemblée des
13 Premières Nations canadienne pour le sous-
14 financement des services offerts au niveau de... des
15 services... pas « protection », mais services à
16 l'enfance. J'allais visionner sa vidéo, puis elle
17 disait que, tu sais, elle trouvait désolant que, tu
18 sais, de défendre les droits des enfants et d'avoir
19 un franc-parler aussi. Et de nommer les choses peut
20 parfois nous mettre dans une situation où qu'on va
21 être mis à l'écart, à l'écart de tant, parce que on
22 dérange.

23 Alors, j'espère que je serai pas mis à l'écart
24 après mon témoignage? Parce que je dois vous dire
25 que le but de mon témoignage, ce n'est pas de faire

1 un témoignage de complaisance et de faire semblant
2 que tout va bien. Mon témoignage ici va traiter de
3 mon vécu professionnel en lien les interventions
4 faites par l'État auprès de nos enfants, puis de nos
5 familles, et l'espoir que les choses puissent
6 changer.

7 Et je vais citer - ce n'est pas un auteur
8 inconnu là, mais j'ai eu une conversation avec un
9 professionnel et je lui nommais ça, à quel point
10 qu'on pouvait être complaisants parfois. Puis il a
11 dit une phrase que j'ai notée sur mon bureau pour ne
12 jamais oublier cette phrase et il a dit ceci : « La
13 complaisance est la porte ouverte à la médiocrité et
14 nos enfants ne méritent pas de services médiocres. »

15 Alors, je voulais vous parler de l'impact de la
16 Commission Viens et aussi de l'enquête systémique du
17 CDPDJ sur la Côte-Nord. Écoutez, je pense quand il
18 y a l'annonce d'un... d'une Commission, ça a comme
19 un effet instantané, hein? Il y a des changements
20 de comportements qu'on ne voyait pas avant et là
21 subitement, il y a plus d'ouverture. Il y a des
22 invitations à des tables. On sent que nos
23 partenaires marchent un peu sur les œufs, puis ça,
24 ça s'est senti parce que vous avez l'annonce en
25 décembre 2026...2026, je suis rendue très loin, en

1 2016, excusez-moi, c'est la nervosité. Fait qu'on
2 l'a constaté immédiatement, mais où tout simplement
3 comme impact, bien, il y en a qui s'en préoccupent
4 pas, hein? On a quand même deux effets.

5 Pour ma part, quand j'ai su qu'il y avait une
6 Commission, je me suis dit : Aujourd'hui, c'est le
7 temps de prendre notre courage à deux mains et de
8 nommer des situations guère faciles pour nous.
9 Écoutez, moi, je fais une pratique dans mon
10 quotidien où je me sens oppressée, puis comme à
11 l'époque où il y a eu l'enquête systémique du CDPDJ
12 en 2010 sur la Côte-Nord, je me suis sentie
13 soulagée. Mais ç'a été quand même surprenant de
14 voir la réaction de mes partenaires provinciaux.
15 Toujours surprise qu'on questionne leurs pratiques.
16 Alors là, moi, j'aime à croire qu'il va y avoir un
17 vent de changement, mais j'aimerais surtout que ces
18 commissions et ces enquêtes aient des effets
19 permanents sur nos partenaires.

20 Écoutez, je vais vous raconter un petit peu
21 qu'est-ce qui s'est passé sur la Côte-Nord quand il
22 y a eu l'enquête systémique. Il faut comprendre une
23 chose importante par rapport à l'enquête systémique
24 qu'il y a eu sur la Côte-Nord. Elle a quand même
25 duré un certain temps. Malheureusement, je n'ai pas

1 eu la chance de témoigner lors de cette enquête-là,
2 parce que j'ai eu le temps de faire deux enfants
3 dans cette courte période, donc, mais j'ai quand
4 même eu la chance d'avoir une rencontre le 6 juin
5 2014 avec le CDPDJ. J'ai rencontré monsieur Camille
6 Picard et savez-vous qu'est-ce que j'ai dit à cet
7 homme, à ce commissaire quand je l'ai rencontré?
8 C'était une date pour moi qui est très importante,
9 je lui ai dit : « Savez-vous, Monsieur le
10 Commissaire, des fois, j'avais le goût de vous
11 appeler moi-même. » Et là, j'ai dit : « Il y a
12 tellement de choses qui se passaient sur la Côte-
13 Nord et qui se passent encore aujourd'hui. » Et là,
14 il m'a dit une phrase, des mots d'une puissance...
15 d'une puissance qui ont changé ma pratique. Il m'a
16 dit : « Vous savez, Madame Vollant, vous êtes les
17 gardiens de vos enfants. »

18 Ah...! Cette journée-là, je peux vous dire, je
19 n'ai pas pris ces mots à la légère. Alors, depuis
20 ce temps, je m'évertue, dans ma pratique, dans les
21 services qu'on donne, dans mon implication auprès
22 des enfants, à défendre les droits de nos enfants et
23 à me tenir debout, mais est-ce que c'est populaire?
24 Non.

25 Puis ce message s'est transformé pour nous en

1 un autre message. Et c'est le message qui est
2 transmis pour notre projet de gouvernance en
3 protection de la jeunesse innue sur la communauté de
4 Uashat mak Mani-Utenam.

5 J'ai eu la chance d'échanger avec mes
6 politiciens et ce que je leur ai dit :

7 « Arrêtons de dire de mettre la DPJ
8 dehors; changeons de discours. Disons que
9 maintenant, nous sommes les gardiens de
10 nos enfants. »

11 Par le passé, on nous a enlevé cette
12 responsabilité-là, puisque les Premières Nations
13 avaient des pratiques de protection pour leurs
14 enfants. Et vous savez ce qui s'est passé. Je
15 pense que je ne m'éterniserai pas là-dessus, il y a
16 eu les écoles résidentielles qui ont eu des impacts
17 considérables. Et ce qui est paradoxal là-dedans,
18 c'est que moi qui est travailleur social
19 aujourd'hui, les travailleurs sociaux, par la suite,
20 après les écoles résidentielles, ont contribué à
21 poursuivre ça. Alors, je veux dire qu'on peut être
22 différents et il faut se positionner comme
23 défenseurs des droits de nos enfants.

24 Avant de changer, je tenais à vous dire une
25 chose très importante aussi par rapport à l'enquête

1 qu'il y a eu sur la Côte-Nord, c'est que c'est une
2 enquête qui est passée comme un peu sous silence?
3 Pourquoi? Vous savez que le communiqué du CDPDJ a
4 été émis le 6 juillet deux 2013. Donc, peu de gens
5 savent, sur la Côte-Nord, qu'il y a eu une enquête
6 systémique, parce qu'à cette même époque-là, il y a
7 eu une tragédie au Québec, c'était la tragédie de
8 Lac-Mégantic. Donc... je trouvais quand même
9 important de souligner ce fait, parce que ça l'a eu
10 quand même un impact positif, cette enquête, mais je
11 dirais, l'impact a été de courte durée. Et comme on
12 dit : Chassez le naturel et il revient au galop.

13 Il y a deux documents de la Commission que je
14 tiens à vous souligner. Je le sais pas si c'est des
15 documents que vous avez en main, mais qui sont d'une
16 importance, selon moi, c'est l'avis sur l'obligation
17 du Directeur de la protection de la jeunesse
18 d'obtenir une nouvelle ordonnance du tribunal
19 lorsqu'un enfant est transféré de ressources
20 d'hébergement pendant la durée d'une ordonnance qui
21 tend à assurer la continuité des soins et la
22 stabilité des liens et des conditions de vie. C'est
23 un avis super important, parce que l'introduction
24 des délais d'hébergement ont fait en sorte qu'on a
25 eu des placements à long terme et je vous dirais,

1 des fois, il arrive des situations où qu'on respecte
2 pas toujours ces avis-là. Mais vous savez, quand il
3 y a des situations qui se passent, malheureusement,
4 c'est toujours nous qui est responsable. Ah, ah.

5 Il y a un autre avis aussi que je voudrais vous
6 porter à votre attention, c'est sur un avis sur la
7 détermination des... modalités de contact entre
8 l'enfant et les membres de sa famille immédiate
9 lorsqu'une ordonnance d'hébergement en vertu de
10 l'article 91 sur la Loi de la protection est émise.
11 Là, je parle encore des délais d'hébergement.

12 Pourquoi je parle de cet avis-là? C'est parce
13 que dans cet avis-là, c'est bien indiqué qu'à
14 maintenir des contacts avec son parent, même si
15 c'est un placement de longue durée, c'est un droit,
16 mais je reviendrai là-dessus un peu plus tard dans
17 ma présentation.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 On pourra produire les documents que... auxquels
20 vous réferez à la fin de votre témoignage. Maître
21 Elassal les produira un après l'autre. Ça va?

22 **MME NADINE VOLLANT :**

23 D'accord.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Ah.

1 **MME NADINE VOLLANT :**

2 Les parents et leurs droits. Hein? C'est sûr que
3 je tiens à vous rassurer, on comprend très bien
4 c'est quoi, le droit des enfants, mais par contre,
5 pour les Premières Nations, la problématique, c'est
6 le droit des parents. Puis moi, je pense que c'est
7 important que les gens comprennent une chose par
8 rapport aux parents, puis par rapport à
9 l'intervention de l'État dans leur vie, puis je
10 parle des familles des Premières Nations.

11 Les parents se sentent démunis face à
12 l'intervention. Les parents, ils se sentent jugés,
13 puis ils ont un sentiment d'impuissance. Puis il
14 faut comprendre une chose : Les parents, nos
15 parents des Premières Nations ne sont pas des
16 parents qui se défendent, malgré que nous nous
17 évertuons de leur mentionner l'importance d'avoir...
18 d'être représentés par un avocat ou, s'ils sont en
19 désaccord avec des mesures de prendre, de contester
20 des mesures, souvent, ils ne le font pas.

21 Alors, qu'est-ce qu'on fait? Ah...! On essaye
22 de les rassurer, mais c'est sûr qu'en même temps,
23 pour eux, l'intervention est tellement une source
24 qui ressemble pour eux à des traumas tels que les
25 écoles résidentielles, les pensionnats. Et ce

1 qu'ils vont dire, c'est que notre travail, c'est
2 pour enlever les enfants et non pour les retourner.

3 C'est sûr que le respect des droits, c'est que
4 je me suis questionnée, moi, dans ma pratique, c'est
5 que probablement que les parents, des fois, ils ne
6 sont même pas conscients que leurs droits sont
7 lésés. Comment tu veux te défendre ou aller dans
8 des institutions telles que le CDPDJ quand tu le
9 sais pas?

10 Alors, je me dis : Qu'est-ce qu'on fait pour
11 eux? Hum? Ils n'ont pas confiance en nous. Puis
12 les enjeux qui sont encore beaucoup plus importants
13 pour eux, c'est comme je l'ai dit tout à l'heure,
14 c'est les délais d'hébergement. Qu'est-ce que ça
15 fait? C'est que un travail très grand doit être
16 fait pour rétablir une confiance avec nos services,
17 parce que je dois préciser que les services que nous
18 donnons à Uashat mak Mani-Utenam, c'est les services
19 applications des mesures. Nous n'avons pas les
20 signalements, nous n'avons pas l'évaluation, mais
21 lorsque cette partie-là est terminée par le Centre
22 jeunesse, les dossiers sont transférés chez nous.
23 Puis nous, c'est pour essayer de recréer cette
24 conscience-là, puis d'essayer de mobiliser les
25 parents le plus rapidement possibles avec des délais

1 d'hébergement pour qu'ils soient en mesure de se
2 rétablir. Et puis, on n'y arrive pas tout le temps.

3 Aussi vous partager quelque chose par rapport
4 au concept de la définition de l'intérêt. Vous
5 savez, pour les Premières Nations, on a une
6 conception différente de la famille. On a aussi une
7 conception de l'intérêt de l'enfant beaucoup plus
8 grande que seulement l'enfant. Pour les Premières
9 Nations, je vous dirais là, la conception de
10 l'intérêt de l'enfant n'a jamais changé au cours des
11 années. On a vu que lors des modifications
12 législatives où l'intervention de l'État dans nos
13 familles, l'intérêt a changé, hein? Mais je dois
14 vous souligner quand même quelque chose, c'est que
15 pour les milieux autochtones, la notion de l'intérêt
16 englobe l'intérêt de la famille, de la communauté,
17 de la Nation et vise notamment la protection de
18 l'identité culturelle, des activités traditionnelles
19 et de la langue. Puis ça, c'est comment nous, on
20 voit l'intérêt de l'enfant. L'enfant n'est pas
21 indissociable de sa famille. Donc, je pense qu'il
22 est nécessaire d'avoir une réflexion sur l'intérêt
23 de l'enfant.

24 Pour cette section, j'aimerais souligner un
25 article de L.M. Tessier. Son article est : « Quand

1 la raison du plus fort continue d'être la
2 meilleure... De la domination d'une théorie à la
3 violence institutionnelle. l'usage abusif des
4 théories de l'attachement en protection de la
5 jeunesse. »

6 Dans les faits, cet auteur, parce qu'il faut
7 comprendre que les concepts théoriques sur
8 l'attachement sont quand même à la base des
9 modifications législatives de 2007, puis moi, ce qui
10 me pose question, Monsieur le Commissaire, c'est que
11 si je vois que moi, j'observe dans la pratique, nous
12 ne sommes même pas experts dans l'attachement. Puis
13 il y a une question aussi qu'il faut regarder par
14 rapport à l'attachement. J'ai eu la chance au cours
15 de mon... de ma participation à certains comités,
16 comme je disais, d'avoir... posé la question et
17 qu'en est-il pour les communautés pour ce qui est de
18 la théorie de l'attachement? Ah. Les gens ne
19 veulent pas se positionner, parce que dans les
20 communautés, il y a plusieurs donneurs de soins,
21 fait que il faut se poser aussi des questions :
22 Comment on... une théorie, puis quand on l'applique,
23 il peut y avoir aussi des impacts sur une communauté
24 aussi ou sur des enfants des Premières Nations.
25 Il y a une autre chose aussi que je voulais vous

1 soulever par rapport à ça. C'est un document sur la
2 négligence envers les enfants. C'est pas un
3 document spécialisé sur les enfants autochtones,
4 mais bien un bilan des connaissances et ç'a été fait
5 par le Centre de liaison sur l'intervention et
6 prévention psychosociale. C'est un document très
7 bien fait. Et là, il y a un point, puis c'était le
8 principe d'intervention et indices de réussite.

9 Voici les bases de l'intervention efficace en
10 protection - j'imagine, parce qu'on parle de
11 négligence.

12 « Il y a une approche axée sur la
13 communauté. »

14 Force de constater que Ce n'est pas le type
15 d'approche qu'on a présentement, parce qu'on
16 intervient sur les parents, l'enfant et souvent, on
17 se cache derrière la confidentialité pour pas
18 travailler ensemble.

19 « La contribution d'une équipe
20 multidisciplinaire. »

21 Est-ce qu'on a toutes ces accessibilités-là?
22 Honnêtement, moi, je ne l'ai pas vu dans ma pratique
23 et ça fait quand même longtemps que je fais ça.

24 « Une approche multidimensionnelle. Des
25 actions qui s'adressent à l'ensemble de

1 la famille. »

2 Moi, je vous dis, c'est très « Premières
3 Nations », ça, parce que les Premières Nations, dans
4 l'intervention, c'est ce genre d'intervention-là qui
5 va fonctionner. Puis là, ce n'est pas un document
6 pour les Premières Nations là.

7 « Une approche qui s'intègre au système
8 actuel des services d'aide. »

9 Souvent, je vous dirais, on est un peu seuls en
10 protection, parce que les gens ou nos partenaires ou
11 nos collègues ou nos... les autres professionnels
12 pensent que c'est seulement notre responsabilité et
13 ne comprennent les... le mandat que nous avons, et
14 nous avons un mandat de protection, mais on n'est
15 pas spécialistes dans tout. Nos gens ont besoin de
16 services.

17 Et là, c'est quand même intéressant, c'est
18 marqué :

19 « Les indices de réussite des
20 interventions en négligence reposent sur
21 des éléments suivants. »

22 Je ne vous ferai pas la liste au complet, mais
23 moi, ce qui a retenu mon attention dans ce document,
24 c'est ceci :

25 « Les interventions doivent s'échelonner

1 sur une période relativement longue en
2 contexte de protection. On parle d'un minimum
3 dix-huit (18) à vingt-quatre (24) mois. »

4 Vous savez, il y a des délais d'hébergement.
5 Douze (12) mois, dix-huit (18) mois, vingt-quatre
6 (24) mois. Il y a un autre point et je vais
7 m'arrêter là-dessus pour ce document :

8 « Il faut favoriser les liens entre les
9 services, éviter la discontinuité et le
10 cloisonnement. »

11 Quel défi! Quel défi en matière de protection,
12 parce que ça, je l'ai pas encore vu.

13 Alors là, c'est un autre point, je te dirais,
14 très intéressant. Il y a divers acteurs dans le
15 processus de la protection de la jeunesse. Et mon
16 constat, c'est que chacun des acteurs a des visions
17 différentes de l'intervention. Les DPJ, il y a les
18 intervenants des Centres jeunesse qui ont leurs
19 visions. Et est-ce que ils ont la même vision que
20 nous pour l'intervention auprès de nos familles?
21 Pas toujours. Les avocats de la protection de la
22 jeunesse.

23 Moi, je pourrais vous dire qu'il y a souvent,
24 quand on regarde ça au niveau de nos représentants,
25 des contentieux, souvent, c'est une... il faut

1 gagner, gagner contre les parents.

2 Il y a l'avocat des enfants qui a une vision
3 sur l'intérêt des enfants, qui, je crois, ils font
4 bien leur travail, mais qui devraient davantage nous
5 questionner, hein? Et il y a aussi l'avocat des
6 parents. Fort de constater que... les avocats des
7 parents ne maîtrisent pas nécessairement cette
8 pratique-là. C'est une pratique complexe, comme la
9 protection de la jeunesse avec des balises cliniques
10 et juridiques, mais ils n'ont pas à connaître le
11 clinique, mais quand même, je pense qu'ils nous
12 poseraient davantage de questions.

13 Vous savez, Monsieur le Commissaire, quand
14 j'étais intervenante, j'ai toujours proposé des
15 avocats qui allaient me questionner, puis qui
16 allaient me faire la vie dure. Pourquoi? Les
17 parents méritent d'être défendus.

18 Les meilleurs, hum-hum? Ceux qui nous donnent
19 du fil à retordre. C'est pas ceux-là nécessairement
20 que les avocats de... qui nous représentent veulent
21 avoir, mais...

22 Les juges. Bien, les juges ont une vision de
23 ce qu'on veut bien leur donner. Hein? Ils ont la
24 vision de ce qu'ils vont lire dans les rapports,
25 mais je vous rassure, ils font bien leur travail.

1 Par contre, s'ils avaient d'autres informations,
2 peut-être qu'ils prendraient d'autres décisions.
3 Mais vous savez, quand je dis qu'on est entre
4 l'arbre et l'écorce, et que je travaille et que je
5 suis autorisée par la DPJ, j'ai un devoir d'être
6 loyale.

7 Les parents. La vision des parents. Vous
8 savez, pour les parents, comme j'ai dit tout à
9 l'heure, nous ne sommes pas là pour les aider, mais
10 je me surprends d'avoir été témoin de situations où
11 j'ai des parents qui m'ont appelée, puis qui m'ont
12 dit : « Écoute, Nadine, ils nous disent de signer
13 un papier, sinon, mon enfant va être placé. Je le
14 sais que toi, tu vas me dire la vérité. Faut-tu que
15 je le signe? » J'ai dit : « Est-ce que t'es en
16 accord? Si tu n'es pas en accord, signe rien. »
17 « Je le sais, toi, tu vas me dire la vérité. » Est-
18 ce normal? Mais je dis les choses dans la limite
19 dans lesquelles je peux le dire. Vous comprenez ma
20 situation? Je suis entre l'arbre et l'écorce.

21 Comment aider les parents dans une situation
22 comme ça? Je leur donne le plus d'information
23 possible sur leurs droits, mais comme je l'ai dit
24 tout à l'heure, ce n'est pas des parents qui se
25 défendent pour la majorité du temps.

1 Les intervenants autochtones. Bien, c'est sûr,
2 puis j'en fais partie. Moi, je vois tout ça. Je
3 vois toutes ces visions différentes là. Et là, je
4 me dis : Sommes-nous conscients à quel point nous
5 sommes dangereux? Moi, quand j'embauche un
6 intervenant, je lui dis : « Tu es dangereux. Si tu
7 ne donnes pas le service adéquatement, ça se peut
8 qu'il y a un enfant qui retourne pas chez lui, puis
9 ça, je peux pas faire de compromis là-dessus. »
10 Est-ce que c'est parfait dans nos communautés? Je
11 ne suis pas prête à le dire, mais on fait tout en
12 notre pouvoir de s'assurer d'offrir une authenticité
13 de service, puis malgré tout ça, des fois, on n'y
14 arrive pas.

15 Et je pense qu'à la base, qu'on est quand même
16 inconscients de tout ça, de l'impact qu'on a sur les
17 familles, et d'une intervention qui peut être
18 dangereuse et préjudiciable dans leur avenir, hein?
19 Parce qu'on peut avoir des impacts à long terme sur
20 leurs vies.

21 Ah... Femmes en examen de conscience. Ça veut
22 dire quoi? Ça veut dire beaucoup de choses,
23 Monsieur le Commissaire. Mais par contre, avant
24 d'émettre ces questions-là, il y a une question que
25 je dois émettre pour les communautés et les enfants

1 autochtones du Québec. Quand une loi d'exception
2 n'est plus une exception, qu'est-ce qu'il faut
3 faire?

4 Vous savez très bien qu'il y a une
5 surreprésentation. Je serai pas ici pour vous
6 donner des statistiques, je crois que beaucoup ont
7 fait précédemment cet exercice, mais ça, c'est la
8 question. Quand une loi d'exception n'est plus une
9 exception. J'ai présenté une présentation à
10 l'Université Laval juste après les modifications
11 législatives, puis elle portait ce titre-là. Je
12 sais même pas si ça vient de moi ou si ça vient de
13 quelqu'un d'autre, mais je pense que c'est important
14 de se poser cette question-là : Qu'est-ce qu'on va
15 faire de différent? Et faisons-nous assez?

16 Est-ce que l'État met des mesures de soutien
17 concrètes? Ça, c'est une bonne question à se poser.
18 Est-ce qu'on se questionne sur nos pratiques? C'est
19 une autre question à se poser. Est-ce qu'on encadre
20 adéquatement notre personnel dans cette pratique
21 d'autorité? Puis qu'est-ce qu'on peut faire de
22 différent pour que cela fonctionne?

23 Il y a pas beaucoup de personnes qui se posent
24 des questions présentement à ce niveau-là dans leurs
25 pratiques. En tout cas, moi, je ne l'ai pas vu

1 souvent. Puis pour avoir eu des échanges avec mes
2 partenaires provinciaux, ils ont la vérité. Mais je
3 pense qu'il faut quand même se faire un examen de
4 conscience.

5 « Difficultés rencontrées avec nos partenaires
6 provinciaux. »

7 Vous savez, j'ai pris ces images-là, parce que
8 c'est vraiment ça qui se passe. J'ai pris une image
9 de canot, parce que je trouvais que ça ressemblait
10 à... ça nous ressemblait, nous, les Innus. Puis
11 pour le réseau, bien, j'ai pris un beau paquebot de
12 luxé.

13 J'ai pris ces images-là, Monsieur le
14 Commissaire, parce que c'est l'exemple que je donne
15 souvent à mes partenaires provinciaux,
16 gouvernementaux. Les communautés, présentement,
17 elles sont en canots, puis ce n'est pas pour me
18 moquer de nos Nations, mais des ressources. Et
19 elles ne sont pas beaucoup équipées. Et ils
20 essayent de faire de leur mieux avec le peu de
21 moyens qu'ils ont.

22 De l'autre côté, on a les grosses organisations
23 avec les spécialistes, avec leurs outils, avec leurs
24 systèmes, en tout cas, bien installés pour pouvoir
25 répondre aux normes, hein? On a des critères

1 gouvernementaux, des normes ministérielles, mais on
2 demande aux gens qui ont des canots de respecter
3 tout ça comme ceux-là qui ont des... un beau
4 paquebot avec toute la capacité des ressources
5 humaines et matérielles pour y répondre.

6 Je peux vous faire l'image là aussi
7 concrètement comment ça se traduit dans ma pratique
8 à moi. Moi, je suis une Directrice des Services
9 sociaux. Et les gens qui travaillent avec moi vont
10 vous dire là qu'il y a bien des choses que je fais
11 qui relèvent pas de mes fonctions, puis je ne suis
12 pas une princesse. Moi, je gère une équipe à
13 l'application des mesures, un secteur ressources
14 indicateur. En plus, j'ai un centre de réadap, que
15 je fais la gestion, puis je gère tout ça seulement
16 avec quatre cadres intermédiaires là. Je peux vous
17 dire que mes semaines là, ce n'est pas trente-cinq
18 heures que je fais. Tu sais? On essaye de faire du
19 mieux avec ce qu'on a.

20 Si on regarde du côté du paquebot avec le même
21 genre de services que moi j'offre, imaginez toutes
22 les ressources qu'ils ont. Ils ont un... une chef
23 des ressources, en plus d'avoir une... un directeur
24 avant là, tu sais? Ils ont la réadap avec des chefs
25 d'équipe, des... moi, j'ai pas ça. Puis ce qui est

1 encore plus navrant là-dedans, c'est que des fois -
2 hein? On demande des affaires, hein? Moi, j'ai
3 demandé d'avoir des accessibilités pour faciliter le
4 travail de mes gens comme le système Peach. On a le
5 système Peach, mais on peut pas l'utiliser, je vous
6 dirais, à bon escient, parce que on a plein de
7 choses restrictifs qui fait en sorte que ce n'est
8 pas très convivial, même pour mes cadres pour faire
9 le suivi. Mais quand... je ne me suis pas rendu
10 compte de ça. Tu sais, je me suis dit : Hey, je
11 suis contente, on me donne ça en cadeau! Ha, ha,
12 ha! Mais dans les faits, c'est qu'on m'en donne
13 juste une petite partie, mais là, il y a encore la
14 confidentialité. Regardez, si j'avais la curiosité
15 d'aller voir ce qui se passe pour un enfant de Port-
16 Cartier ou de Sept-Îles, savez-vous qu'on a même pas
17 le temps de faire les choses chez nous pour faire le
18 suivi, parce que c'est fastidieux, faire le suivi
19 des systèmes informatiques pour nous assurer qu'on
20 répond aux normes. Il y a des normes, puis on
21 essaye encore d'y répondre dans des contextes comme
22 ça. Fait que là, on nous dit : « Bien là, il y a
23 la confidentialité. » J'ai dit : « Ah oui? Je
24 suis prête à signer tout ce que tu veux en termes
25 de... » Comment on appelle ça donc...? Le droit de

1 savoir. J'ai dit : « De toute façon, c'est des
2 systèmes. Il n'y a pas personne qui va... » Tu
3 sais, ils peuvent vérifier à la minute près c'est
4 quoi j'ai fait, c'est quoi j'ai regardé pour
5 s'assurer de l'intégrité de notre intervention, mais
6 très peu d'ouverture.

7 Puis quand je fais cette image-là aussi là, je
8 leur dis : « Nous, on est en canots et vous nous
9 envoyez des choses une fois de temps en temps, tu
10 sais, quand ça te tente. » Puis on doit faire
11 l'attestation d'une même loi, puis s'assurer d'avoir
12 les mêmes qualités standards. Comment on y arrive?

13 Mais j'aimerais ça embarquer dans le paquebot
14 par exemple, moi aussi.

15 Ça, c'est des difficultés encore rencontrées
16 avec nos partenaires provinciaux. Je vous dirais
17 là, le concept de communication. Voici le discours
18 qu'on me dit. Tu sais, il y a quinze manières de
19 communiquer. Ce que j'ai compris, ce que tu as
20 compris, ce que tu en penses, la perception que
21 t'as. Écoutez là, comment pensez-vous que je me
22 sens quand on me dit ça? Puis qu'on me dit ça?
23 Puis souvent, je dois vous dire aussi qu'il y a un
24 autre phénomène qu'on rencontre, c'est la mémoire
25 sélective des gens qui... nos partenaires, des fois,

1 qui ont... qui oublient certaines choses
2 importantes, mais c'est toujours à notre détriment.
3 Puis savez-vous qu'est-ce que je suis obligée de
4 dire à mes... à mon personnel? « Assurez-vous de
5 bien documenter, parce que quand ça va être de la
6 faute de quelqu'un, ça va être de votre faute. Fait
7 que documentez bien vos situations, parce que des
8 fois, il y a des gens qui oublient qu'ils ont vu des
9 choses. »

10 Ou on me dit : « Ah, c'est pas ça qu'on avait
11 compris. » Ah... Ou bien encore, ça, c'est
12 recevoir : « Des attitudes nous concernant peuvent
13 nuire à la collaboration entre nos services. »
14 Écoutez, moi, je suis dans le secteur « Protection »
15 dans un comité autochtone. Est-ce que vous pensez
16 que nos partenaires nous considèrent? Puis ça là,
17 c'est des gens qui me l'ont dit. Souvent, ce qu'ils
18 vont poser à mon personnel : « Ah ouin? Tu vas
19 travailler là? T'es sûre? »

20 Puis une autre situation où j'ai un échange un
21 cadre. Je le nommerai pas, hein? Mais j'ai un
22 échange avec elle concernant une situation dans un
23 dossier très complexe, puis là, elle affirme, elle a
24 des affirmations par rapport à une situation qui
25 s'est passée dans ce dossier-là et elle me dit :

1 « Vous savez, on est intelligents. » Je vous dis
2 que quand j'entends des phrases comme ça là, je
3 prends un petit respire, parce que c'est sûr que les
4 gens doivent me trouver des fois assez directe, mais
5 il reste que je reste polie.

6 Savez-vous qu'est-ce que je lui ai répondu? Je
7 lui ai dit : « Je vous rassure, nous aussi, on est
8 intelligents. Il y a assez longtemps que je fais
9 cette pratique. » Mais c'est avec ça qu'on a à
10 composer, Monsieur le Commissaire.

11 Fait que s'il y a un problème entre nos
12 établissements, je vous dirais que la première,
13 c'est la... le premier concept qui est toujours mis
14 de l'avant. « Ah, il y a eu un problème de
15 communication... » « C'est pas ça je voulais
16 dire. » Je vous rassure, j'ai pas encore de
17 problèmes d'élocution, mais je suis capable de
18 comprendre quand on me parle. Mais ces attitudes-
19 là, pour moi, c'est des attitudes de non-respect.

20 Une autre difficulté que l'on rencontre, c'est
21 le pouvoir et le contrôle de l'information. Écoutez
22 là, le contrôle de l'information. Je crois
23 fermement que l'information, c'est le pouvoir.
24 Hein? Puis c'est pour ça que j'ai décidé d'être
25 expert dans mon domaine. Je me suis dit : Si je

1 connais les règles, je vais arrêter de m'en faire
2 passer des petites vites, hein? Mais je peux vous
3 rassurer quand vous dites « pratiques », c'est pas
4 le cas, hein? Je... il y avait bien des choses que
5 je ne savais pas, et il y a... il y aurait bien des
6 choses que j'aurais fait différemment si
7 minimalement, j'aurais connu certains... certaines
8 règles ou certains normes. Pourtant, je travaille
9 avec mes partenaires provinciaux et je dois
10 appliquer la même loi.

11 Puis ça, comment ça se transmet dans la
12 pratique? Puis comment ça se passe dans les faits?
13 Des fois, on ne nous fait pas la transmission
14 rapide. Tu sais, il y a comme un décalage horaire
15 là. En tout cas, on devrait savoir dans l'immédiat
16 là pour s'assurer de respecter les normes. Et le
17 moment qu'on nous transmet ces mêmes directives-là
18 ou ces mêmes normes-là.

19 Ici, je vais vous parler des directives qu'on a
20 reçues. C'est des directives qui nous ont été
21 envoyées le 21 mai 2016. Je ne vous ferai pas la
22 lecture des directives, parce que ce n'est pas ici
23 l'exercice qu'on a à faire, mais là, je veux juste
24 que vous... obtenir votre attention sur le 21 mai
25 2016.

1 Dans ces documents-là, on a des directives du
2 16 avril 2012. Le 16 avril 2012, 1^{er} septembre
3 2013, 2 septembre 2015, 17 septembre 2015, 17
4 septembre 2015, 4 décembre 2015, 4 novembre 2013, 15
5 avril 2016, 24 septembre 2015 et là, j'en passe, et
6 j'en passe. On est le 23 mai 2016.

7 Là, il y a un autre document aussi que... puis
8 je trouve super intéressant de vous nommer, puis je
9 vais... celle-là, je vais vous lire quelque chose
10 dedans, parce qu'il y a quelque chose que j'ai
11 compris là. J'ai participé à une formation qui
12 s'appelait « Concept de protection », qui était
13 donnée par le CPRCN, puis j'ai eu l'occasion de
14 discuter avec la formatrice. On était le 21
15 novembre 2014. Bien, c'est pas... non, j'ai reçu le
16 document le 21 2014 (sic), puis voici comment
17 s'intitule le document, c'est :

18 « SSP - Système de soutien à la pratique.
19 Définition des termes et concepts utilisés
20 dans les ventilations des tables des valeurs
21 articles 38 et 38a) de la Loi de la protection
22 de la jeunesse. »

23 Grossièrement, pour un néophyte, c'est tous les
24 articles 38 avec leurs définitions.

25 Je vous l'ai dit ça fait combien de temps que je

1 fais de la protection? Ça fait longtemps. J'ai
2 commencé peut-être 99, 2000, puis là, on est en
3 2014. J'assiste à cette formation-là et je vois la
4 formatrice avec son document, puis elle est en train
5 de le feuilleter, puis là, je fais comme « Hein? »
6 « Qu'est-ce qu'il y a? », tu sais? Puis là, elle me
7 dit : « Bien, c'est les motifs de compromission
8 avec leurs définitions. » Je dis : « Ah, O.K.,
9 hey », j'ai dit, « tu peux-tu m'en envoyer une
10 copie? » Puis je la remercie, elle m'a envoyé une
11 copie. C'est une formatrice là. Je comprends pas
12 pourquoi que ce document-là, j'ai reçu ça plusieurs
13 années après, puis qu'on nous transmettait pas ça,
14 mais je peux vous dire une chose, quand je vous dis
15 le pouvoir du contrôle de l'information, moi, les
16 gens, ils sont informés, moi, ils peuvent discuter,
17 puis je te dirais, mettre en... remettre en question
18 des décisions.

19 Donc, dans ce document-là, moi, ce qui
20 m'intéressait, c'est un article de compromission
21 particulier, puis je tiens à vous le nommer, parce
22 que l'article dit... c'est... en tout cas, c'est
23 dans les articles 38, mais l'alinéa dit ceci :

24 « Antécédents de négligence non résolus
25 chez les parents ou la personne qui en a la

1 garde. »

2 Vous savez, quand il venait un moment où on
3 n'avait plus de motif là raisonnable de maintenir un
4 dossier là, le reviseur là mettait ça. Où ça m'a
5 mis la puce à l'oreille une fois, c'est que on avait
6 une cliente - excusez-moi, c'est comme un cheveu
7 dans... - on avait une cliente qui était à sa
8 première expérience dans nos services pour une
9 intervention de protection, puis ça faisait huit
10 mois qu'elle avait arrêté de consommer, en tout cas,
11 que, tu sais, ce [n]'était plus une problématique,
12 et là, le reviseur, il dit : « Bien, je vas mettre
13 « Antécédents de négligence non résolus ». » Moi,
14 je le regarde : « Bien là, je comprends pas. »
15 J'ai dit : « Pour moi, le terme « antécédents »,
16 c'est quelqu'un qui en a déjà eu dans le passé »,
17 puis j'ai dit : « C'est la première fois qu'on
18 intervient auprès de cette mère-là. Je vois pas
19 pourquoi qu'on poursuivrait l'intervention. »

20 Quand j'ai vu ce document-là, c'est la
21 première... le premier, je te dirais, chose que j'ai
22 vérifié. Et je vais vous lire ce que ça dit,
23 « Antécédents de négligence non résolus. »

24 « L'enfant risque d'être victime de
25 négligence si le... la personne qui en assume

1 la garde a déjà négligé sérieusement dans le
2 passé les soins de celui-ci ou d'un autre
3 enfant sous sa responsabilité.»

4 Cette situation avait ou non alors fait l'objet
5 d'une intervention ayant permis de corriger la
6 situation. L'enfant est exposé notamment à ce
7 risque, compte tenu de sa naissance récente ou d'une
8 intégration dans le milieu de son parent.

9 Ça veut dire, si l'enfant est dans son milieu
10 actuellement, bien, on ne peut pas mettre ça. Tu
11 sais? S'il n'y a jamais eu de mesure de placement.
12 Savez-vous comment je me suis sentie quand j'ai lu
13 ça? J'ai inventé moi-même là l'objectif à faire
14 dans nos plans d'intervention pour être sûre que ça
15 [ne] se reproduit plus. Puis à chaque fois qu'on a
16 vu ça dans les dossiers, je demandais qu'on le...
17 qu'on fasse le retrait de ça quand la situation ne
18 se prêtait pas à ça. Donc, on avait plein de
19 placements à majorité. Quel est ce motif-là,
20 « antécédent de négligence non résolu » ? Puis là,
21 il faut pas oublier : « Naissance récente », puis
22 « qui retourne dans sa famille ». Puis là, on est
23 dans des mesures de placements à majorité.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Midi et trente, est-ce que je peux vous suggérer

1 qu'on aille dîner? Je pense...

2 **MME NADINE VOLLANT :**

3 Oui.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 ... pas qu'on termine pour une heure moins quart?

6 **MME NADINE VOLLANT :**

7 Non.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Non?

10 **MME NADINE VOLLANT :**

11 Sûrement pas.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Alors, je vais vous suggérer qu'on aille... qu'on
14 prenne une heure pour dîner, puis qu'on reprenne à
15 une 1 h 30. Et je vous souhaite un bon appétit, je
16 vous revoie tout à l'heure. Ça vous va comme ça
17 ou...?

18 **MME NADINE VOLLANT :**

19 Oui, ça me va très bien.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Oui? Parfait, très bien.

22 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

23 Veuillez vous lever. L'audience est suspendue
24 jusqu'à 13 h 30.

25 SUSPENSION

1 -----

2 REPRISE

3 **LE COMMISSAIRE**

4 **L'HONORABLE JUGE JACQUES VIENS :**

5 Alors, rebonjour. On continue sur le même serment.

6 On vous écoute avec intérêt, Madame Vollant.

7 **MME NADINE VOLLANT :**

8 Merci, Monsieur le Commissaire. Écoutez, avant la
9 pause on s'était laissé sur la diapositive qui
10 disait : « le pouvoir a le contrôle de
11 l'information. » Les changements de règles, les
12 directives massives et la transmission et
13 accessibilité des outils. Je vous ai dit au début
14 de mon témoignage, Monsieur le Commissaire, que la
15 Commission Viens avait eu un effet instantané sur
16 nos partenaires. Puis là, tu sais, quand on parle
17 de la transmission et le contrôle de l'information,
18 il y a eu comme une ouverture. Puis, je vais
19 déposer en preuve une clé qui m'a été remis par le
20 Centre jeunesse, je vous dirais cet hiver-là, juste
21 après l'annonce, parce que là, il faut transmettre.
22 Mais écoutez là, je vais déposer ça en preuve, mais
23 j'aimerais ça que les gens puissent prendre la peine
24 de le regarder. Je ne sais pas comment je pourrais
25 qualifier cette clé USB qui a pleins de documents à

1 l'intérieur puisque, c'est tout mélangé. C'est
2 comme s'ils s'étaient dit : « Bien là, on leur donne
3 tout puis on envoie ça là-dedans ». Je ne serais
4 pas fine pas de dire que ça ressemble quasiment à
5 une poubelle. Ça prit une semaine à une
6 intervenante à imprimer, classer des documents qui
7 sont là-dedans. Même moi, qui suis directrice dans
8 mon secteur, je ne me permettrais même pas de
9 remettre ce type de documents désorganisés à un
10 autre établissement. Fait que, je tenais à vous le
11 transmettre pour que vous puissiez en prendre
12 connaissance.

13 Il y a une autre chose aussi, quand je parle du
14 contrôle de l'information. Pas plus loin que la
15 semaine passée, il y avait des échanges de courriel
16 avec une de mes chefs de service, qui voulaient
17 avoir les directives des transferts inter centre
18 jeunesse. Dans les faits, c'est directives-là, ce
19 que moi j'en comprends parce que je ne les ai jamais
20 vues, c'est que ça parle des règles de comment les
21 centres jeunesse se gouvernent entre eux quand ils
22 transferts des dossiers. Vous comprendrez que, dans
23 ce document-là, que je n'ai jamais et qu'on a
24 demandé à plus d'une reprise-là, puis là, on nous
25 transfert d'autres documents à la place en me

1 disant : « c'est de ça vous parlez »? Non, non. On
2 voudrait avoir le document des transferts inter
3 centres jeunesse puis là, on nous dit « Ah bien,
4 peut-être pas tout ». Parce que nous, dans les
5 faits, quand on fait ces demandes-là, c'est parce
6 qu'on voudrait bien comprendre comment, comment ils
7 se gouvernent entre eux. Parce qu'il y a des règles
8 là-dedans qui font en sorte que ça l'a un impact sur
9 nos services puisque, dans les faits, comme ils se
10 gouvernent avec ces règles-là, ils les appliquent
11 aussi dans nos secteurs. Mais, on n'a pas accès à
12 ça. Comment voulez-vous faire votre travail de
13 manière adéquate, quand on doit toujours quémander
14 les documents et directives de la part de nos
15 partenaires.

16 Il y a aussi, toute la transmission, je te
17 dirais de l'information. Je vous dirais à l'époque,
18 j'étais assise, bien je n'étais pas directrice là,
19 je demandais à voir les politiques. Les politiques,
20 soit les politiques internes là. Puis là on me
21 disait, bien ce qu'on disait, ce qu'on me disait à
22 l'époque et ce qu'on me dit encore : « Bien, c'est
23 parce qu'ils sont en réécriture ». Bien, j'ai
24 dit : « Parce que même s'ils sont en réécriture
25 présentement, j'aimerais bien voir ceux-là qu'on a

1 actuellement ». Est-ce que c'est normal, tout ça ?
2 Il y a une autre situation puis, je vais vous
3 dire, ce n'est même pas quelque chose comme, je vais
4 dire, de confidentiel en soi là. Je posais souvent
5 la question, j'ai dit à mes partenaires, à
6 savoir : « Combien qu'il y avait de dossiers dans
7 leur secteur »? Parce que moi, je suis à Sept-Îles
8 là, dans le milieu urbain de Sept-Îles. Il y a
9 Uashat puis Maliotenam. Mais, on n'était jamais
10 capable de me répondre sur la statistique de combien
11 de dossiers il y avait à peu près, dans ces deux
12 milieux là, en termes de dossiers protection de la
13 jeunesse. Puis là, il faut comprendre qu'à Sept-
14 Îles, il y a, à peu près, 25 000 et plus d'habitants
15 et puis nous on est à peu près 3 000 et plus dans
16 nos communautés. Vous savez, le jour où j'ai su
17 combien on avait de dossiers à Sept-Îles, j'étais
18 estomaqué parce que, nous avons à peu près le même
19 nombre de dossiers à Uashat, à l'époque. De 160 à
20 180 dossiers. La même chose pour une ville de 27 000
21 habitants qui est Sept-Îles, Port-Cartier. Je ne
22 comprends pas pourquoi c'était secret là. Bien, ce
23 que je me suis rendue compte quand même, c'est que
24 dans mon secteur, on était quand même un gros
25 secteur qui faisait beaucoup de prestations. En

1 collaboration avec eux. Mais c'est le type
2 d'information que, des fois, on a toujours à
3 quémander puis qu'on reçoit difficilement.

4 Là, je vais vous parler des règles. Des règles
5 questionnables O.K.? Des règles qu'on a appliquées
6 dans la pratique, qu'on m'a dites. Et tu sais, il
7 faut comprendre que moi, en début de carrière là,
8 les cadres de référence, toutes ces données-là,
9 toutes...ce n'était pas des choses qu'on m'avait
10 montrées là. Fait que moi, j'y allais de bonne foi,
11 avec ce qu'on me disait, comme étant des vérités
12 absolues. Alors, je vais commencer par la première
13 règle. Douze mois d'abstinence totale pour le
14 retour. C'est ce qu'on devait avoir, pour pouvoir
15 fermer un dossier. Que les parents aient été
16 abstinentes douze mois. Puis, s'il y avait une
17 rechute, bien vous savez, le document que je vous ai
18 parlé tout à l'heure, qui définit les articles 38,
19 pour la nég...les antécédents de négligence non
20 résolus, bien c'était une belle porte de sortie.
21 Fait que, on mettait ça.

22 Pour l'autre règle, 99 %, les juges tranchent
23 pour la DPJ. Moi, quand j'ai entendu ça, j'étais
24 intervenante puis le reviseur a dit ça à la cliente.
25 Moi, ça m'avait terriblement heurté. Mais vous savez

1 là, ce 99 % des juges tranches pour la DPJ, je ne
2 l'ai pas juste entendu chez nous. Il y a un parent
3 qui m'a dit la même chose. C'était un parent de
4 notre communauté qui m'appelait de Québec, puis
5 l'intervenante lui a dit ça. Donc, je me suis dit
6 que ce n'est pas juste chez nous que ça s'est passé,
7 ces affirmations-là.

8 On a une autre règle. C'était la règle du 50%.
9 Qu'est-ce que c'est la règle du 50%? Je vais vous
10 dire que ça fait toute...toute une discussion cette
11 règle-là. Parce que, ça réfère à l'article 62 de la
12 Loi, la règle du 50%. D'ailleurs, suite à une
13 situation qui s'est passée, où on a eu un différend
14 avec nos partenaires de la province, on nous a dit
15 qu'on n'avait pas respecté, on avait outre passé les
16 délais. Qu'on n'avait pas respecté le jugement. Et
17 nous, on leur réplique, on leur dit : « On a
18 respecté la règle du 50% ». Puis, le 50% c'est,
19 juste pour vous mettre en contexte, quel est
20 l'article 62 ? Dans le fond, l'article 62 va
21 baliser les sorties et les séjours, d'au plus 15
22 jours, chez le parent. Ça, c'est inscrit dans la
23 Loi et doit s'effectuer uniquement chez les parents
24 de personnes significatives. Puis, il y a des
25 conditions pour pouvoir se prévaloir de ça. Faut

1 que ce soit inscrit au plan d'intervention et dans
2 le respect du parent. Puis, cette fois-là, je vous
3 dirais, on était en rencontre, où j'étais moi-même
4 présente. Où j'ai dû menacer mes interlocuteurs
5 qu'on allait porter plainte au CPDJ. Je ne parle
6 pas d'un évènement d'il y a 10 ans là. C'est encore
7 trop proche pour moi.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Mais, 50%, c'est quoi ?

10 **MME NADINE VOLLANT :**

11 C'était dans, dans les faits, le 50% c'était qu'il
12 ne fallait pas que l'enfant soit plus que 50% du
13 temps chez son parent, pour le respect de
14 l'ordonnance.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Merci.

17 **MME NADINE VOLLANT :**

18 C'est bien de m'a...d'apporter la précision. C'est
19 sûr que moi, comme je travaille là-dedans depuis
20 longtemps, si vous avez d'autres spécifications,
21 faites-le-moi savoir.

22 Fait que, lors de cette rencontre-là, on s'est
23 fait, je vous dirais, intimider. Qu'on n'avait pas
24 respecté. Puis que, ce n'était pas...Ce qui s'est
25 dit, dans le fond, c'est que, le réviseur n'avait

1 jamais autorisé ces contacts-là, puis l'augmentation
2 de ces contacts. Mais vous savez chez-nous qu'est-ce
3 qu'ont fait ? La pratique ? C'est que tous les
4 rapports de révision sont signés par le reviseur. Et
5 ce qui est étonnant, c'est que le reviseur avait
6 signé le rapport et c'était indiqué dans le rapport
7 parce que mes rapports font toujours état des
8 contacts avec les parents. Est-ce normal d'être
9 obligé de menacer nos interlocuteurs qu'on va porter
10 plainte au CPDJ ? Ça, ce n'est pas normal pour moi.
11 Puis ça, c'est extrêmement violent.

12 Dans la même foulée, il y avait un autre
13 concept qui s'appelait les contacts humanitaires.
14 Écoutez là, quand j'ai commencé en début de
15 pratique, on me parlait de ça, les contacts
16 humanitaires là. C'était s'assurer que le parent
17 voit, je te dirais trois à quatre fois par année,
18 son enfant dans le but humanitaire de maintenir, tu
19 sais, des contacts humanitaires. On nous a demandés,
20 lors d'une rencontre, de tabler sur les contacts
21 avec le parent et l'enfant. Et là, ce que j'avais
22 répondu, j'ai dit : « Non ». J'ai dit : « On ne
23 tablera pas ici sur les contacts. On va décider
24 selon l'intérêt de l'enfant ». Et ce qu'on nous a
25 répondu : « On le sait, vous autres, à Uauitshitun,

1 ce n'est pas pareil ». Ce que j'ai répondu après
2 cette affirmation ? Je leur ai dit : « Qu'est-ce que
3 tu veux dire que ce n'est pas pareil »? La personne
4 c'est tu -- puis les contacts humanitaires là, c'est
5 pour ça que j'ai fait le dépôt du document du CPDJ
6 qui donne un avis sur les contacts qui doivent être
7 maintenus avec une ordonnance, suite à l'article 91
8 qui assure la permanence des enfants. La stabilité
9 et la permanence. Savez-vous qu'est-ce que ça veut
10 dire ça, Monsieur le Commissaire? Ça veut dire que
11 moi là, j'ai peut-être lésé les droits des parents
12 sans le savoir. En appliquant ça. Je m'excuse.

13 Je vais tomber sur l'autre règle. Deux ans
14 connotation majorité. Deux ans connotation majorité
15 là, c'était dans le cas d'une situation qu'on
16 n'avait pas eu une ordonnance de placement jusqu'à
17 majorité pour un dossier. Ça avait été la demande
18 initiale quand on avait présenté le dossier au
19 Tribunal de la jeunesse. Puis, c'était, c'était ce
20 qu'on nous avait dit. Je vais vous lire quelque
21 chose. Je ne peux pas vous transmettre le document-
22 là, mais, je pense que vous allez comprendre le sens
23 un peu.

24 « Une décision importante » c'est un
25 échange de courriel entre deux professionnels.

1 « Une décision importante va être prise sous
2 peu concernant la scolarisation de l'enfant
3 l'an prochain. Je ne cacherai pas ma
4 déception... »

5 **ME MARIE-PAULE BOUCHER :**

6 Monsieur le Commissaire, j'aimerais m'objecter à la
7 question. En fait, si c'est un dossier qui est
8 particulier, c'est un document qu'on n'a pas accès,
9 je crois que ce serait peut-être pertinent de ne pas
10 aller sur le sujet en question, Monsieur le
11 Commissaire. Avec tout le respect.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bon, j'ai compris que c'est un document que vous
14 n'aviez pas l'intention de...

15 **MME NADINE VOLLANT :**

16 Non, je ne le dépose pas ce document-là.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bon. Et vous mention...

19 **MME NADINE VOLLANT :**

20 Je vais dire général qu'est-ce qu'il contient où...

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Bon. Vous pouvez peut-être raconter généralement
23 l'évènement...

24 **MME NADINE VOLLANT :**

25 D'accord.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... mais en évitant de donner des indices qui
3 permettraient d'identifier...

4 **MME NADINE VOLLANT :**

5 C'était très général ce que j'allais dire.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Bon. Dans ce sens-là, je vais vous laisser aller,
8 mais brièvement s'il vous plaît.

9 **MME NADINE VOLLANT :**

10 D'accord. Bien ce que ça dit, dans les faits, c'est
11 que la famille d'accueil s'objecte à ce que l'enfant
12 aille à l'école de la communauté. Que le cas
13 échéant, la famille d'accueil va se désinvestir.
14 Pourquoi je vous amène là-dessus, sur le deux ans
15 connotation majorité? C'est parce que, ce que ça
16 dit dans le fond c'est que, il fallait traiter ce
17 dossier-là puis ce n'était pas une décision d'un
18 juge pour un placement majorité, mais un deux ans
19 placement. Ce que ça dit c'est qu'il fallait
20 traiter ce dossier-là comme un...la même chose que
21 si on avait eu un placement majorité. Fait que,
22 vous comprendrez que des règles comme ça, avec
23 lesquelles on a fait la pratique, qui ont eu des
24 impacts sur nos familles.
25 J'attire votre attention sur une autre règle qui

1 nous a été expliquée. Aide, conseil et assistance à
2 sa famille. Dans les faits, ce qu'on nous dit
3 c'est, ça, ça nous permettrait, mettons qu'on a un
4 enfant seulement de suivi dans une famille, puis
5 qu'il y a une fratrie qui n'est pas suivie, ou
6 d'autres membres de la famille, ça nous permettrait
7 à nous d'aller nous informer sur la situation des
8 autres enfants. Moi j'ai questionné ça et j'ai fait
9 comme : « Bien, c'est parce qu'on n'a pas de
10 mandat ». Ha ! mais ça c'est assistance, aide,
11 conseil à sa famille et sa famille englobe ça. Ou,
12 dans une autre situation, où on nous dit : « Pas
13 besoin de dire que c'est une banque mixte » est-ce
14 que vous savez c'est quoi, Monsieur le Commissaire,
15 une banque mixte ?

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Non.

18 **MME NADINE VOLLANT :**

19 Non. Une banque mixte là, c'est une famille
20 d'accueil qui applique pour devenir dans...je vais
21 dire, qui applique pour devenir une famille
22 d'accueil, mais pour adopter des enfants. Fait que,
23 ce qu'on nous a demandé cette fois-là, c'était de ne
24 pas informer le parent de cette situation-là. Vous
25 comprendrez que moi, je me sens un malaise quand on

1 dit qu'il faut être transparent.

2 Il y a aussi une autre pratique que je voulais
3 vous dire que j'ai questionnée aussi. C'est que
4 nous on a demandé de faire des révisions à tous les
5 six mois. Plus que ce qui est recommandé dans le
6 cadre de la protection de la jeunesse. Et dans des
7 échanges avec des interlocuteurs de la province, ce
8 qu'ils m'ont dit c'était une directive
9 spécifiquement pour les Autochtones, pour les
10 secteurs autochtones. Quand on nous a remis la
11 directive, parce qu'on nous a remis une directive
12 là, il manquait le tableau qui était inséré pour les
13 délais de révision. Et, j'ai demandé à une
14 intervenante qui travaillait au Centre jeunesse, si
15 c'était possible de pouvoir me transmettre le
16 règlement. Ce que j'ai constaté c'est que, dans
17 leur directive à eux, le tableau était présent.

18 C'est sûr ici je parle du processus de retrait
19 et des placements des enfants. Mais, je pense qu'il
20 faut que je fasse état d'une rencontre qu'on a eue
21 avec nos partenaires de la province, faisant état
22 des difficultés qu'on rencontrait avec eux. Je vais
23 le déposer en preuve parce qu'il n'y a pas de nom
24 dessus et je présente de manière générale, les
25 difficultés qu'on rencontrait avec eux.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Ça remonte à quand ça ?

3 **MME NADINE VOLLANT :**

4 Ça, ça remonte à...

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Et, si c'était possible...

7 **MME NADINE VOLLANT :**

8 ...octobre 2011.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 ... si c'était possible, quand vous mentionnez des
11 choses...

12 **MME NADINE VOLLANT :**

13 Ah, d'accord.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 ...comme peut-être parler de dates parce que si ça
16 remonte à loin, puis si c'est plus récent, ça va
17 nous aider un peu puis ça va aider les procureurs
18 aussi.

19 **MME NADINE VOLLANT :**

20 D'accord.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Je me suis dit : « Ça va venir là », mais...

23 **MME NADINE VOLLANT :**

24 Oui. C'est une rencontre qu'on a eue en octobre
25 2011.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Parce que vous savez, il y a des gens qui prennent
3 la succession. Ce n'est pas toujours le même monde
4 qui occupe des postes. Bon, alors, c'est peut-être
5 bon qu'on sache à peu près quand. Non, ça va.

6 Continuer.

7 **MME NADINE VOLLANT :**

8 Bien, c'est tout indiqué sur les documents.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 C'est beau.

11 **MME NADINE VOLLANT :**

12 Là, on est en octobre 2011 puis on avait fait une
13 demande de rencontre là. Mais, il faut comprendre
14 que l'enquête systémique avait eu lieu en 2010 là.
15 Il y a eu la période 2010-2013 où qu'il y a eu
16 l'enquête systémique sur la Côte-Nord puis on
17 faisait état, justement, des problématiques qu'on
18 avait là. Fait que, on parlait d'ailleurs, comme je
19 vous avais dit, l'obligation de réviser, mais
20 qu'est-ce que ça l'implique pour nous, réviser tous
21 les dossiers à tous les six mois? Ça veut dire que
22 mes intervenants ne faisaient que des rapports.
23 Puis, on faisait état aussi, des situations et des
24 procédures qui étaient différentes des secteurs de
25 la province avec les nôtres. On faisait aussi état

1 de certaines difficultés par rapport au personnel et
2 aux retards ou à la non-exécution de certaines
3 responsabilités par rapport aux révisions. Comme
4 l'annonce des décisions qui étaient prises. On a
5 aussi faite mention des délais d'hébergement et des
6 CPV qui étaient faits. Des CPV, c'est des Comités
7 projets de vie. C'est là qu'on va s'asseoir
8 ensemble et qu'on va prendre ensemble une décision
9 de permanence. Puis, vous savez, la difficulté dans
10 ces rencontres-là, c'était que des fois on devait
11 prendre une décision pour la permanence puis les
12 délais n'étaient pas expirés. Qu'est-ce que ça veut
13 dire? Ça veut dire qu'on n'avait pas nécessairement
14 donné tous les services, puis qu'on allait déjà
15 prendre des décisions par rapport à une orientation
16 à long terme. Fait que, c'est sûr que ce n'est pas
17 facile, mais les règles, faudrait toujours bien les
18 comprendre. Ici, dans la diapositive, je fais état
19 de la collaboration avec le service EO. Dans les
20 faits, comme je l'ai expliqué, le service EO c'est
21 Évaluation/orientation des signalements qui se fait
22 au Centre jeunesse. Puis, nous on doit collaborer
23 avec eux lorsqu'il y a des demandes d'évaluation de
24 milieu. Je vous dirais là, la pratique que j'ai
25 chez-nous, c'est que quand on me fait cette demande-

1 là, nous évaluons immédiatement les milieux pour
2 s'assurer qu'il rencontre les critères du ministère.
3 Puis pourquoi on fait ça? On le fait pour s'assurer
4 que les enfants sont placés dans des milieux
5 adéquats. Mais ça, c'est une exigence que je fais
6 pour mon secteur à moi. L'évaluation est sommaire,
7 celle qui est réalisée au Centre jeunesse puis des
8 fois, ça, ça me pose question. Puis dans une
9 situation, on a déjà fait part qu'il y avait un
10 milieu qui ne passait pas les critères puis qu'il y
11 avait une problématique de consommation, puis
12 considérant la situation que le milieu n'était peut-
13 être pas approprié pour recevoir l'enfant. Puis
14 quand on a fait mention de ça, vous comprendrez
15 qu'on n'est pas décisionnel, ils ont quand même
16 maintenu l'enfant dans ce milieu-là.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Ça remonte à quand ça?

19 **MME NADINE VOLLANT :**

20 Ça, ça remonte à cet hiver. C'est quand même assez
21 récent là. Puis, on a informé nos collaborateurs de
22 cette situation-là. Qu'on était préoccupés par leur
23 orientation. Mais, ce que j'en comprends, quand on
24 émet des réserves, on n'est pas souvent entendus ou
25 écoutés. Il y a des demandes aussi, si je fais la

1 suite, des fois, on nous fait des demandes
2 extraordinaires. Ça, ça date de peut-être deux ou
3 trois ans, il y avait une situation qui concernait
4 un enfant qui était en région éloignée, puis on nous
5 demandait de rapatrier l'enfant par vol nolisé.
6 Savez-vous combien ça coûte un vol nolisé? Douze
7 mille dollars. Parce que c'était la demande du
8 Centre jeunesse. Malgré qu'on essayait de, avec nos
9 partenaires locaux, de trouver un endroit
10 sécuritaire pour l'enfant, le temps que la situation
11 se rétablisse, bien en fin de compte, on n'a pas pu
12 réaliser cette demande parce que AANC a refusé.
13 Bien, je le comprends là. Tu sais, je veux dire, ça
14 occasionnait des frais extraordinaires.

15 Il y a aussi un autre fait que je dois vous
16 apporter, c'est le danger de la non-consultation des
17 communautés quand il y a des placements. On connaît
18 nos gens. Nos secteurs, en tout cas le mien,
19 évaluent rapidement. Puis ça, c'est parce qu'on a
20 un intérêt de s'assurer qu'on protège nos enfants
21 adéquatement. Donc, moi je me dis, cette pratique-
22 là, il faut qu'elle demeure. Elle est présente. Le
23 seul moment qu'on a des difficultés, c'est quand il
24 y a du nouveau personnel puis que des fois, bien, on
25 ne nous interpelle pas rapidement. Donc, ça serait

1 important dans ces situations-là, qu'il y ait une
2 mise à jour de fait auprès des nouveaux qui
3 travaillent pour les Centres jeunesse pour
4 l'évaluation, parce que ça arrive des fois. Ça
5 n'arrive pas tout le temps, mais ça arrive.

6 Il y a les règles de gouvernance et de prêt de
7 service. Ça, c'est une situation qui s'est passée il
8 y a quelques semaines. On m'a interpellé pour un
9 prêt de service pour un enfant allochtone. On m'a
10 demandé de prêter une de mes ressources qui était
11 hors de la communauté. Moi j'ai dit, à la personne,
12 j'ai dit : « Informe » c'est mon intervenante, j'ai
13 dit : « Informe qu'il n'y aura pas de problème. La
14 seule chose, c'est que je veux avoir une lettre qui
15 fait foi du prêt de service puis, qu'ils vont payer
16 le prix réel ». Écoutez là, moi je rends service.
17 Et là, ça ne fonctionnait pas parce qu'on ne voulait
18 pas me produire cette lettre là et j'ai dû parler
19 avec la personne concernée, responsable puis, ce
20 qu'elle m'a dit, elle a dit : « Moi là, on ne se
21 gouverne pas comme ça ». Bien là, je lui ai
22 dit : « Écoute, moi le programme avec lequel je vais
23 payer cette ressource-là, c'est fait pour les
24 enfants autochtones. Donc, je veux juste que tu
25 m'assures qu'on va payer, que tu vas payer les

1 montants puis les dépenses » parce que par le passé,
2 j'avais déjà fait un prêt de service et là, j'étais
3 arrivée avec une facture de dentiste, de lunetterie
4 et des choses que je ne pouvais même pas demander en
5 remboursement. » Puis là, je peux vous dire que tu
6 sais, ce que je lui ai dit, j'ai dit : « Écoute »
7 moi j'ai dit : « Je n'ai pas l'intention de faire de
8 l'argent avec les enfants. La seule chose que je
9 veux » j'ai dit « C'est rentrer dans les frais. Que
10 je puisse payer le milieu ». Puis j'ai dit : « Est-
11 ce qu'il faut se chicaner pour vous rendre
12 service? » J'ai dit : « Moi là », j'ai dit : « Ce
13 n'est pas un enfant autochtone. Je suis bien prête
14 à vous faire un prêt de place, mais il faudrait bien
15 me payer les frais en question. » Puis je vous
16 rassure, les frais là, ne vont pas dans mes poches.
17 Les frais vont dans les poches du milieu d'accueil.
18 L'évaluation de nos membres comme FA, comme je
19 spécifiais tantôt, nous on fait ça rapidement puis
20 on respecte les mêmes normes qu'à la province.
21 C'est sûr que là, je ne vous représenterai pas mon
22 bateau puis le paquebot. Mais, il faut comprendre
23 que c'est les mêmes normes qu'on doit respecter. On
24 nous demande de respecter les cadres de référence,
25 les mêmes normes, mais, avec peu de moyens.

1 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

2 Excusez-moi, mais, quand vous dites : « comme FA »
3 pouvez-vous définir FA?

4 **MME NADINE VOLLANT :**

5 Famille d'accueil.

6 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

7 Famille d'accueil. Parfait. Merci.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Les normes, est-ce que vous les avez avec vous?

10 **MME NADINE VOLLANT :**

11 Non. Je n'ai pas amené les normes.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Non, ça va. J'ai déjà demandé à quelqu'un d'autre
14 de nous les envoyer, mais, si vous les aviez eues
15 ça...

16 **MME NADINE VOLLANT :**

17 Il y a des critères d'évaluation et nous, on doit se
18 référer à ça.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Ça va. J'ai compris qu'il y avait des critères, des
21 normes puis on m'a déjà expliqué comment c'était
22 établi. On a demandé à les avoir, mais si vous les
23 aviez eues, on aurait été preneur.

24 **MME NADINE VOLLANT :**

25 D'accord. Mais par contre, je vous ai amené

1 d'autres choses. C'est le CFPN, le taux comparable.
2 Puis quand on parle de gouvernance là, puis c'est là
3 la difficulté qu'on a aussi avec nos partenaires
4 provinciaux, c'est que nous aussi on a des règles,
5 mais, vous comprendrez que quand on veut les
6 appliquer, c'est difficile pour nous. Puis, cette
7 règle-là, c'est la responsabilité financière dans
8 une situation des enfants qui sont signalés. Ce que
9 ça dit, ce que ça dit :

10 « La résidence d'un enfant confié à la
11 garde d'autorité habilitée à offrir des
12 services de bien-être de l'enfance est
13 l'endroit où le parent, ou le tuteur légal de
14 l'enfant habitait au moment où ce dernier a
15 fait l'objet d'un signalement ».

16 Concrètement, ça veut dire que, si mettons j'ai
17 un enfant qui habite au Saguenay-Lac-St-Jean puis
18 qu'il y a un signalement et qu'il y a l'intervention
19 qui se poursuit avec une évaluation et un suivi,
20 c'est que la responsabilité revient au lieu de
21 résidence au moment du signalement. Puis ça là, ça
22 engendre beaucoup de problématique chez nous.
23 Pourquoi? Parce que, quand vient le temps de faire
24 des transferts de dossier, bien là, c'est que les
25 gens veulent se gouverner avec leurs règles. Les

1 règles que j'ai demandées et que je n'ai jamais eues
2 encore là. Les règles de transfert inter centre
3 jeunesse, mais, on a des règles différentes. Puis,
4 concrètement, qu'est-ce que ça a comme effet ça?
5 Si, mettons, moi, j'ai un enfant qui revient dans ma
6 région, que je dois lui offrir des services
7 psychologiques, je n'ai pas le financement. Et, des
8 fois, bien il y a des choses qui ne seront pas
9 nécessairement payées. Puis ça là, je vous dirais
10 que c'est le plus gros mal de tête, pour l'instant
11 là, pour nos communautés qui transigent avec des
12 situations où des enfants sont sur le territoire
13 québécois et qui reviennent dans nos communautés.
14 Puis, même si on rappelle la règle de multiples
15 fois, je vous dirais, c'est toujours très complexe.
16 Je dois vous dire aussi qu'on a aussi un
17 questionnement à se faire sur la formation des gens
18 qui travaillent dans le domaine de la protection de
19 la jeunesse. Vous savez, moi quand j'entends des
20 choses, et là, je ne parle pas il y a dix ans, il y
21 a quelques mois, cet hiver, je n'ai pas la date
22 exacte, où j'entends un membre du personnel des
23 CISSS dire que : « Vous savez, il y en a qui
24 naissent dans un tas de *marde* » pour signifier, pour
25 parler des clients qui sont suivis en protection de

1 la jeunesse. Je trouve ça inacceptable. Des termes
2 tels que « J'aurais aimé ça témoigner, j'aurais fait
3 revirer le père dans ses *shorts* ». Moi, je suis
4 estomaquée. Je ne laisserais pas mon personnel
5 parler comme ça. Ou, dans une autre situation où
6 s'est dit : « Moi, j'y en aurais fait des sévices
7 corporels » en parlant d'un jeune. Je pense qu'on a
8 des questions à se poser.

9 Ici, je vous présente, je te dirais, le
10 portrait réel des placements en protection de la
11 jeunesse dans ma communauté. C'est sûr que, si vous
12 voyez, là, le pourcentage des enfants qui sont
13 placés, on a beaucoup d'enfants placés dans les FAP.
14 Les FAP c'est les tiers, les familles, les tantes,
15 les cousines. On a 42 %. Après ça, on a, dans nos
16 familles à nous, d'accueil, 11 % des enfants qui
17 sont placés. Au Centre jeunesse, je suis heureuse de
18 dire que, on est rendus maintenant à six enfants
19 placés uniquement. Il y a peut-être deux ou trois
20 ans, on était à peut-être 17 enfants. Il y a aussi
21 les placements en Centre de réadaptation qui
22 représente 4 %. Puis, on a aussi les dossiers qui
23 n'apparaissent pas dans les statistiques, qui sont
24 les dossiers de tutelles, où on fait la
25 rémunération, qui représentent à peu près 14

1 dossiers, mais ce ne sont pas des dossiers ouverts.
2 Mais, ce qui est surprenant dans cette image-là,
3 c'est de voir combien d'enfants sont chez eux. On a
4 55 enfants dans le milieu naturel. Ce n'est pas
5 beaucoup.

6 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

7 J'aimerais vous poser une question sur ce tableau-
8 là. Je comprends que ce sont des données compilées
9 par votre organisation Uauitshitun ?

10 **MME NADINE VOLLANT :**

11 Oui.

12 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

13 Puis donc, ça concerne les enfants de Uashat et
14 Mani-Utenam, c'est bien ça ?

15 **MME NADINE VOLLANT :**

16 Oui. Ceux qui sont suivis en protection de la
17 jeunesse.

18 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

19 Parfait. Merci.

20 **MME NADINE VOLLANT :**

21 Après ici, je vous ai mis un tableau là, du nombre
22 de dossiers qu'on avait. Bien, au 1^{er} avril là. On
23 avait 23 mesures volontaires, 133 mesures ordonnées.
24 Puis, un total de, pour un total de mesure en suivi
25 de 156 dossiers. Je peux vous dire que le chiffre

1 varie souvent. On ferme des dossiers puis il y en a
2 autant qui arrivent. Fait qu'on se situe dans le
3 150, 160 des fois 180. Les données ne sont pas tout
4 à fait, je te dirais juste au niveau du système
5 provincial parce que des fois, on a aussi des
6 services où on fait des dossiers en collaboration.
7 On a des parents sur notre territoire, mais moi je
8 compte tous les dossiers parce que c'est quand même
9 le travail que les intervenants ont à faire, le
10 suivi sur le terrain donc, ça c'est tous les
11 dossiers confondus. Incluant les dossiers en
12 collaboration avec d'autres communautés. Je vous ai
13 aussi transmis le tableau des âges des enfants qui
14 sont suivis. Puis moi, je dois vous dire là que je
15 suis particulièrement inquiète pour nos enfants.
16 Les 10, 12 et 13 ans là, même nos adolescents. On
17 constate, depuis la dernière année là, qu'ils ne
18 vont pas très bien. On a beaucoup de verbalisations
19 suicidaires. On a eu aussi des tentatives, de
20 l'automutilation. Puis ça commence jeune-là. On
21 peut avoir des enfants là, qui peut avoir ce type de
22 comportement là à 10, 11 ans. C'est très
23 préoccupant. Le projet de loi 10, c'était la Loi
24 modifiant les organisations et la gouvernance du
25 réseau de la Santé et des Services sociaux. Dans le

1 fond, c'est ce qui a refondu tout le système
2 québécois présentement des services. Je vous ai mis
3 des images là, à quoi ça me fait...qu'est-ce,
4 comment on vit ça nous, dans nos communautés. Mis
5 l'image de Astérix et Obélix en train de regarder,
6 en train de chercher le fameux formulaire dont je ne
7 me souviens plus c'est quoi le numéro, mais ça
8 ressemble à ça pour nous. Quand on a une demande de
9 service à demander. On nous donne une directive
10 puis ce n'est pas la bonne puis tu sais, c'est sans
11 fin. La seule chose que je suis contente, moi, de la
12 Loi 10 présentement, c'est l'abolition des agences.
13 Parce que maintenant, la courroie de communication
14 entre les CISSS et le ministère est plus rapide.
15 Donc, j'imagine que les messages se rendent plus
16 rapidement aussi. Est-ce que ça facilite
17 l'accessibilité des services? Je me questionne.
18 Écoutez, il y a quelques semaines, j'ai fait état
19 d'une situation, et j'étais émotive, devant mes
20 partenaires autochtones, lors d'une rencontre à la
21 TER avec la Commission de la Santé des Services
22 sociaux du Québec et du Labrador, il y a à peine un
23 mois. Et là, je leur disais...non, excusez-moi, ils
24 faisaient la présentation du principe de Jordan. Je
25 pense qu'on vous a parlé de ça? Et, on nous a posé

1 la question : « Est-ce que vous pouvez nous parler
2 comment chez vous, ça se fait concrètement? » Bien
3 moi, je peux dire là, que j'ai trouvé cette
4 rencontre-là difficile parce que, quand on a des
5 enfants à besoins spéciaux, vous ne pouvez même pas
6 imaginer la difficulté qu'on a pour l'accessibilité.
7 Et, j'étais assez émotive encore à ce moment-là, et
8 j'ai dit à AANC, AANC qui est Affaires indiennes,
9 j'ai dit : « Je ne m'adresse pas à vous ». J'ai dit
10 à la personne qui faisait la présentation du
11 principe de Jordan : « Je ne m'adresse pas à vous,
12 je m'adresse au ministère » qui était assis à côté
13 de moi. Ce que je leur ai dit ? Je leur ai
14 dit : « Écoutez, on aura beau avoir tout l'argent du
15 monde, avec le principe de Jordan pour répondre aux
16 services, mais il faudrait toujours bien que nos
17 interlocuteurs de la province aient le goût de
18 travailler avec nous ». Quand je l'ai dit, j'étais
19 dans l'émotion. J'ai dit : « Qu'est-ce que vous
20 allez faire pour que ça fonctionne sur la Côte-
21 Nord? » Ils ont soulevé que le fait
22 qu'effectivement, c'était difficile sur la Côte-
23 Nord. Il faudrait bien que les gens aient le goût de
24 travailler avec nous. Ici, je parle des traitements
25 différenciés puis de la violence systémique. Je

1 vous dirais, dans les demandes qu'on a à faire, dans
2 les directives qui nous sont transmises, quand, nous
3 on remet en cause des choses, puis qu'on soulève
4 certain fait par rapport à certaines difficultés,
5 bien notre crédibilité est toujours remise en cause.
6 Vous savez, je vous ai dit tout à l'heure, dans une
7 conversation que j'ai eue, on me dit : « Vous savez,
8 je suis intelligente » est-ce que c'est le type de
9 commentaire qu'on se fait quand on se respecte?
10 Non. Puis, c'est sûr que, je ne me laisserai pas
11 faire. Puis, pour mes partenaires présentement, ils
12 doivent trouver que Nadine a une grande boîte, mais
13 moi, ce que je défends seulement, c'est le droit de
14 nos enfants. Vous savez, on a eu une situation puis
15 là, c'est un beau cas de figure aussi à quel point
16 où on n'est pas considérés. On a eu un dossier en
17 appel cet hiver. Un dossier en appel d'une décision
18 de la Chambre de la jeunesse. J'ai reçu un appel où
19 on m'a dit : « Nadine, est-ce que tu veux aller en
20 appel? » Vous comprendrez que si on me pose la
21 question est-ce que je veux, c'est parce que j'ai le
22 choix. Fait que moi, je discute avec ma
23 gestionnaire. Je lui dis : « Qu'est-ce que tu en
24 penses? » On décide que ça n'avait pas d'incidence
25 sur la situation de l'enfant. Parce que le dossier

1 en question, c'était pour une ordonnance de
2 permanence puis, dans les faits, la juge avait
3 décidé deux ans. Alors moi, je ne suis pas juriste.
4 Mais, mon regard à moi c'était de me dire,
5 concrètement, sur la situation de l'enfant, au day
6 to day, ça tu un impact? Non. Donc, on n'ira pas en
7 appel. Par la suite, je pense qu'ils ont été
8 surpris de ma réponse parce qu'on a eu une autre
9 rencontre puis là, on m'a expliqué pourquoi on
10 devait aller en appel. Qu'il y avait des erreurs de
11 droits, de faits puis...moi j'écoute. Là je dis,
12 puis on me dit, avant de commencer : « Écoute, on
13 n'était pas obligés de te demander ton avis » je ne
14 parle pas d'il y a 10 ans là. Moi j'écoute. Après,
15 quand ils ont terminé, je leur ai dit : « Écoutez
16 là » j'ai dit : « il y a deux semaines, vous me
17 demandez : « Est-ce que tu veux aller en appel? »
18 J'ai dit : « Non » puis on me répond : « Ah ! On ne
19 pensait pas que tu allais dire non ». Donc, le
20 dossier est allé en appel. Puis, mon questionnement
21 par rapport à ça c'est : pourquoi faire semblant de
22 me demander mon avis si je n'ai aucun pouvoir sur la
23 situation? Je veux soulever aussi le fait que les
24 comportements des partenaires, tu sais, moi ça me
25 questionne parce que je me dis, je vous l'ai dit

1 tout à l'heure quand j'ai commencé mon témoignage,
2 je ne ferai pas un témoignage de complaisance.
3 Bien, ça l'air tout beau théoriquement, quand on
4 voit ça. Mais, dans l'application, dans le
5 quotidien, c'est autre chose. Moi, ici, je tiens à
6 soulever quelque chose de super important. Non-
7 accessibilité des services de première ligne hors
8 communauté. Des fois, ça fait partie de nos
9 difficultés ça. Dans ces situations-là, ce que je
10 demande à mes intervenants, c'est que je veux avoir
11 une lettre qui dise qu'ils refusent de donner le
12 service. Bien, je vous rassure, ils ne m'écrivent
13 pas de lettre, mais j'ai déjà eu, il y a peut-être
14 quatre ans, une lettre de refus avec l'offre de
15 service du MES accompagné avec. C'est quand même
16 surprenant. Aussi, cet hiver on avait une jeune qui
17 avait des besoins, je te dirais très problématique
18 en centre de réadapt. qui devait avoir un service en
19 toxicomanie, mais qui ne pouvait pas se déplacer.
20 J'ai demandé cette lettre-là, mais je ne l'ai pas
21 eue parce qu'ils refusaient de venir la voir. Elle
22 avait des besoins cette jeune-là. Il y a
23 l'historique aussi des services de première ligne
24 dans les communautés puis la condition de la prise
25 en charge pour la protection de la jeunesse, pour un

1 régime particulier dans les communautés, qui est
2 l'article 37.5. Je vous ai amené les lignes
3 directrices. Je ne sais pas si vous avez ce
4 document-là en mains? Mais je veux vous expliquer
5 quelque chose par rapport à ce document-là. Il a
6 été écrit en 2004. Il a été revu, il y a une
7 version revue, mais ça été écrit en 2004 puis moi,
8 je prenais connaissance de ça, à cette époque-là.
9 Puis, là-dedans, il y a les conditions pour
10 justement avoir...l'accessibilité à avoir, se
11 prévaloir du régime particulier pour une communauté.
12 Puis moi, quand j'ai lu, j'étais intervenante encore
13 à l'époque puis, c'était marqué : « Conditions
14 essentielles » c'était à la page 13. Là, c'était
15 marqué : « Prise en charge préalable des services
16 courants ».

17 Ça veut dire les services de première ligne.
18 On est en 2004. Vous savez, moi, quand j'ai lu ça,
19 puis que j'étais intervenante j'ai fait comme, comme
20 l'image. C'est comme demander à un enfant de six
21 mois de monter un mur de six pieds parce qu'en 2004
22 là, il n'y avait même pas de financement pour les
23 services de première ligne. Les premiers pilotes,
24 les projets pilotes que la Commission a faits ont
25 commencé en 2006. C'était avec trois communautés.

1 Le projet pilote a duré de 2006 à 2009. Alors là,
2 je me pose la question, je comprends qu'on a des
3 conditions à respecter, mais quels sont les moyens
4 qu'on donne aux communautés? À partir de 2009, les
5 services de première ligne ont été déployés dans les
6 communautés au Québec. Ça été déployé en 2009 chez
7 nous. L'expertise de nos premières lignes n'a pas 25
8 ans ou 30 ans comme les vôtres. On vient de
9 commencer. Puis dans ce document-là, ce qui m'avait
10 surpris et ce que je fais toujours quand je prends
11 un document ministériel, je regarde toujours c'est
12 qui qui l'a écrit. Il n'y avait pas beaucoup
13 d'autochtones. Tu sais, je me dis, on donne des
14 lignes directrices qui étaient difficilement
15 atteignables pour les communautés. Ça, ça me
16 questionne.

17 On a aussi une autre difficulté qu'on a
18 rencontrée puis qui est toujours aussi présente
19 aujourd'hui, mais c'est la facturation. Très grosse
20 problématique. À l'époque, les communautés de la
21 région 09 avaient constaté les facturations parce
22 qu'on ne savait même pas qu'est-ce que l'on payait.
23 Et, je vais vous donner l'image suivante. C'est
24 que, dans les faits, comment on peut accepter
25 d'avoir une facture quand on ne sait pas quels

1 services sont rendus? Et, l'autre affaire c'est que
2 l'enjeu pour notre communauté, c'est que nous on est
3 une plaque tournante. On a un vraiment très gros
4 volume donc, quand on a fait l'examen où AANC, le
5 vérificateur d'Affaires indiennes avait fait les
6 vérifications, pour 50 dossiers en échantillonnage,
7 on avait un trop payé d'une quarantaine de do...
8 d'une quarantaine de dollars, de quarante mille
9 dollars, excusez-moi. À l'époque, j'avais presque
10 200 dossiers. Et, ce qu'on leur demandait c'était
11 d'avoir, minimalement, les noms des enfants
12 concernés ou un système avec les numéros de
13 dossiers. Bien là, on se cache derrière la
14 confidentialité. Puis, savez-vous ce que je
15 leur...je réponds à ça? Je me dis bien : « Est-ce
16 que l'État actuel accepterait qu'un médecin envoie
17 une facture, en mentionnant qu'il a rencontré 40
18 patients, sans avoir les noms puis qu'il paierait le
19 médecin? » Je ne pense pas. Et nous, on doit
20 fermer les yeux puis dire que : « O.K., c'est le
21 montant, on paie ». Puis par rapport à ça,
22 présentement, vu que c'est une difficulté puis qu'il
23 y a une disparité dans les facturations au Québec,
24 c'est qu'il y a un comité des ententes, dont je fais
25 partie encore. Pourquoi? Inquiétez-vous pas, je ne

1 me cherche pas de la *job*. De la *job*, j'en ai en
2 masse dans ma communauté, mais je me sens la
3 nécessité de participer parce que je me dis « Bien,
4 comment on va s'assurer que les ententes soient
5 faites de manière que ce soit équitable? » Parce
6 que, pour moi, le mot entente a tout un sens aussi.
7 Une entente, pour moi, c'est on s'entend ensemble.
8 Mais là, je te dirais, ce comité-là est en suspend
9 présentement puis moi, j'ai soulevé le fait que, le
10 comité des ententes et de la facturation, parce
11 qu'il y a un autre comité, semblerait, pour la
12 facturation, que je trouve que c'est comme collé
13 ensemble parce que les ententes vont avec la
14 facturation. Je ne fais pas partie de ce comité-là,
15 mais moi, ce que j'ai demandé, concrètement aux
16 partenaires provinciaux et AANC, j'ai dit : « Il
17 faut mettre ça ensemble ». Fait que, quand on
18 regarde tout ça, il y a une certaine iniquité. Qui
19 paierait une facture en ne sachant pas quoiqu'il
20 paie?

21 Ici, je parle de l'adaptation de la Loi de la
22 protection de la jeunesse. Comme je vous ai dit au
23 début, je fais partie du comité des projets de vie
24 des enfants, des Premières Nations. J'ai marqué son
25 origine et sa raison d'être. Je pense que c'est

1 important de savoir d'où vient ce comité-là. Puis
2 ici, j'ai un document que je vais déposer. C'est un
3 document de la Commission. Je ne sais même pas
4 s'ils l'ont déposé eux-mêmes. Mais, à l'intérieur
5 de ça, il y avait l'Assemblée des Premières Nations
6 qui avait fait une demande d'enquête. Puis, dans
7 les faits, la demande d'enquête qui a été faite,
8 c'était suite aux modifications législatives en
9 2007, au niveau des délais d'hébergement puis des
10 projets de vies. La Commission avait répondu que,
11 tu sais, il n'y avait peut-être pas assez de données
12 pour dire que les droits des enfants autochtones
13 étaient lésés, mais il avait fait une proposition.
14 Il avait proposé, justement, la création de ce
15 comité-là. C'est le CPDJ qui a proposé ça. Je tiens
16 à vous souligner là, que la proposition là, qui a
17 été fait par le CPDJ, ça date de 2009. Deux mille
18 neuf, juillet, 14 juillet 2009. Moi, je participe à
19 ce comité-là depuis trois ans. Je trouve que c'est
20 long un peu. Parce que pendant ce temps-là, il y a
21 des situations d'enfants qui ont...il y a des
22 décisions sur des situations d'enfants qui ont été
23 émis, je trouve qu'on n'est pas rapide. Je
24 remercie, d'ailleurs, le CPDJ d'avoir fait cette
25 recommandation-là parce que ça été pour moi, un

1 comité où j'ai participé, fort intéressant. Où je
2 participe encore parce que là, on est sur la fin, je
3 vous dirais, suite aux modifications législatives.
4 Mais, ça été très enrichissant et comme je vous
5 disais tantôt, l'information, c'est le pouvoir. Et
6 là, vous ne savez même pas combien de documents j'ai
7 lus. Je pense que tous les documents qu'on nous a
8 transmis, dans ce comité-là, au cours des trois
9 dernières années-là, j'ai comme trois dossiers là,
10 trois, quatre dossiers d'une grande épaisseur, mais,
11 j'ai beaucoup appris. Puis, via ce comité-là, j'ai
12 participé au sous-comité des modifications
13 législatives. Puis, Uashat mak Maliotenam ont
14 déposé deux mémoires. Un mémoire pour la 113, qui
15 modifiait le Code civil et le projet 99 pour la loi
16 de la protection de la jeunesse. Je peux vous dire
17 que, ce n'est pas facile changer des lois. Puis,
18 travailler dans des comités comme ça, on se rend
19 compte que, il y a des gens qui parlent des deux
20 côtés de la bouche. Ça paraît bien de dire « Ah!
21 Oui. Voici ce qu'on a réalisé », mais, je peux vous
22 dire à quel prix, vous ne pouvez même pas
23 l'imaginer. Je suis heureuse de souligner qu'il y a
24 eu des modifications pour le projet de loi 99 qui
25 sont très intéressants pour les communautés dont la

1 préservation de l'identité culturelle, mais savez-
2 vous qu'est-ce que je me posais comme question? Je
3 me suis dit : « On met ça, mais concrètement,
4 concrètement, comment l'État va arriver à faire ça
5 si, il ne travaille pas étroitement avec les
6 communautés, d'égal à égal? » Ce n'est pas nos
7 partenaires de la province qui vont préserver
8 l'identité de nos enfants, c'est nous. C'est quand
9 même, je vous dirais aussi, de grandes avancées
10 parce que, il y a aussi une autre modification qui
11 moi, m'a apporté quand même une certaine
12 satisfaction, c'est la modification du 32. Le 32
13 c'est ceux qui peuvent faire les révisions, décider
14 et l'évaluation sans être dans un projet 37.5 ou
15 être en entente provisoire parce que c'est complexe
16 d'aller dans un projet d'autonomie en protection.
17 Il faut créer les cadres, tu sais. J'ai
18 l'impression que nos interlocuteurs de la province
19 pensent que ça se fait en claquant des doigts.
20 Mais, savez-vous, moi je travaille dans des projets
21 de recherche pour la gouvernance depuis 2012, pour
22 le projet de gouvernance de Uashat mak Maliotenam en
23 matière de protection de la jeunesse innue. Deux
24 mille douze. Beaucoup de travail a été fait, mais
25 ça, ça ne se fait pas facilement et ce n'est pas

1 toutes les communautés qui ont toutes les ressources
2 pour pouvoir réaliser ce type de travail là. Donc,
3 l'ouverture du 32 va quand même permettre de pouvoir
4 avoir cette disposition pour qu'on puisse embaucher
5 un reviseur, des évaluateurs, mais, sous la
6 responsabilité clinique du DPJ. Bien moi, je trouve
7 que ça c'est quand même une belle avancée.

8 Pour ce qui est du projet de loi 113, ce qu'on
9 a soulevé, nous, dans le projet, c'est que dans les
10 faits, il y aurait peut-être une pratique d'adoption
11 coutumière qui ne serait pas nécessairement reconnue
12 dans le Code, puis, je pense que monsieur Grandmont
13 vous en a parlé. Fait que, ça s'appelle la tutelle
14 supplétive, mais ça, c'est encore une belle avancée.
15 Mais, il y a un autre point que j'aimerais soulever
16 avec vous c'est, les mémoires qui ont été déposées.
17 Là, à la différence de 2007, il y a eu beaucoup plus
18 de représentativité autochtone puis il faut que ça
19 continue. Puis, ce qui est intéressant aussi de
20 suivre dans ces modifications-là c'est que j'ai
21 regardé les études détaillées. Très intéressant.
22 Mais, en même temps, mon constat c'est qu'on a
23 beaucoup d'éducation à faire. Éducation à faire
24 auprès de nos politiciens. Très préoccupée à savoir
25 si on va respecter les normes, c'est qui qui va les

1 encadrer. Tu sais, beaucoup de questionnement,
2 beaucoup de non-confiance aux capacités des
3 communautés. Donc, on fait des avancés, mais il
4 faut que ça se poursuive encore.

5 La prochaine diapositive, c'est sur les défis
6 et le développement des pratiques de protection
7 innues. Nous, présentement, on est en train de
8 travailler sur un programme de formation pour nos
9 professionnels, tant en protection de la jeunesse
10 que pour la santé. Puis, nos familles d'accueil sur
11 une formation qui va favoriser la sécurité, la
12 sécurité culturelle, mais la sécurisation
13 culturelle. Ça va être un programme de formation
14 élaboré sur trois jours avec deux dernières journées
15 expérientielles ou ils vont avoir, ils vont pouvoir
16 partager des choses avec des gens du milieu. Aussi,
17 je tenais aussi à vous parler du programme Identité
18 parce que, comme je disais tout à l'heure, il y a eu
19 des modifications pour l'identité culturelle. Puis
20 c'est sûr que, moi faut que je vous fasse part d'une
21 anecdote, on a implanté un programme qui s'appelle
22 SOCAN. C'est s'occuper de ses enfants que ça
23 s'appelle. En tout cas, je ne connais pas trop
24 le... Dans les faits, c'est pour s'assurer pour les
25 enfants qui sont placés, s'assurer de leur

1 développement optimal. Et, dans les sphères qui
2 sont abordées dans SOCAN, il y a une partie
3 identité. Et, on a fait quelques SOCAN et on a
4 rencontré des enfants qui étaient placés dans des
5 milieux allochtones et la partie identité là, les
6 enfants voulaient avoir des cours de langue. Ils
7 voulaient faire du *perlage*. Ils voulaient faire des
8 activités traditionnelles puis, c'était des enfants
9 qui étaient placés dans des milieux allochtones. Et
10 moi, ça m'a touché parce que je me disais,
11 naïvement, « Ha ! la loi va changer. Il va y avoir
12 la préservation de l'identité culturelle. On va
13 attendre que la loi change ». Là, je me suis
14 dit : « Pourquoi il faudrait que j'attende que la
15 loi change pour commencer à me mettre en action? »
16 Donc, je travaille avec quelqu'un qui s'appelle
17 Marie-Hélène Dion, qui travaille justement sur ce
18 programme-là pour nos intervenants. Puis, on a
19 intégré dans nos plans d'intervention, pour tous les
20 enfants placés, un objectif sur l'identité.
21 Pourquoi? Pour être sûr qu'on n'oublie pas aucun
22 enfant. Qu'il soit placé dans le milieu autochtone
23 ou allochtone, il va pouvoir bénéficier de ce
24 programme-là.
25 Le point suivant, c'est adaptation des pratiques en

1 protection de la jeunesse. Comme je vous l'ai dit
2 tout à l'heure, nous on aspire à un projet de
3 gouvernance donc, on s'est prévalu d'un plan
4 stratégique de 2017 à 2022 pour pouvoir,
5 minimalement, être prêt dans cinq ans, pour le
6 projet de gouvernance. Par contre, je peux vous
7 dire qu'il y a beaucoup de choses à faire et, on
8 poursuit encore aussi la recherche pour adapter les
9 pratiques. Puis dans la même volée, vu que les
10 projets de recherche qu'on a faits, dans notre
11 communauté, étaient sur la question de l'adoption
12 coutumière, et que ça a permis aussi de documenter
13 une pratique culturelle de protection chez nos
14 membres, où on a pu déposer les mémoires comme je
15 vous l'ai dit, tout à l'heure, bien ça nous permet
16 aussi de pouvoir, présentement, travailler sous
17 l'instance de l'autorité compétente quand viendra le
18 moment d'attester les adoptions coutumières dans
19 notre communauté. Donc, on a beaucoup de chantiers.
20 Beaucoup de travail à faire. On a, comme défi
21 aussi, les enjeux de main-d'œuvre et de stabilité.
22 Vous savez, j'ai été étonnée quand j'ai visionné les
23 mémoires déposés à l'Assemblée nationale pour la 99,
24 cet automne. Il y avait des représentants des
25 syndicats qui faisaient état, justement, de la main-

1 d'œuvre qui travaille en protection de la jeunesse
2 puis, j'ai fait comme, mais c'est la même situation
3 que nous. C'est des gens qui restent à peu près aux
4 alentours de 18 mois, 18, 24 mois dans une pratique
5 hyper complexe. Donc, ça a un impact aussi sur la
6 prestation de service ça.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors, si ça peut vous rassurer, plusieurs
9 organismes nous ont parlé des difficultés de
10 recrutement, de rétention. Des gens acceptent un
11 travail parce que c'est celui qui leur est offert
12 puis dès qu'ils ont autre chose, bonjour, bye bye.
13 On se reverra une autre fois.

14 **MME NADINE VOLLANT :**

15 Puis l'enjeu de stabilité, c'est que nos gens-là, ne
16 deviennent pas expert. Vous savez, moi là, quand je
17 rencontre mes partenaires de la province et que je
18 leur dis : « Moi, j'ai cinq DPJ à mon actif puis
19 sept réviseurs » ou huit réviseurs maintenant là.
20 J'ai dit : « Moi je suis encore là. » Mais, mon
21 plus grand regret, c'est de ne pas avoir toutes ces
22 accessibilités-là pour pouvoir bien faire mon
23 travail et défendre les droits des enfants et des
24 parents.
25 J'ai des recommandations à vous faire.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Ah! oui. C'est toujours intéressant pour nous de
3 les entendre.

4 **MME NADINE VOLLANT :**

5 Alors, je pense que ça ne sera pas une surprise pour
6 vous, la première recommandation que je vais vous
7 faire concernant l'application des appels à l'action
8 du Comité, vérité, conciliation, réconciliation.
9 Faut comprendre que ce sont les cinq premières. La
10 protection de la jeunesse est touchée par les cinq
11 premières. Les cinq premières recommandations puis
12 ça, ça tout un sens pour les autochtones parce que,
13 dans les faits, pour les autochtones, la protection
14 de la jeunesse c'est intimement liée à la poursuite
15 de ce qui s'est passé dans les écoles résidentielles
16 et pensionnats. Donc, je pense qu'il faudrait en
17 prendre bonne note.

18 Il y a aussi, un organisme de soutien ou de
19 regroupement pour la défense des droits des parents,
20 soutenus par des professionnels. Je sais qu'on
21 parle de l'intérêt de l'enfant. Je sais que la
22 protection, c'est pour protéger les enfants, mais,
23 je pense qu'il faut réfléchir à quelque chose qui va
24 soutenir aussi ces parents-là. Puis, nos parents de
25 Premières Nations, c'est des parents vulnérables.

1 Qui ne se défendent pas. Qui ne connaissent pas
2 leur droit. Puis, qui ont besoin d'accompagnement.
3 C'est sûr que moi, ce que j'ai vu, c'est qu'il y a
4 des regroupements de parents ou -- mais, je pense
5 que ces gens-là ont besoin d'être soutenus avec des
6 professionnels, des travailleurs sociaux. Des gens
7 qui ont des compétences pour, justement, être en
8 meilleure position pour défendre leur droit. Moi
9 là, quand j'ai regardé les représentations de la
10 modification de la loi 99, cet automne, est-ce qu'il
11 y a une association de parents qui est venu parler
12 de ses difficultés? Ils sont au cœur de
13 l'intervention qu'on fait auprès d'eux. Il y des
14 associations pour les familles d'accueil, mais, les
15 parents, est-ce qu'on leur a demandé leur avis de
16 comment ils vivent? Puis, qu'elles seraient leur
17 recommandation? Moi, je pense qu'on n'écoute pas
18 aussi assez les parents. Puis, je ne me fais pas
19 ici défenseur seulement des parents, parce que le
20 droit des enfants, il y a beaucoup de monde qui le
21 fait, mais en même temps, quand tu es lésé dans tes
22 droits et que tu n'as pas d'accessibilité et que tu
23 n'as pas nécessairement des professionnels ou des
24 avocats pour te conseiller adéquatement puis, je ne
25 lancerai pas la pierre aux avocats, ils ne

1 connaissent pas la pratique en protection. Ça a un
2 impact ça aussi.

3 L'autre point, c'est le financement adéquat
4 pour les communautés pour les services. Ça, c'est
5 sûr que tu sais, le Québec, on peut dire que, tu
6 sais, on est des instances régies par le fédéral,
7 hein, c'est un peu mêlé. Mais, il reste que, je
8 pense qu'il y a des choses qu'il faut qui soient
9 réfléchies par rapport à ça. Juste au projet de
10 gouvernance 37.5. Tu sais, il faut réfléchir
11 adéquatement à comment, aussi, on va soutenir les
12 communautés. Parce que moi là, je dois vous dire,
13 j'ai une inquiétude même pour ma communauté pour
14 faire un projet de gouvernance. Je vous ai montré,
15 tout à l'heure, qu'est-ce que ça avait fait depuis
16 la loi 10. Mais, moi, mes jeunes-là, quand on va
17 avoir un projet de gouvernance, ils vont avoir
18 encore de besoin de services là. Ils vont avoir
19 encore besoin de services puis on est toujours à se
20 débattre, justement, pour leur accessibilité. Moi,
21 je pense que l'État doit se poser des questions par
22 rapport à ça. Ce n'est pas normal.

23 Il y a le principe de Jordan. Mais, comme j'ai
24 dit tout à l'heure, bien beau avoir tout l'argent du
25 monde, si je n'ai pas l'accessibilité aux services

1 ou que les gens ne veulent pas travailler avec nous,
2 comment on va faire? On n'est pas une île. Même
3 s'il y a des projets de gouvernance dans les
4 communautés, on va quand même continuer à transiger.
5 Moi, je n'ai pas de centre hospitalier sur ma
6 communauté. Mais les ponts, il faut qu'ils se
7 fassent.

8 Le respect des règles de gouvernance du
9 financement, SEFPN. Je vous remets le document
10 parce que la responsabilité financière, ce n'est pas
11 les clients qu'il faut qu'ils aient un impact sur
12 eux par rapport à l'accessibilité des services.
13 Parce que pendant qu'on fait ça, il y a du monde qui
14 n'ont pas de services ou on n'est pas en train de
15 travailler sur les bonnes affaires. Ce n'est pas
16 seulement à sens unique les règles de gouvernance.
17 Je pense qu'il faut savoir ensemble puis trouver
18 ensemble, puis respecter les règles de chacun ou
19 concilier ou, tu sais, il y a des choses à faire par
20 rapport à ça. C'est problématique présentement.

21 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

22 Je comprends que pour le SEFPN, vous faites allusion
23 à un programme fédéral?

24 **MME NADINE VOLLANT :**

25 Oui. C'est le programme que je vous dépose avec la

1 règle de résidence qui fait foi de la responsabilité
2 financière.

3 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

4 O.K. juste, pour les fins de ceux qui nous écoutent,
5 je pense que c'est le Service à l'enfance et à la
6 famille des Premières Nations, c'est bien ça ?

7 **MME NADINE VOLLANT :**

8 Oui, c'est ça.

9 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

10 Parfait.

11 **MME NADINE VOLLANT :**

12 Merci.

13 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

14 Merci.

15 **MME NADINE VOLLANT :**

16 Donc, c'est des choses qui sont très complexes pour
17 nous. J'ai marqué Formation spécialisée en
18 protection de la jeunesse, ou école nationale.
19 Pourquoi je dis ça? Parce que c'est une pratique
20 tellement pointue. On a des gens qui restent là 18
21 mois, 24 mois. Ils apprennent sur le tas. Ils
22 doivent soutenir des parents. Il y a peut-être des
23 choses à réfléchir par rapport à ça parce que ça a
24 des impacts, pas justes pour les enfants
25 autochtones, mais aussi pour les autres parents. La

1 formation de sécurisation culturelle pour le
2 personnel du réseau par des formateurs autochtones.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Oui.

5 **MME NADINE VOLLANT :**

6 Je pense que vous en avez entendu parler. Nous,
7 c'est ce qu'on est en train d'adapter justement pour
8 les Innus, puis lorsqu'on aura terminé bien, on
9 regardera avec nos partenaires.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Mais, si vous voulez mon point de vue, ça ne
12 s'applique pas rien qu'à la protection de la
13 jeunesse, mais aux autres services.

14 **MME NADINE VOLLANT :**

15 Bien, c'est ça. La formation des juristes par des
16 autochtones. Là, je parlais de la formation --
17 comment on défend un parent? Moi, là, j'aurais
18 plein de trucs à donner à des avocats pour leur
19 dire, des avocats des parents : « Pourquoi tu ne
20 poses pas telle question? » Il y a une chose que
21 moi j'ai appris là, puis ça ne fait pas longtemps
22 là, puis ça fait longtemps quand même que je suis en
23 protection, c'est qu'à partir du moment qu'on dépose
24 un rapport au tribunal, c'est parce que tout ce qui
25 est dans le rapport est vrai. Vous savez là, quand

1 j'ai su ça là, j'aurais aimé ça moi dire aux
2 parents, s'il y a des choses qui ne font pas ton
3 affaire dans ce rapport-là, conteste-le.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Si je vous comprends bien, vous soumettez que les
6 avocats qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse
7 ne sont peut-être pas aussi spécialisés ou formés
8 comme vous souhaiteriez?

9 **MME NADINE VOLLANT :**

10 Bien, minimalement, oui, c'est ça. Minimalement...

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 C'est votre perception.

13 **MME NADINE VOLLANT :**

14 C'est ma perception, mais, c'est bizarre que moi je
15 ne le sache pas, tu comprends? Moi, je donne une
16 prestation de service. J'ai à cœur d'informer les
17 parents puis même si le rapport vient de chez nous,
18 s'il y a quelque chose qu'il n'est pas d'accord,
19 mais souvent, les rapports sont déposés comme valoir
20 de témoignage, sans contester des choses qu'il y a
21 dans le rapport. Puis, ce qu'on m'a expliqué, un
22 coup que c'est là, ça veut dire que c'est vrai.
23 Moi, je ne savais pas ça là. Puis, je ne pense pas
24 que les parents le sachent non plus. C'est
25 questionnant quand même là. Donc, il y a une partie

1 juridique aussi, que je pense qu'il faudrait porter
2 une attention.

3 J'ai une autre recommandation. Les travaux
4 ministériels avec des experts autochtones qui
5 connaissent les réalités sur le terrain. C'est sûr
6 que moi j'ai fait partie d'un comité des projets de
7 vie puis ça m'a beaucoup appris, mais je suis
8 étonnée, quand je vous ai mentionné tout à l'heure,
9 quand je regardais les documents précédents, à quel
10 point il n'y avait pas de représentativité
11 nécessairement autochtone. Parce que, l'expertise,
12 oui, la Commission de la santé des services sociaux
13 des Premières Nations du Québec et du Labrador ont
14 une expertise, mais il y a l'expertise terrain qui
15 est non-négligeable parce que sur le terrain, nous
16 on sait comment ça se passe. On est capable de
17 parler de la réalité de nos gens. Fait que moi,
18 c'est une recommandation que j'aimerais pour les
19 prochains travaux. On ne peut pas, il y a des
20 choses qui se sont faites, mais on ne peut pas
21 revenir en arrière, mais qu'est-ce qu'on va faire
22 pour les travaux, les prochains travaux?

23 J'ai un autre point sur soutenir les actions
24 locales pour l'amélioration des conditions des
25 enfants. Les solutions doivent venir des

1 communautés. Je ne dis pas que je veux être seule
2 sur mon île. J'aimerais ça qu'on me donne un coup
3 de main. Puis, comme j'ai dit tantôt, les
4 conditions et tous les services et l'accessibilité
5 pour les enfants, des services spécialisés, il y a
6 des choses pour lesquelles on ne peut pas faire ça.
7 Puis, je trouve important aussi de souligner là que
8 les DPJ ne sont pas la solution pour les enfants qui
9 vivent des problématiques. Ce n'est pas les DPJ qui
10 vont être la solution. Ça va être la mobilisation
11 de la communauté. Mais, comment, maintenant, on
12 peut aider les communautés à cet effet?

13 J'é mets une recommandation qui, je te dirais,
14 est plutôt un vœu. Croire aux capacités des
15 communautés. Savez-vous, dans mon petit canot,
16 quand je veux tourner à droite là, Monsieur le
17 Commissaire, ça ne me prend pas du temps. Si je
18 décide que je prends une décision et que je tourne à
19 droite là, c'est facile. Un bel exemple, quand j'ai
20 parlé avec la responsable du programme SOCAN, que je
21 vous parlais tout à l'heure, s'occuper des enfants,
22 qui est un programme reconnu au niveau provincial,
23 elle m'a dit : « C'est quand que vous allez
24 commencer? » Bien, j'ai dit : « On
25 commence...demain ». Bien j'ai dit : « C'est ça, la

1 capacité des communautés ». Ils ont cette capacité-
2 là. Il faut croire aussi en leur capacité. Puis,
3 ce qui est questionnant aussi, dans croire aux
4 capacités des communautés, c'est que des fois, on
5 pose la question, mais pas trop fort « Sont-tu
6 capables? » « Vous pensez qu'ils sont capables? »
7 C'est ce qu'on pose comme question. Mais moi je
8 pense que si on travaille ensemble, on va y arriver
9 dans le respect.

10 Aller plus loin. Faire de l'éducation,
11 histoire du Canada et sensibilisation auprès des
12 jeunes. Écoutez, je pense que vous l'avez entendu
13 tout à l'heure hein? Je comprends que c'est
14 seulement les services publics, mais je pense qu'il
15 y a beaucoup de travail à faire au niveau de
16 l'éducation de nos enfants parce que éduquer nos
17 enfants là, ça va être quand même les citoyens de
18 demain. Puis moi, quand je l'ai fait mon histoire
19 du Canada, la seule image que j'ai en tête-là, c'est
20 quand les Iroquois ont mangé le cœur du père
21 Bréboeuf. Mon livre était bleu. Fait que, imaginez
22 là, je sais que ce n'est plus ça maintenant, mais,
23 il reste qu'on a du travail à faire. Et, pourquoi
24 j'amène ça aussi? C'est que, je pense qu'on a une
25 grande responsabilité par rapport à l'éducation.

1 Moi, j'ai une petite fille de neuf ans qui ne
2 veut pas se faire identifier Premières Nations. Et,
3 vous savez ce que je lui ai dit ? J'ai dit, j'ai
4 dit : « Pourquoi? » Elle a dit : « Maman, c'est
5 parce que j'entends des choses ». Des choses,
6 j'entends des choses. Est-ce que, savez-vous ce que
7 je dis à ma fille? Je lui dis : « Toi, tes
8 ancêtres-là, ils marchaient sur le territoire. Ils
9 ont eu froid. Ils ont eu faim. Puis, ils sont
10 encore debout. » Fait que nos enfants doivent être
11 éduqués adéquatement. Ce n'est pas normal d'avoir
12 honte d'être Premières Nations.

13 Ici, écoutez, je pense que c'est une nécessité.
14 Il y a peut-être mes partenaires provinciaux qui ne
15 seront pas trop en accord avec ça, mais j'ai inscrit
16 avoir une vigile externe qui s'assure de la qualité
17 de la prestation des services en protection de la
18 jeunesse. C'est sûr qu'il y a le CPDJ qui peut
19 prendre des plaintes s'il y a lésions de droits,
20 mais moi je pense qu'il devrait y avoir des
21 vérificateurs continus, tu sais, qui font de la
22 vérification pour voir si on respecte la prestation
23 de service. Comment le service est donné auprès des
24 parents, auprès des enfants, tu sais. Parce que
25 c'est un service public qui a des impacts sur les

1 parents.

2 Puis en terminant, je voudrais parler du rôle
3 de la Commission. Je sais que c'est marqué
4 « écoute, réconciliation, progrès », mais j'aimerais
5 ça qu'on ajoute la reconnaissance des torts. Je
6 sais qu'on n'est pas ici, que ce n'est pas une
7 Commission qui est ici pour blâmer des gens ou quoi
8 que ce soit. Mais, les pratiques qu'on a eues en
9 protection de la jeunesse, au cours des années, ont
10 eu des impacts sur les Premières Nations et
11 j'aimerais ça qu'on le reconnaisse. On pense que ça
12 se passe ailleurs, hein? C'est juste dans l'Ouest,
13 mais je peux vous assurer que l'application générale
14 de la loi auprès de nos communautés a eu des
15 impacts. La représentativité puis la
16 surreprésentativité des enfants autochtones dans le
17 système n'en est pas? Puis, je crois fermement
18 qu'il faut travailler ensemble. Je vous remercie de
19 m'avoir écoutée.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Merci de votre présentation, je vais offrir, si vous
22 avez des questions. Je vous rappelle qu'on a une
23 cédule.

24 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL**

25 Oui, tout à fait. En fait, j'aurais juste une

1 question à vous poser, Madame Vollant, mais d'abord,
2 je voulais vous remercier, vraiment, pour votre
3 présentation sentie sur les enjeux et problèmes
4 vécus sur le terrain, en matière de protection de la
5 jeunesse, donc merci beaucoup. Ma question c'est au
6 niveau de, vous avez parlé des difficultés liées à
7 l'application de la loi du fait que la loi vient
8 heurter certaines valeurs au sein de votre
9 communauté. Vous avez parlé de la conception de
10 l'intérêt de l'enfant qui est différente chez vous.
11 Alors, je vous demanderais, si vous avez d'autres
12 exemples qui vous viennent en tête au niveau de
13 chocs des valeurs, si on veut, entre ce qu'on
14 retrouve dans la loi versus ce que vous, vous êtes
15 comme communauté.

16 **MME NADINE VOLLANT :**

17 Écoutez, je vais vous donner un exemple que j'ai vu
18 récemment c'est, puis il n'est pas encore sorti là,
19 c'est un court extrait là du documentaire de,
20 comment il s'appelle donc, Guillaume Sylvestre, sur
21 la DPJ. Et là, dans son documentaire, on voit
22 l'intervenant qui dit aux parents : « Écoute,
23 j'aurais aimé ça être ton intervenant, mais je suis
24 l'intervenant de Nathan ». Je pense que, comme je
25 l'ai dit tantôt, je pense que l'intervention doit

1 être réfléchi de manière différente. Puis comme je
2 l'ai soulevé dans le document de négligence, ça doit
3 être une intervention qui est faite au niveau
4 familial qui demande, oui, plus. Plus de temps,
5 plus de travail, mais qui est probablement plus
6 porteur de réussite pour nos familles. Puis ça, ça
7 en est un bon exemple parce que moi, les
8 intervenants, quand ils travaillent auprès de mon
9 service, ils ne sont pas juste l'intervenant de
10 l'enfant. Ils sont l'intervenant de la famille.
11 Puis, tu sais, je le sais que ce n'est pas pour mal
12 faire. Fait qu'il faut se poser des questions.
13 Quand je vous dis là, comment encadrons-nous nos
14 intervenants? Quel message on leur donne? Puis
15 moi, c'est sûr que, tu sais, les valeurs, j'en vois
16 comme au niveau de la protection des enfants, c'est
17 une valeur familiale. C'est une valeur qui peut
18 être concertée puis plus élargie même avec des gens
19 qui sont autour de cet enfant-là, qui vont au-delà
20 de ça. Je pense qu'il y a de belles réussites au
21 Québec, si on fait référence à ce qui se passe chez
22 les Atikamekw avec leur conseil de famille. Ça
23 fonctionne. Je pense que madame Anne Fournier va
24 avoir la chance d'échanger avec vous là-dessus.
25 Fait que moi, quand je parlais de valeur, bien c'est

1 comment on fait la prestation. Puis c'est sûr que
2 je vais continuer à faire cette pratique-là en me
3 disant que oui, il y a des choses qui heurtent mes
4 valeurs, mais moi, je me sens le devoir de rester là
5 pour m'assurer que les droits des enfants puis des
6 familles sont respectés.

7 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

8 Merci.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Ça va?

11 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

12 Oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Maître Lépine.

15 **ME ÉRIC LÉPINE :**

16 Merci, Madame Vollant pour votre témoignage. Je
17 n'ai pas de questions.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 O.K. Maître Boucher.

20 **ME MARIE-PAULE BOUCHER :**

21 Bonjour. En fait, sûrement que des précisions
22 supplémentaires seront apportées durant les travaux
23 de la Commission sur le témoignage qu'on a entendu
24 ce jour. En fait, j'avais une seule question, c'est
25 pour ça que je ne me suis pas avancé. Est-ce que le

1 document sur le comité de projet de vie que Madame
2 veut déposer est public? Est-ce que ce serait
3 possible de faire une vérification?

4 **MME NADINE VOLLANT :**

5 Non. Ce n'est pas... Je ne dépose pas le document
6 des comités de (inaudible).

7 **ME MARIE-PAULE BOUCHER :**

8 Ah! O.K. parfait. J'avais compris qu'il se
9 déposait. C'est correct.

10 **MME NADINE VOLLANT :**

11 Non, c'est un document de la Commission.

12 **ME MARIE-PAULE BOUCHER :**

13 O.K. Parfait. Merci beaucoup pour la précision.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Ça va?

16 **MME NADINE VOLLANT :**

17 C'est un document de la Commission qu'il a produit
18 sur les placements d'enfants Premières Nations.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Bon. Alors, peut-être que, pour simplifier les
21 choses, parce qu'il y a quand même plusieurs
22 documents, vous pourrez peut-être, après qu'on aura
23 terminé, regarder avec maître Ellassal, voir les
24 documents qui seront déposés. Peut-être avec les
25 procureurs aussi, avec maître Boucher, maître

1 Lépine. Puis ensuite, elle pourra les déposer même
2 si vous n'y êtes plus, éventuellement.

3 **MME NADINE VOLLANT :**

4 D'accord.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Ça peut se faire ultérieurement.

7 **MME NADINE VOLLANT :**

8 D'accord.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors moi, ça m'amène à vous remercier beaucoup de
11 votre présence, de votre témoignage. J'ai...il y a
12 beaucoup de matière. Vous avez abordé beaucoup de
13 choses. Je comprends que ce n'est pas facile dans
14 votre travail, de travailler en communauté. Je
15 comprends quand vous nous parlez du canot et du
16 vaisseau de croisière pour ne pas dire un paquebot.
17 Les deux s'en vont. Un peut tourner plus rapidement
18 que l'autre, c'est ce que vous nous dites.

19 **MME NADINE VOLLANT :**

20 Bien, j'aimerais ça avoir des choses du paquebot.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Oui, j'ai compris aussi que vous aimeriez avoir
23 aussi les outils du paquebot, effectivement.

24 Regardez, on a pris note. Évidemment, on a déjà
25 entendu des gens aussi sur les questions de

1 jeunesse. Vous référiez à monsieur Grandmont,
2 professeur Grandmont. Il y en aura d'autres, maître
3 Fournier la semaine prochaine je crois. On commence
4 à avoir des idées là-dessus. Quand vous parliez de
5 reconnaissance des torts causés aux communautés,
6 vous faites référence aux écoles résidentielles,
7 c'est chose là, c'est évident que, et vous êtes bien
8 consciente que le rôle de la Commission n'est pas de
9 lancer des blâmes à des individus ou des choses,
10 mais, c'est évident que, on ne peut pas faire
11 abstraction du passé. Même si le mandat de la
12 Commission porte sur les 15 dernières années, bien
13 c'est bien évident qu'il va falloir qu'on retourne
14 dans le passé pour essayer de comprendre pourquoi on
15 est, aujourd'hui, dans la situation dans laquelle on
16 se trouve. Sans aller épiloguer sur un jugement, sur
17 ces questions-là, mais il va falloir y référer.
18 D'ailleurs, d'autres Commissions ont traité ces
19 questions-là. Vous parlez d'éducation, de formation
20 bien, je disais justement à madame Shecapio ce
21 matin, qui s'interrogeait aussi sur la question de
22 l'éducation. Évidemment, l'éducation ne fait pas
23 partie du mandat de la Commission. Par contre, le
24 mandat de la Commission est de trouver des solutions
25 concrètes, durables, efficaces et moi, j'ajoute

1 réalistes pour corriger des situations. Pour faire
2 en sorte de faire disparaître les traitements
3 différents, la discrimination et tout le reste là.
4 On en a déjà parlé. Pour réconcilier, pour rétablir
5 des relations ou, en établir où il n'y en a pas.
6 Rétablir ce qui est brisé puis établir ce qui
7 n'existe pas. Dans cette affaire, je suis très
8 conscient qu'il y a une grande méconnaissance des
9 réalités des Premières Nations dans la population en
10 générale puis dans les services publics en
11 particulier. Fait que les gens des services publics
12 ne sortent pas d'une feuille de chou. Je vous l'ai
13 dit à quelques reprises. C'est important que les
14 gens de la population connaissent mieux les réalités
15 des Premières Nations puis que les gens des services
16 publics aussi connaissent mieux ça. C'est évident
17 qu'on va se pencher là-dessus sans que ce soit
18 nécessaire de réinventer l'éducation. J'espère
19 qu'on se comprend bien? Bon. Vous avez référé aux
20 cinq premières recommandations de la Commission
21 vérité et réconciliation présidée par le juge
22 Sinclair. Bien, c'est évident que les quatorze
23 recommandations que la Commission vérité,
24 réconciliation d'ailleurs, je les ai ici à côté,
25 quand j'ai vu votre présentation et que vous

1 référez à ça, je les apportais à tout évènement,
2 mais on garde toutes ces choses-là. Je veux vous
3 rassurer. Évidemment, il est beaucoup trop tôt pour
4 dire on fera telle, telle, telle, telle chose, de
5 telle, telle, telle façon. Évidemment, la
6 Commission d'enquête recueille. Vous disiez vous-
7 même, tout à l'heure qu'« écoute, réconciliation,
8 progrès », on est à l'étape de l'écoute. Quand ça
9 devient évident, bien on peut se prononcer un petit
10 peu, mais on marche aussi en essayant d'y aller avec
11 sécurité pour ne pas faire les choses n'importe
12 comment. Alors, voilà.

13 **MME NADINE VOLLANT :**

14 Merci.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Je vous remercie. Votre contribution va nous être
17 utile. En vous disant à vous, si vous avez d'autres
18 idées, elles seront bienvenues et m'adressant à tout
19 le monde, s'il y a des gens qui nous écoutent bien,
20 nous avons d'ailleurs mis sur le site Internet de la
21 Commission, dans la partie gauche, où il y a les
22 nomenclatures, les divers sujets, on a mis le titre
23 Mémoire qui inclut des lignes directrices ou des
24 lignes, j'appellerais, facilitatrices pour rédiger
25 un mémoire. Et, même un projet de gabarit. Alors,

1 les gens peuvent, n'importe quand, nous envoyer un
2 mémoire. En essayant, autant que possible de suivre
3 ces lignes-là, ce qui sera plus facile pour notre
4 gestion documentaire. Évidemment, on peut en
5 recevoir des mémoires encore longtemps. Il y aura
6 peut-être une date limite un jour, à mesure qu'on va
7 avancer dans les travaux, mais, pour le moment, là
8 je vous dis ça à vous, mais en fait, je m'adresse à
9 tous ceux qui peuvent nous entendre. On est prêt à
10 les recevoir quand les gens sont prêts. Alors je
11 vous remercie encore beaucoup, beaucoup puis soyez
12 assurés qu'on a beaucoup apprécié votre présence
13 parmi nous.

14 **MME NADINE VOLLANT :**

15 Très long.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Merci. Alors, on va suspendre, le temps que le
18 prochain témoin soit disponible. Je sais qu'il
19 avait une autre activité.

20 **ME ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

21 Je propose une pause de dix minutes

22 SUSPENSION

23 -----

24 REPRISE

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Bon, alors bonjour. Alors Maître Denis-Boileau, je
2 comprends que vous prenez la suite?

3 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 Absolument, avec Maître Armand MacKenzie, qui est un
5 avocat d'origine innu.

6 **ME ARMAND MACKENZIE :**

7 Bonjour.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Plaisir de vous recevoir.

10 **ME ARMAND MACKENZIE :**

11 Plaisir.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Alors, est-ce que, Maître MacKenzie... est-ce
14 qu'on... est-ce que c'est sous un serment d'office
15 ou si on le lui fait prêter une affirmation
16 solennelle?

17 **ME ARMAND MACKENZIE :**

18 Je peux prendre l'affirmation solennelle.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Serment ou affirmation? Votre choix.

21 **ME ARMAND MACKENZIE :**

22 Affirmation solennelle, oui.

23 -----

24

1 ME Armand MacKenzie
2 Avocat Innu et Vice-président d'une compagnie minière
3 Assermenté

4 -----

5 FIN DE LA TRANSCRIPTION

6 -----

7 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 Merci. Juste une brève introduction. Bien sûr,
9 monsieur... Maître MacKenzie est maintenant vice-
10 président d'une compagnie minière, mais c'est à un
11 tout autre sujet qu'il va témoigner aujourd'hui. Il
12 a travaillé quinze (15) ans en tant qu'avocat de la
13 défense et avocat en protection de la jeunesse à la
14 Cour itinérante de Sept-Îles, puis c'est en matière
15 des commentaires par rapport à cette expérience en
16 matière de justice sur lesquels il va témoigner
17 aujourd'hui.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Concernant la Cour itinérante là-bas?

20 **ME ARMAND MACKENZIE :**

21 Pardon?

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Concernant plus particulièrement la Cour
24 itinérante...

25 **ME ARMAND MACKENZIE :**

26

1 Absolument, absolument.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 ... du côté de la Côte-Nord?

4 **ME ARMAND MACKENZIE :**

5 Du côté de la Côte-Nord, du côté du Labrador aussi,
6 on allait. Parce que j'ai pu faire quelques...
7 quelques journées dans... quelques séjours au
8 Labrador également, auprès de mes compatriotes innus
9 qui viennent du Labrador. Alors, en matière de
10 droit de chasse et des trucs de ce genre et même en
11 droit criminel.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Alors, je vous écoute.

14 **ME ARMAND MACKENZIE :**

15 Je vais commencer par quelques mots dans ma langue
16 autochtone, évidemment, pour vous saluer.
17 (Salutations en langue innue). Alors, très
18 brièvement, je voulais mentionner que les
19 salutations d'usage à vous, membres de la
20 Commission, les personnels et tout ça. Mais
21 également mentionner, saluer les gens qui nous
22 écoutent et particulièrement les gens de mon groupe,
23 de la collectivité autochtone innue. Dans lequel je
24 disais que pour parler des enjeux qui nous
25 préoccupent, s'agissant de l'administration de la

1 justice en milieu innu et que j'espère que, par cet
2 échange que nous pourrons - ou ces présentations -
3 nous inviter à réfléchir au rêve que nous
4 entretenons d'être autonomes, un jour, dans le
5 domaine de l'administration de la justice chez nous,
6 chez les Innus.

7 Alors, je vais prendre... je vais commencer la
8 présentation se fait, j'ai des notes... j'ai des
9 notes. Donc je vais lire... Des notes que je vais
10 lire et puis, finalement, je vais parler d'abord de
11 la notion de racisme, de discrimination raciale et
12 je vais plonger après sur la notion de racisme
13 systémique ou discrimination systémique envers les
14 peuples autochtones dans le domaine de
15 l'administration de la justice.

16 Je n'ai pas de présentation comme telle, si ce
17 n'est que de la présentation que j'ai devant moi,
18 les notes que je vais vous lire qui viennent de mon
19 expérience de quinze (15) ans de pratique dans les
20 communautés autochtones sur la Côte-Nord et le
21 Labrador et, la seule présentation que j'ai, c'est
22 le *slide* qui est là. Probablement que les gens vont
23 le voir, c'est une citation, c'est une image qui
24 m'impressionne, qui est impressionnante, qui laisse
25 une marque quand on la regarde, cette femme qui

1 vient avec une plume de paix, je dirais, confronter
2 ou rencontrer... pas confronter, mais rencontrer les
3 autorités policières de l'État canadien dans une des
4 provinces de l'Est et c'est un de mes collègues
5 autochtones innus, Ossie Michelin - inuit plutôt -
6 du Labrador qui a pris cette photo-là. Et c'est une
7 femme qui était... qui est venue prier. Donc en
8 rencontrant les forces policières, venue prier pour
9 que tout se déroule quand même bien dans une
10 situation qui est... où il y avait beaucoup de
11 tension. Alors c'était une manifestation pacifique
12 menée par les Autochtones pour la défense de leurs
13 droits territoriaux, mais également pour la défense
14 de l'environnement.

15 Et cette citation, évidemment, m'est très chère
16 et particulièrement dans ma pratique d'avocat, je
17 l'avais quasiment tous les jours, si vous voulez.
18 Et ça vient de quelqu'un qui m'a inspiré beaucoup
19 également, monsieur Ovide Mercredi qui est avocat et
20 ancien chef de l'Assemblée des Premières Nations.
21 Alors, je lis... je lis comme ça :

22 « *In law* - et je pense que c'est
23 probablement diffusé à l'écran - *In law, with*
24 *law, and through law, Canada has imposed a*
25 *colonial system of government and justice upon*

1 *our people without due regard to our Treaty in*
2 *Aboriginal Rights. We respect law that is*
3 *fair and just, but we cannot be faulted for*
4 *denouncing those laws that degrade our*
5 *humanity and rights as distinct peoples. »*

6 Dans la loi, avec la loi, et par la loi, le
7 Canada a imposé un système colonial de gouvernement
8 et de justice sur notre peuple, sans considération
9 de nos droits comme Aborigènes, comme Autochtones.
10 Donc voilà, je voulais commencer par ça, par cette
11 image saisissante, à mon avis, qui exprime un peu
12 toute la dynamique, ou ce qu'on peut ressentir
13 quand... ou qu'est-ce que mes clients pouvaient
14 ressentir quand ils passaient devant les tribunaux.
15 Alors, bonjour (s'exprime en langue innue), merci de
16 m'avoir invité à parler brièvement de la
17 problématique du racisme à l'égard des peuples
18 autochtones dans les institutions gouvernementales.

19 Je dois d'emblée vous dire que c'est toujours
20 difficile pour moi d'en parler, parce que j'ai
21 toujours ce désir d'en finir avec le racisme, la
22 discrimination raciale et l'intolérance sous toutes
23 ces formes. Le racisme, c'est la peur, c'est la
24 peur de l'autre. Je précise, le racisme à l'égard
25 des peuples autochtones dans les institutions de

1 l'État, c'est méconnaître les Premiers Peuples,
2 c'est voire même les mépriser, mépriser le peuple
3 aborigène. C'est mépriser sa langue, la couleur de
4 sa peau, son attitude sociale différente, son
5 habillement et, pour ces motifs, le traiter
6 différemment. Non pas dans le sens d'un respect des
7 différences, mais au mépris de celles-ci.

8 Monsieur le Commissaire, je suis privilégié de
9 parcourir le monde, de même que ma fille également
10 qui est avocate, et de voir la différence. Parce
11 que quand je reviens chez nous, je suis en mesure de
12 mieux voir ce qui se passe ici, chez nous. On
13 s'habitue à la violence comme on s'habitue également
14 au racisme.

15 Pour certains, c'est tellement juste normal
16 qu'ils ne voient plus le racisme. Et c'est le cas
17 aussi dans les tribunaux du Québec. Pourtant, je
18 vois dans mon milieu régional l'intolérance et la
19 discrimination raciale à plusieurs niveaux. Je les
20 vois dans les transports, dans les restaurants, dans
21 les lieux et institutions publics et je les vois
22 surtout dans les attitudes, les propos des gens. Je
23 les vois quand j'entends des phrases du genre : «
24 Ah, ce n'est pas grave, c'est un Indien » ou « Lui,
25 tu peux le laisser entrer, il est correct, lui » ou

1 des gens qui me disent : « T'es correct toi, tu n'es
2 pas comme les autres ». Combien de fois, j'ai
3 entendu cela : « Toi, t'es correct, tu n'es pas
4 comme les autres de ton peuple ». Je ne sais pas ce
5 qu'un Québécois dirait à un Canadien anglais si ce
6 dernier lui disait : « T'es correct toi, tu n'es pas
7 comme les autres. Tu as appris notre langue,
8 l'anglais. Tu t'intègres à nous, tu fais comme
9 nous, tu es presque nous ». Dans le fond, c'est
10 aussi ça le racisme : c'est vouloir annuler les
11 différences, les distinctions. C'est vouloir rendre
12 homogène une société. Ce genre d'idéologie,
13 Monsieur le Commissaire, peut mener à des excès.
14 Vous le savez tout aussi bien que moi.

15 J'imagine que c'est juste normal, on peut ainsi
16 continuer à parler l'un de l'autre et éviter
17 d'apprendre la langue de l'autre ou, à tout de
18 moins, à mieux la connaître. Comme je fréquente
19 plusieurs endroits publics, il m'arrive souvent
20 d'entendre des propos qui me donnent des sueurs
21 froides. Tout le monde en veut aux Indiens, tout le
22 monde. L'économie va mal, c'est de la faute aux
23 Indiens. Il n'y a pas de jobs en foresterie, c'est
24 de la faute aux Indiens. Il n'y a pas de barrage,
25 c'est de la faute aux Indiens ou, il y a des

1 barrages, c'est-à-dire des barricades, c'est de la
2 faute aux Indiens.

3 Mais on crée un programme de formation,
4 Monsieur le Commissaire, pour permettre aux
5 Autochtones de travailler dans l'industrie des
6 ressources. Aussitôt, on entend : « On sait bien,
7 c'est nos taxes qui payent pour ça. Ils volent nos
8 jobs, ces Indiens ». Et quand ces Indiens restent
9 dans leurs réserves, là on entend : « On les fait
10 vivre avec nos taxes, ils ne travaillent pas. Tout
11 ce que ça fait, c'est de boire ». La valeur des
12 propriétés baisse, c'est de la faute aux Indiens.
13 Ne pas être comme les autres, mais qui est l'autre?
14 C'est peut-être là que nous devrions essayer de
15 trouver des éléments de réponse pour combattre le
16 racisme systémique, la discrimination raciale, les
17 préjugés et l'intolérance.

18 Dans un rapport déposé devant le Conseil des
19 droits de l'homme des Nations Unies, l'enquêteur
20 spécial des Nations Unies sur le racisme et la
21 discrimination raciale mentionne l'importance de
22 l'éducation dans les stratégies intellectuelles
23 visant la lutte contre le racisme et la
24 discrimination raciale. Mais comment pouvons-nous y
25 arriver si, dès le départ, il n'y a pas de point de

1 contact entre les Indiens et les Blancs dans une
2 région donnée de la province. Quant aux cégeps, il
3 y a une table pour les Indiens et une table pour les
4 Blancs, et quand on entend des gens dire que ça
5 prend un mur pour séparer les Indiens des Blancs, et
6 l'école primaire du coin, du quartier, doit rester
7 blanche, ça ne vous rappelle pas un air de déjà vu
8 du côté de nos voisins américains, Monsieur le
9 Commissaire? C'est bien ce qui se passe ici, au
10 Québec. Pourtant, selon les dires de mon père, de
11 mon grand-père : « Avant la création des réserves
12 indiennes, les Indiens et les Blancs vivaient
13 ensemble côte à côte, s'entraidaient et apprenaient
14 même la langue de l'autre ».

15 La Loi sur les Indiens, voilà une loi fondée
16 sur la race. Le symbole même, Monsieur le
17 Commissaire, le symbole même d'un racisme systémique
18 dont le parrain, le commanditaire, est l'État
19 canadien. Dénoncée à plusieurs reprises par les
20 instances internationales, cette loi est une honte
21 pour le Canada qui se dit champion des droits et
22 libertés de la personne. Elle est la source de bien
23 des conflits et à l'origine de bien des abus et
24 politiques raciales. Peut-être serait-il temps de
25 la remplacer par une loi générale fondée sur la

1 reconnaissance des nations autochtones et de leur
2 autonomie politique, tel que le prônait la
3 Commission royale d'enquête sur les peuples
4 autochtones.

5 Recommandation qui a été reprise par
6 l'enquêteur spécial des Nations Unies sur les droits
7 et libertés des peuples autochtones dans un rapport
8 d'émission au Canada. J'estime que nous tous, nous
9 pourrons mettre à profit nos réflexions et tenter de
10 trouver des pistes d'actions quant à la
11 problématique du racisme à l'égard des Autochtones,
12 en s'inspirant notamment du travail important
13 réalisé par l'équipe d'Édith Cloutier du Centre
14 d'amitié de Val-d'Or qui vise le rapprochement des
15 peuples par des gestes concrets et quotidiens.

16 J'ai également en tête le programme de tournées
17 dans les écoles, les cégeps du Québec, de l'Institut
18 culturel et éducatif innu, Tshakapesh, et la
19 Commission québécoise des droits de la personne.
20 Programme qui vise une meilleure connaissance de la
21 réalité autochtone, de la réalité autochtone dis-je.
22 De même, vous l'avez entendu ce matin, que l'action
23 directe et l'activisme dans sa pratique, madame
24 Nadine Volant, dans le domaine de la protection de
25 la jeunesse avec qui j'ai travaillé pendant

1 plusieurs années comme avocat auprès de la Chambre
2 jeunesse de la Cour du Québec. Voilà les
3 initiatives qui méritent d'être soulignées pour
4 combattre le racisme, la discrimination raciale et
5 l'intolérance.

6 Monsieur le Commissaire, je m'en voudrais de ne
7 pas parler de racisme systémique dans les autorités
8 publiques. Particulièrement au niveau de
9 l'administration de la justice. Dans le cadre de ma
10 pratique comme avocat, je l'ai vu régulièrement et
11 même, à un certain point, je peux vous dire que j'ai
12 été franchement dégoûté. Dégoûté de voir mes
13 semblables être jugés dans une langue qui n'est pas
14 la leur, dans une cour qui n'est pas la leur, par
15 des gens qui ne connaissent ni la langue, les us et
16 les coutumes autochtones, dans une cour où le juge
17 est blanc, l'avocat de la défense est blanc, le
18 procureur de la Couronne est blanc, le greffier est
19 blanc, l'huissier-audiencier est blanc, les agents
20 de sécurité sont blancs, les agents de détention
21 sont tous blancs.

22 Jour après jour, ça a été le même scénario sur
23 la Côte-Nord. Un autochtone qui avait fait un
24 mauvais coup la veille passe devant le juge pour son
25 enquête visant sa remise en liberté et on lui

1 demande s'il a bien compris ses conditions de remise
2 en liberté, pour finalement répondre de façon
3 inaudible et timide : « Oui. Oui », et le juge de
4 sa chaise, de son banc, dire : « Parlez plus fort,
5 Monsieur. Avez-vous compris vos conditions de
6 remise en liberté, Monsieur? », etc., etc., etc.

7 Dans ce Palais de justice, même si nous
8 composons près de soixante-dix pour cent (70 %) de
9 la clientèle carcérale, pour une population
10 régionale de quinze pour cent (15 %), pas un (1)
11 seul Autochtone, Monsieur le Commissaire, pas un (1)
12 seul, je dis bien pas un (1) seul Autochtone n'y
13 travaille comme greffier, huissier-audiencier,
14 commis à la Cour, secrétaire ou policier. En fait,
15 le seul contractuel autochtone, contractuel et non
16 un employé, je dis bien contractuel, est
17 l'interprète autochtone parce que, j'imagine, aucun
18 Blanc ne pouvait remplir cette tâche.

19 Dans l'administration de cette justice
20 québécoise blanche, j'ai relevé plusieurs éléments
21 associés à la discrimination systémique qui viennent
22 porter davantage préjudice aux Autochtones.
23 Revenons brièvement sur cette notion avant de donner
24 les détails, sur la notion de discrimination
25 systémique. Je cite ici, ma grande amie Micheline

1 Labelle, professeure émérite à l'UQAM. Je la cite
2 au long :

3 « La discrimination systémique à
4 caractère raciste s'appuie sur les préjugés,
5 les stéréotypes enracinés et intériorisés
6 avec le temps. Au-delà de la discrimination
7 directe, elle ne résulte pas nécessairement
8 des motivations individuelles, mais elle se
9 manifeste de façon structurelle dans les lois
10 et les institutions, y compris les
11 institutions des tribunaux québécois : accès
12 inégal aux soins de santé, écoles dans les
13 réserves de qualité inférieure et de
14 financement inférieur, biais dans les
15 pratiques de recrutement en emploi, dans le
16 domaine de la justice, profilage dans les
17 pratiques policières. Et le racisme
18 soutient, conforte, plus souvent qu'autrement
19 le sexisme - c'est comme le cas des femmes
20 autochtones à Val-d'Or - car ces deux (2)
21 idéologies font partie de la culture
22 historique et géopolitique du système
23 mondial. Le résultat : nous en sommes en
24 face de situations d'inégalités qui ont des
25 effets préjudiciables même involontaires, sur

1 les personnes issues de groupes sociaux
2 ciblés - comme les Innus, les Algonquins, les
3 Anishnabes, les Cris, etc., etc. Ceci
4 entraîne leur incorporation sous le mode de
5 la périphérisation dans le marché du travail,
6 les institutions publiques, les médias, les
7 systèmes politiques - on les marginalise,
8 tout simplement. Quant aux conséquences du
9 racisme, elles sont profondes. »

10 Elles sont profondes, Monsieur le Commissaire.
11 Il y a une atteinte à la dignité des personnes et à
12 la fierté de ce qu'ils sont, de leur nom. Il y a
13 une intériorisation des perceptions négatives et
14 l'estime de soi est détruite. Il y a une
15 construction d'une conscience de supériorité chez
16 certains groupes dominants qui peut excuser des
17 gestes ou des actes volontaires ou involontaires, ou
18 qui se disent qu'on... qu'on cadre ou qu'on
19 étiquette involontaires. Et, une infiltration de
20 l'idée de race dans le discours politique et
21 médiatique. Quand on fait, par exemple,
22 l'opposition Blancs/Autochtones, dans les médias,
23 dans les réseaux sociaux maintenant.

24 Alors comment, dans l'administration de cette
25 justice québécoise blanche vient prendre la couleur,

1 la discrimination systémique qui vient porter
2 davantage préjudice aux peuples autochtones? Je
3 vous en fais rapidement une énumération : le déni
4 historique et continu de nos droits et libertés
5 comme peuples autochtones et l'inégalité dans la
6 jouissance des droits fondamentaux économiques, et
7 civils et politiques.

8 Je m'explique. Nous sommes encore des Indiens
9 aujourd'hui. Nous ne sommes pas innus, nous ne
10 sommes pas anishnabes, nous ne sommes pas eeyous ou
11 cris ou inouks. Nous sommes encore des Indiens.
12 Nous avons été le dernier groupe, Monsieur le
13 Commissaire, à avoir eu, obtenu, le droit de vote.
14 Et, il fut un temps où l'on interdisait à un
15 Autochtone de devenir avocat. Sans ça, il était
16 émancipé, libéré, pareil comme un esclave de l'État.

17 Il y a également le fardeau d'une preuve
18 impossible, cet avocat... le fardeau d'une preuve
19 impossible à démontrer des droits fondamentaux
20 autochtones reconnus dans la Constitution, dans le
21 plus *important* pièce de loi... dans la plus
22 importante pièce de loi au Canada et un fardeau de
23 preuve impossible à démontrer des droits
24 fondamentaux autochtones devant les tribunaux
25 blancs, y compris leur droit inhérent à l'autonomie

1 gouvernementale en matière de justice.

2 Il y a du profilage racial devant les tribunaux
3 et par les services de policiers encourageant une
4 présence constante des Autochtones devant la justice
5 blanche. Une absence presque complète des
6 Autochtones dans l'administration de la justice
7 québécoise.

8 Il y a une lacune au niveau des services
9 d'interprétation des procès devant les tribunaux du
10 Québec. J'aurais certaines anecdotes à vous
11 raconter là-dessus. Certains plus amusants que
12 d'autres, mais des fois, qui ont un impact plus
13 important.

14 Il y a eu la destruction complète par l'État
15 des systèmes de justice autochtones ou ce qu'on
16 appelle chez nous « (mots en langue innue) », le
17 forum de la réparation et de la réconciliation.
18 (Inaudible) pour imposer un système de justice basé
19 sur la réprimande, l'imposition d'une peine, d'un
20 châtiment, d'une sanction qui ne vise pas à rétablir
21 la paix dans des familles ou des collectivités
22 autochtones, dans la communauté autochtone.

23 Il y a eu également la marginalisation des
24 traditions juridiques autochtones et la
25 criminalisation de nos *leaders* autochtones

1 lorsqu'ils se défendent sur leurs croyances ou sur
2 leurs droits autochtones, le peu de considération
3 des traditions autochtones par la justice blanche,
4 particulièrement dans le domaine de la protection
5 des enfants autochtones. Madame Volant en a parlé
6 amplement ce matin et cet après-midi. C'est
7 vraiment, je parle d'expérience, le peu de
8 considération des traditions autochtones par la
9 justice blanche particulièrement dans la protection
10 des enfants autochtones, comme si nous n'étions pas
11 en mesure de décider de l'avenir de nos enfants
12 autochtones. Comme ça a été le cas pendant des
13 générations et des générations, voire des
14 millénaires. C'est très grave. On ne peut pas
15 décider de l'intérêt d'un enfant autochtone dans
16 notre communauté sans qu'il y ait un blanc qui
17 intervienne. Comme si nous étions inférieurs dans
18 notre capacité à décider. « *You know best, we don't*
19 *know* ». C'est très grave.

20 La subordination, l'infériorisation ou la
21 folklorisation des traditions juridiques
22 autochtones. Combien de fois j'ai entendu cela,
23 « j'admets », de la jurisprudence des autres
24 provinces, devant les cours du Québec et me faire
25 reprocher, me faire reprocher par mes collègues :

1 « Ah, Maître MacKensie avec ses affaires autochtones
2 ». On ne déniait même pas regarder la... le
3 document de jurisprudence parce qu'il était rédigé
4 en anglais, ça venait d'une autre province.

5 Empêcher le développement des systèmes
6 juridiques autochtones autonomes contribue également
7 à faire en sorte qu'il y ait une discrimination
8 systémique dans l'administration de la justice
9 québécoise envers les peuples autochtones.

10 La non-reconnaissance par la justice blanche
11 des décisions prises au sein des communautés et des
12 nations autochtones et la non-reconnaissance de nos
13 systèmes historiques de règlements de nos
14 différends.

15 Vous savez, j'ai rencontré plusieurs aînés chez
16 nous qui me racontaient des moments où il y avait
17 des difficultés dans les communautés autochtones
18 lorsqu'ils parlaient à l'intérieur des territoires
19 et qu'il y avait des éléments de nature qui
20 ressemble à une infraction d'ordre criminel, par
21 exemple. Mais les gens le réglaient à leur façon, à
22 leur coutume, et non pas œil pour œil, ce n'est pas
23 ça. Non, mais à leur façon, ils avaient un système
24 de régler ce genre de comportements répréhensibles
25 dans une société et ce, bien avant que la Cour du

1 Québec, la Cour itinérante, se promène dans le
2 territoire d'Ungava, le nouveau Québec. Vous savez
3 de quoi je parle, Monsieur le Commissaire. Avant,
4 c'était... avant le Nunavik, c'était le Nouveau-
5 Québec et l'Ungava. Alors il y avait des gens qui
6 réglait leurs différends et ils avaient des
7 systèmes ancrés, des traditions qui se pratiquaient
8 de génération en génération, des centaines d'années
9 avant l'arrivée d'un seul Blanc dans le territoire.

10 Et tout d'un coup, avec la sédentarisation, on
11 a dit : « Bien voilà, ces gens-là ne sont pas
12 capables de décider pour eux-mêmes. On va leur
13 imposer un système de droit ». O.K., peut-être
14 qu'ils vont (inaudible). Puis là, c'est un système
15 de droit qui s'applique à nous, Blancs, et pour
16 l'imposer à eux. Ah, c'est (inaudible). C'est
17 quelque chose qui peut être bien pour eux, mais qui,
18 au fond, derrière des règles neutres, d'apparence
19 neutre, vient porter préjudice à un groupe
20 particulier avec un problème de sous-représentation
21 devant les tribunaux, surreprésentation dans les
22 populations carcérales.

23 Et, parlant de la population carcérale, un
24 autre élément de discrimination systémique, c'est la
25 violence et la discrimination envers les détenus

1 autochtones, jusqu'à un tel point où la violence
2 mène à la mort de détenus autochtones dans les
3 centres de détention ici, au Québec, y compris à
4 Sept-Îles.

5 Des pistes de solutions existent, Monsieur le
6 Commissaire, mais *a priori*, il faut admettre la
7 reconnaissance de l'existence au Québec de préjugés
8 et de la discrimination raciale envers les peuples
9 autochtones. Il faut l'admettre, il faut le
10 reconnaître. On est blancs, on n'est pas blancs
11 comme neige au niveau des autochtones. Je ne dis
12 pas qu'on est pire, mais il y a un problème de
13 discrimination raciale, de racisme systémique dans
14 les institutions.

15 Il faut également avoir une politique globale
16 de la mémoire dans l'enseignement de l'histoire
17 nationale du Québec. Rappeler aux gens tous les
18 préjudices que les Autochtones ont subis au cours
19 des années, des cent (100) dernières années : les
20 pensionnats autochtones, la Loi sur les Indiens,
21 l'emprisonnement de *leaders* autochtones pour la
22 défense de leurs droits territoriaux, pour la
23 protection de leur environnement, ce genre de
24 situations. Rappeler aux gens de la préexistence
25 des peuples autochtones sur le territoire, la

1 préexistence des peuples autochtones sur leur
2 territoire et, je dirais, tous les privilèges ou les
3 droits qui s'en suivent. Et procéder au
4 renouvellement des pratiques, de nos pratiques comme
5 état québécois et des institutions, exemple :
6 l'administration de la justice autochtone, et une
7 députation autochtone à l'Assemblée nationale, etc.

8 S'agissant du renouvellement des pratiques et
9 des institutions, nous devons garder en tête trois
10 (3) principes fondamentaux fondés sur le droit
11 international : le principe de la non-discrimination
12 raciale, celui de l'intégrité culturelle des nations
13 autochtones et finalement, celui de
14 l'autodétermination des peuples, particulièrement en
15 matière de justice autochtone.

16 Tout développement progressif et positif doit
17 se fonder dans le cadre de la Déclaration des
18 Nations Unies sur les droits et libertés des peuples
19 autochtones, et je cite l'article 34 :

20 « Les peuples autochtones ont le droit de
21 promouvoir, de développer et de conserver
22 leurs structures institutionnelles et leurs
23 coutumes, spiritualité, traditions, procédures
24 ou pratiques particulières et, lorsqu'ils
25 existent, leurs systèmes ou coutumes

1 juridiques, en conformité avec les normes
2 internationales relatives aux droits de
3 l'homme. »

4 Parce que les Autochtones ne vivent pas en vase
5 clos.

6 S'il devait avoir un système de justice
7 autochtone autonome, il doit respecter les droits et
8 libertés fondamentales qui sont compris dans les
9 Chartes des droits et libertés, tant au niveau
10 national qu'au niveau international. Et pourquoi ça
11 ne serait pas possible? La Commission d'enquête sur
12 les peuples autochtones avec l'honorable juge
13 Dussault, il dit : « C'est faisable, c'est possible,
14 ça se fait aux États-Unis, les *Tribal Courts*.
15 Pourquoi ça ne serait pas possible ici? » En quoi ça
16 viendrait bouleverser les institutions de la société
17 québécoise qu'un enfant autochtone soit jugé par ses
18 pairs? O.K., un enfant, je parle d'un délinquant,
19 par exemple, un jeune contrevenant. Qu'un enfant
20 autochtone... que l'intérêt supérieur de l'enfant
21 autochtone soit décidé par ses pairs, comme cela a
22 toujours été le cas dans le temps de nos grands-
23 parents, de nos ancêtres. En quoi ça viendrait
24 bouleverser notre système juridique québécois,
25 civil, si nous devons décider de la protection de

1 notre jeunesse autochtone?

2 Ça n'enlève rien au peuple québécois, à la
3 société québécoise, on ne vient pas porter atteinte
4 à la langue québécoise, on ne vient pas porter
5 atteinte aux traditions juridiques civilistes du
6 peuple québécois. On vient seulement faire ce qui
7 est approprié, ce qui a toujours été le cas avant
8 l'arrivée de la justice blanche dans nos
9 territoires.

10 Par ailleurs, d'autres mesures pourraient être
11 mises en œuvre pour éliminer cette discrimination
12 systémique envers les peuples autochtones : assurer
13 l'égalité devant la loi dans la pleine jouissance
14 des droits fondamentaux de la personne et la non-
15 discrimination envers les peuples autochtones. La
16 reconnaissance des pratiques et traditions
17 autochtones millénaires en matière de justice.
18 Conserver des données sur l'incarcération des
19 peuples autochtones de même que leur présence devant
20 les tribunaux et les communiquer aux organisations
21 autochtones représentatives afin de mieux comprendre
22 le phénomène de la discrimination systémique de la
23 justice blanche sur les peuples autochtones.

24 L'État québécois devrait aider dans le
25 développement et l'organisation de tribunaux

1 autochtones, y compris un financement adéquat sans
2 discrimination.

3 L'État québécois devrait collaborer à un
4 programme de recherche avec les organisations
5 autochtones représentatives telles que l'APNQL, les
6 Femmes autochtones du Québec, pourrait étudier
7 l'impact de la situation socio-économique et la
8 marginalisation des peuples autochtones,
9 particulièrement des femmes autochtones et des
10 enfants autochtones, et leur présence continuelle
11 devant les tribunaux québécois et dans les centres
12 de détention et des centres de jeunesse... des
13 centres jeunesse.

14 Étudier ce phénomène. Pourquoi l'affaire avec
15 les organisations autochtones? Pourquoi nos jeunes
16 se retrouvent devant vos tribunaux? Pourquoi nos
17 jeunes se retrouvent devant vos centres jeunesse?
18 Est-ce en raison de leur situation socio-économique?
19 Est-ce en raison de leur pauvreté? (Inaudible) les
20 conditions qui sont prévalant dans les communautés.
21 Est-ce que c'est la promiscuité? Est-ce que c'est
22 le manque de logements dans les communautés
23 autochtones? Le manque de formation? On ne peut
24 pas faire comme si de rien n'était et procéder dans
25 la comparution de peuples autochtones comme si

1 c'était *business as usual*. On fait l'appel du rôle,
2 encore un autre Autochtone. Il est neuf heures (09
3 h 00) le matin, neuf heures et demie (09 h 30),
4 encore un autre Autochtone. On reporte l'audience
5 en après-midi, c'est encore un autre Autochtone. Il
6 faudrait se pencher sur ce phénomène, comprendre
7 pourquoi c'est comme ça.

8 L'État québécois devrait financer des
9 programmes de formation visant l'intégration des
10 Autochtones dans l'administration de la justice,
11 tout en développant, tout en visant, favorisant le
12 développement d'un système juridique autochtone
13 autonome.

14 L'État québécois doit prévoir une formation
15 culturelle appropriée auprès des juges, avocats,
16 policiers, travailleurs sociaux, de même que les
17 étudiants en droit et du Barreau sur les traditions,
18 coutumes, droits et lois des peuples autochtones
19 afin d'éradiquer la discrimination systémique dans
20 l'administration de la justice et de promouvoir la
21 diversité culturelle ou le pluralisme juridique.

22 L'État québécois devrait financer adéquatement
23 et assurer une formation adéquate des services
24 d'interprètes auprès des prévenus, détenus, enfants
25 ou témoins autochtones. Parce que, à l'occasion,

1 c'est le service... le Programme de services
2 parajudiciaires autochtones du Québec qui vient
3 combler les lacunes quand il n'y a pas d'interprète
4 devant les tribunaux. Il faudrait mettre en place
5 un plan d'action et une stratégie pour la mise en
6 œuvre de vos recommandations.

7 En conclusion, Monsieur le Commissaire, pour
8 faire rouler cette machine qui est l'administration
9 de la justice blanche et pour qu'il y ait des
10 accusés et faire fonctionner ce système, ça prend
11 quand même des policiers pour arrêter ces Indiens
12 dans la ville.

13 Malheureusement, un certain soir, il y en a un
14 qui n'a jamais eu l'occasion de se présenter à la
15 Cour. « Ah, ce n'est pas grave, c'est un Indien »,
16 disait-on. Allez dire cela maintenant aux parents
17 de ce jeune innu, aux grands-parents de ce jeune
18 innu que je connais, qui s'est fait frapper, happer
19 mortellement par un policier blanc qui le
20 poursuivait avec son auto-patrouille pendant que le
21 jeune ado se sauvait à pied. Pendant qu'il a été
22 sous la protection de l'État québécois, un jeune
23 autochtone soupçonné sans preuve, sans même qu'on
24 n'ait une description de l'individu qui avait commis
25 un vol au dépanneur du coin. Bien, il l'a payé de

1 sa vie, le fait d'être un Indien dans la ville.

2 Monsieur le Commissaire, l'État québécois par
3 des agents de l'État québécois, c'est-à-dire les
4 policiers, a accidentellement et définitivement mis
5 fin à la vie d'un jeune innu pendant que celui-ci
6 était sous la protection de l'État. Pendant que
7 celui-ci était sous sa protection, en vertu d'une loi
8 sanctionnée par l'État et appliquée par un juge
9 blanc au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il
10 était à la charge, il était sous la protection de
11 l'État québécois et il est mort pendant qu'il était
12 sous sa garde, de même que les détenus qui se sont
13 suicidés devant... au centre de détention à Sept-
14 îles.

15 Et pour reprendre les propos de mon grand ami
16 avocat et ex-chef de l'Assemblée des Premières
17 Nations, monsieur Ovide Mercredi :

18 « *In law, with law, and through law,*
19 *Canada or Québec have imposed a colonial*
20 *system of government and justice upon our*
21 *peoples without due regard to our Treaty and*
22 *Aboriginal Rights. We respect a law that is*
23 *fair and just - Commissioner - we respect a*
24 *law that is fair and just, but we cannot be*
25 *faulted for denouncing those laws that degrade*

1 *our humanity and rights as indigenous peoples.*

2 »

3 (S'exprime en langue innue).

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Merci. Maître Denis-Boileau, est-ce que vous
6 avez des questions?

7 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 Oui, certainement. Donc merci, Monsieur MacKenzie,
9 de cette présentation. Je vais avoir quelques
10 questions à vous poser, puis vous avez couvert
11 beaucoup de choses dont on avait discuté avant
12 l'audience, finalement. Mais, quand même,
13 j'aimerais vous poser des questions par rapport à la
14 question de la langue parce que je pense que vous
15 êtes... je ne pense pas m'avancer en disant que vous
16 êtes le seul avocat de la défense au Québec, en
17 matière criminelle, qui a pu... qui avait des
18 clients autochtones et qui parlait la langue, donc
19 qui pouvait comprendre aussi qu'est-ce qui se
20 passait au niveau de l'interprète, qui comprenait
21 l'interprète quand il parlait innu.

22 **ME ARMAND MACKENZIE :**

23 Oui.

24 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25 Donc, ça vous place dans une position assez

1 privilégiée pour nous faire part de...

2 **ME ARMAND MACKENZIE :**

3 D'accord.

4 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 ... ces problématiques-là. Vous m'avez... on a
6 discuté avant, puis vous m'aviez autorisée à vous
7 poser la question.

8 Vous m'avez dit que, effectivement, vous pensez
9 que cette question d'interprétation pouvait mener à
10 davantage d'erreurs judiciaires à votre...

11 **ME ARMAND MACKENZIE :**

12 Absolument. Je vous donne des... peut-être
13 deux (2) exemples qui me viennent à l'esprit. Un
14 plus amusant et l'autre un petit plus sérieux. Je
15 ne sais pas si... par laquelle vous voulez que je
16 commence? Le plus sérieux?

17 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18 À votre convenance.

19 **ME ARMAND MACKENZIE :**

20 C'était dans une affaire de trafic, de
21 possession, de trafic de stupéfiants. L'interprète,
22 bon, on demande à l'accusé s'il veut entrer une
23 déclaration de culpabilité ou non-culpabilité.
24 Alors l'interprète traduit, qui après avoir lu les
25 infractions qui lui sont... qui sont reprochées à ma

1 cliente, lui dit : « Est-ce que vous avez... est-ce
2 que... Déclarez-vous coupable ou non coupable? »
3 et l'interprète a dit : « Est-ce que tu l'as fait ou
4 tu ne l'as pas fait? », c'est classique. Mais
5 attendez, vous allez voir la finale, Monsieur le
6 Commissaire. « Est-ce que tu l'as fait ou tu ne
7 l'as pas fait? ». La pauvre cliente dit : « Bien
8 oui, bien sûr. Je l'ai fait, c'est à moi et puis
9 c'est vrai ». J'ai dit : « Arrête. Attendez,
10 Monsieur le Juge », j'ai dit : « Je dois parler à ma
11 cliente, là, c'est pas ça, là ».

12 Le problème, ce n'est pas tout à fait
13 l'interprète, mais c'est la façon dont c'est
14 interprété. Alors je lui ai dit, à ma cliente :
15 « Est-ce que tu veux te faire valoir une défense,
16 O.K., par rapport à l'infraction qui t'es reprochée?
17 Parce qu'il appartient aux policiers, O.K., aux
18 enquêteurs, de démontrer que... que tu as
19 effectivement rencontré les éléments de l'infraction
20 et l'intention qui était associée à ça. »
21 O.K., je lui explique. Et puis elle dit : « Est-ce
22 que j'ai le droit? ». « Absolument, c'est dans...
23 dans la Constitution, c'est dans le droit à la
24 présomption d'innocence ». Et puis : « Ah, je ne le
25 savais pas ». « Mais oui, t'as le droit, c'est ce

1 que tu veux? ». Elle me dit : « Oui ».

2 Alors, on entre une déclaration de non-
3 culpabilité. Et, après enquête, discussion devant
4 le Tribunal, le procès, dans le cadre de la
5 présentation de la preuve, dans un voir-dire, on
6 découvre que les policiers, O.K., durant
7 l'incarcération, de la détention de madame, on
8 découvre que les policiers ont forcé madame à
9 déclarer que c'était effectivement à elle, les
10 stupéfiants. O.K.? Sous la contrainte, promesse,
11 quoi que ce soit, avec une déclaration signée que...
12 Vous le savez comme moi que c'était inacceptable, ce
13 genre de déclaration devant un tribunal pénal,
14 criminel. Alors elle a été trouvée non coupable,
15 mais, imaginez-vous si ça avait été un procureur de
16 la défense blanc qui ne comprend pas la langue? On
17 aurait fait du *plea bargaining* et puis probablement
18 qu'elle se serait trouvée devant les barreaux. Donc
19 ce genre de situations là était et est encore
20 courant.

21 Il y a encore... Bien, heureusement qu'il y a
22 quand même... Je connais à Sept-Îles deux (2)
23 procureurs autochtones qui sont là et qui font la
24 Chambre criminelle, mais moi, au bout de quinze (15)
25 ans devant ce genre de situations là, devant cette

1 discrimination systémique patente, j'ai dit : «
2 C'est assez. Moi, c'est assez ». J'étais trop
3 dégoûté de voir... de voir mes confrères, mes
4 consoeurs passer après l'appel du rôle du matin, le
5 début de la semaine, accepter des conditions de
6 remise en liberté sans avoir compris ce que c'était.

7 Et moi, je m'assurais à chaque fois, quand
8 j'avais un client, je lui parlais en langue innue ou
9 en langue autochtone (s'exprime en langue innue) :
10 gardez paix, bonne conduite, éviter les débits de
11 boissons, etc., rentrer avec un couvre-feu, etc. Et
12 souvent, parce qu'ils sont intimidés, mes confrères,
13 consoeurs, et ils n'ont pas le sens de la
14 confrontation, vont dire « oui », sans trop avoir
15 compris ce que c'était.

16 Ils vont signer au greffe leurs conditions de
17 remise en liberté. Et, quelque temps après, on les
18 revoit pour avoir manqué à une de leurs conditions
19 avec une amende ou encore d'autre... une autre
20 infraction alourdissant leur dossier, etc., etc.,
21 soit ils se retrouvaient avec une peine plus lourde
22 ou avec une amende qu'ils ne sont pas en mesure de
23 payer. Parce qu'ils sont au départ soit sur le
24 bien-être social ou sur le chômage ou ils n'ont pas
25 assez de revenus pour rencontrer.

1 Et c'est ce qui fait qu'on... qu'on continue comme
2 ça, *business as usual*, à administrer cette justice
3 blanche sans trop savoir dans quel sens, tellement
4 qu'à un point, j'ai rencontré... j'ai eu une
5 discussion avec un juge : « Après trente (30) ans, -
6 il m'a dit - moi, j'en ai assez. J'ai l'impression
7 de n'avoir rien contribué positivement », un juge
8 québécois blanc. « J'ai l'impression que je n'ai
9 pas contribué à faire une différence dans
10 l'administration de la justice auprès des
11 autochtones ». Voulez-vous l'histoire drôle?

12 Oui, j'allais le demander.

13 O.K. Alors un... dans une discothèque, il y a
14 eu un bar, euh... il y a eu une bataille, une
15 bagarre. Une bagarre. Et puis, dans la mêlée, bon,
16 on a identifié qui était responsable et qui était la
17 victime.

18 Alors, on se retrouve devant... au procès. On
19 décrit les événements et on a notre interprète.
20 Alors, l'interprète en question, O.K., interprète
21 les questions du procureur de la Couronne : « Le ou
22 vers le seize (16) décembre - O.K. - à telle
23 discothèque, est-ce que vous avez effectivement
24 frappé ou vous avez tenté d'intimider la victime? ».
25 Alors mon interprète, très sérieux : « (s'exprime en

1 langue innue) ». Alors, le témoin dit : « Hein,
2 arrête donc toi. Arrête donc de faire comme si
3 t'étais neutre dans cette situation. T'étais là,
4 t'as tout vu, racontes l'histoire ». C'était assez
5 cocasse, Monsieur le Commissaire. Mais vous savez,
6 c'est ce qui explique peut-être un peu notre
7 *résignance* à survivre à des traumatismes ou diverses
8 situations qui ont été difficiles envers les peuples
9 autochtones. C'est l'humour. C'est l'humour du
10 peuple autochtone, de l'accueil et la persévérance
11 et à l'espoir ou à... que les choses vont changer
12 pour le mieux, t'sais, l'humour. Alors on a ri un
13 bon petit coup avec ce mini-procès d'histoire de
14 gars chaud.

15 Merci. Juste... Aussi, juste, je voulais vous
16 faire parler d'un autre truc dont vous n'avez parlé
17 dans votre présentation. Vous m'aviez parlé de la
18 situation des interdictions quand il y a une
19 personne qui est accusée d'une voie de fait armée
20 puis il y a des interdictions d'avoir des armes.
21 Donc, euh...

22 Oui. Alors ça, c'est... c'est le comble du
23 ridicule pour l'Autochtone, Monsieur le... Monsieur
24 le Commissaire. Alors, souvent il y a des
25 interdictions, ou ça peut être banal, là. Moi, je

1 prends ce truc et puis je le lance, c'est une
2 agression armée. Hein, ça peut être mon cellulaire.
3 Et comme je vous dis, comme j'ai dit tantôt,
4 l'expression : une histoire de gars chaud. Alors
5 j'ai été confronté à plusieurs reprises à des... des
6 décisions, des ordonnances immédiates d'interdiction
7 de posséder une arme à feu pendant dix (10) ans, je
8 crois maintenant, ou cinq (5) ans, ou quelque chose.
9 Et puis, j'ai souvent été confronté à ce genre
10 d'interdictions.

11 Tellement qu'à un moment donné on se retrouvait
12 avec des situations où, effectivement, bien, on
13 revenait devant le Tribunal parce que monsieur avait
14 une arme à feu. Mais, que voulez-vous, c'est un
15 chasseur, j'ai dit : « Monsieur le Juge que voulez-
16 vous? Que voulez-vous qu'on fasse? C'est un
17 chasseur, on est dans une situation où il est à son
18 chalet, ou il est dans le bois sous (inaudible),
19 c'est une tente, et puis il y a un ours ou il y a un
20 loup. On fait quoi là, hein? On ne peut pas
21 retourner aux périodes des arcs et des flèches, là.
22 Vous avez tellement voulu nous sédentariser que
23 maintenant... » Alors, ça, c'est ce genre de
24 situations-là qui aggrave le dossier, c'est un autre
25 aussi qui s'ajoute sur un autre dossier, qui fait en

1 sorte que l'individu ou les individus reviennent
2 constamment. Et c'est pour ça que, moi, j'ai
3 l'impression que, ou j'ai l'espoir que, nous pouvons
4 être autonomes en matière d'administration de
5 justice, en matière de justice autochtone.

6 Il y a... Dans les années soixante-dix ('70),
7 il y avait des écoles, les commissions scolaires
8 étaient choquées de voir perdre leurs
9 responsabilités, leurs privilèges, leur financement
10 en faveur des institutions d'enseignement
11 autochtones, O.K.? Ça s'appelait à l'époque...
12 c'est un mouvement qui avait été initié par
13 l'Assemblée des Premières Nations, la Fraternité des
14 Indiens du Canada, ça s'appelait. La maîtrise
15 indienne de l'éducation indienne, au début des
16 années soixante-dix ('70).

17 Par la suite est venu tout le mouvement du
18 rapatriement des services de santé, services
19 sociaux... services sociaux. Et puis on disait : «
20 Ah, vous ne pouvez pas. Vous n'avez pas
21 d'enseignement. Ah, vous n'avez pas d'intervenants
22 sociaux ». La preuve du contraire aujourd'hui, vous
23 avez vu une excellente présentation, remarquable,
24 délivrée dans les moindres détails, de l'expérience
25 des intervenants autochtones en matière de services

1 sociaux. Et, on nous disait aussi que « vous n'êtes
2 pas autonomes sur le plan des soins de santé ». Et
3 pourtant, nous avons des infirmières très
4 compétentes. Nous suggérons des centres de santé
5 dans les communautés autochtones, des services de
6 première ligne. Et, j'ai travaillé là-dessus, au
7 nom... pour notre peuple, dans le temps du Conseil
8 Atikamekw-Montagnais, au rapatriement des services
9 de santé, des services sociaux pour notre peuple.
10 On nous disait : « Vous n'êtes pas capables ». Et
11 moi je dis, dans le domaine de la justice
12 autochtone : « Nous sommes capables. Nous sommes
13 capables si vous nous laissez faire ». Il y a des
14 avocats autochtones maintenant, l'Université
15 d'Ottawa avait un grand programme de formation
16 d'étudiants autochtones pour être des avocats. J'en
17 ai moi-même formés. Il y a peut-être chez les Innus
18 maintenant, peut-être une trentaine, pas loin d'une
19 trentaine d'avocats autochtones qui ne pratiquent
20 pas nécessairement devant les tribunaux québécois à
21 cause de la tâche immense, dantesque, d'essayer de
22 changer quelque chose, Monsieur le Commissaire, que
23 les gens se découragent. Les gens se découragent.
24 Moi, je rêve ou je vous propose un système de
25 justice autochtone, une Cour itinérante autochtone,

1 O.K., dans laquelle Cour il y aurait des praticiens,
2 des avocats autochtones qui vont aller dans les...
3 devant les communautés, qui vont débattre, faire des
4 procès ou faire des audiences en langue autochtone.
5 C'est tellement plus simple. C'est tellement plus
6 simple, à condition que l'État québécois veuille
7 financer et mettre les ressources pour mettre en
8 place ce genre d'institutions. C'est possible.
9 C'est possible.

10 Parce que, je vais vous dire comment on dit «
11 la Cour » chez nous. La Cour, le Tribunal, c'est :
12 (s'exprime en langue innue) chez nous. Chez nous,
13 dans notre langue autochtone. Le forum, là où on
14 fait réparation, on fait amende honorable ou on
15 recherche la réconciliation, c'est ça que ça veut
16 dire. Mais si je prends la façon dont on fonctionne
17 présentement, c'est la contradiction, la
18 confrontation, la sanction, le châtement,
19 l'imposition d'une amende, d'une peine. Et savez-
20 vous comment on dit « procureur de la Couronne »
21 chez nous? Je vais vous faire rire un peu.
22 (S'exprime en langue innue) : celui qui écrase. Et
23 je m'amusais souvent après un de mes collègues qui
24 était, disons, enrobé, c'était un confrère avocat
25 qui était un petit peu, disons chargé, gros

1 monsieur, et je l'appelais, mon collègue : « Oui,
2 oui, j'ai compris. Celui qui écrase ». Et puis
3 c'est ça, c'est comme ça. Et, le juge on dit :
4 (s'exprime en langue innue) : celui qui écoute. Ce
5 n'est pas grand-chose, il écoute. Et puis, ça peut
6 avoir deux (2) sens. Celui qui est sage et celui
7 qui écoute. Il ne dit pas grand-chose, qui fait...
8 Donc, moi, je pense que c'est possible.

9 Vous savez un tribunal autochtone avec des
10 symboles autochtones, pas le drapeau québécois... ça
11 peut être le drapeau québécois, mais ça prend le
12 drapeau de la Nation Autochtone. On commence
13 l'audition avec une prière. On commence l'audition,
14 l'audience, la journée de travail du tribunal
15 autochtone par des cérémonies. Par des cérémonies
16 soit avec le tambour, soit avec ce que je vois
17 aussi, le foin d'odeur. Donc, ça vient interpeler
18 le contrevenant. Ça vient interpeler le
19 contrevenant et ça vient le chercher dans ce qu'il
20 est et que l'engagement qu'il va faire devant ce
21 forum, devant ce tribunal autochtone, il le fait
22 devant l'ensemble de son village, devant l'ensemble
23 de sa communauté, c'est ça. Tandis que s'il le fait
24 devant la Cour du Québec, chambre criminelle à Sept-
25 îles, bien lui, tout ce qu'il espère, c'est qu'il ne

1 passe son temps en dedans, hein, il veut s'assurer
2 de sortir le plus vite, le plus vite pour revenir
3 dans... retourner dans sa réserve, sans savoir dans
4 quoi il s'est engagé. Et, finalement, au bout de
5 quelques jours, on le retrouve devant le juge encore
6 une fois pour avoir manqué une (1) de ses
7 conditions.

8 Vous savez, la Cour itinérante... la Cour
9 itinérante, la façon qu'elle est administrée
10 présentement, c'est un peu le rendement. On fait ça
11 très rapidement. On rentre dans le village
12 autochtone, on dérange tout le monde, premièrement,
13 pendant deux (2), trois (3) jours. Maximum trois
14 (3) jours parce que, des fois, il peut avoir des
15 tempêtes de neige, puis ça ne nous tente pas de
16 rester là. On veut partir. Il n'y a pas
17 d'Internet. Ça ne va pas vite le signal Internet.
18 Et puis, on veut régler ça rapidement donc on monte
19 les dossiers. C'est fascinant, là, pour les
20 Autochtones, les locaux. On voit les dossiers, on
21 les passe. Ils se rencontrent à part, puis ils
22 discutent, puis ils reviennent, les manteaux noirs,
23 les robes noires, ils reviennent. Puis un autre
24 dossier, allez. Puis ça continue comme ça. Puis,
25 on impose des conditions.

1 Et c'est tellement peu crédible, que je vais vous
2 donner l'anecdote suivante. Alors qu'un de mes
3 clients était... avait une condition d'éviter de
4 fréquenter les débits de boissons - parce qu'à
5 l'origine de l'infraction, c'était une chicane qui
6 avait pris... qui avait commencé dans une taverne -
7 imaginez-vous que, le même soir, en face du juge -
8 il y avait le juge qui était là - on allait au
9 restaurant manger et, juste à côté, il y avait mon
10 client qui était en train de siroter une bonne
11 grosse bière. J'ai dit à mon client : « Peut-être
12 que tu pourrais te prendre une petite gêne, te
13 garder une petite gêne », mais il voyait bien...
14 manifestement, le juge voyait bien ce qui se
15 passait. Alors, bien là on a recommencé le
16 lendemain, *business as usual*. On relit la... on
17 fait l'appel du rôle. Mais vous voyez, tandis que,
18 un tribunal autochtone qui a les moyens, supporté
19 financièrement par l'État dans ses ressources et
20 tout, personnelles, prend le temps. Au lieu de
21 faire ça en deux, trois (2-3) jours, on prend deux
22 (2) semaines pour rencontrer, pour faire les
23 *sentencing circles*, pour appliquer les principes de
24 la peine dans le cadre de la décision Gladue et,
25 plus récemment...

1 Ipeelee.

2 Ipeelee. O.K., voilà. Donc on prend le temps
3 de faire ça et on ne se presse pas parce qu'on ne
4 veut pas manquer le charter, ou l'avion nolisé, qui
5 nous ramène dans le sud, dans le confort. Et ces
6 débats-là, bien, se feraient en langue autochtone,
7 devant le juge autochtone qui parle la langue, qu'on
8 n'a pas besoin d'interprète et qui comprend le sens
9 de ce qui s'est passé et qui recherche la
10 réconciliation, la réparation. Ça ne veut pas dire
11 de laisser partir les brigands, ce n'est pas ça que
12 je dis. C'est que, dans la majorité des infractions
13 que j'ai vues, ce sont des infractions sommaires,
14 qui découlent d'une dispute, d'un différend, qui n'a
15 pas besoin d'être amené devant l'État québécois.
16 C'est des choses qui pourraient être administrées
17 par les Autochtones eux-mêmes, par des avocats, des
18 praticiens autochtones qui savent ce que sont... ce
19 que c'est les droits de l'homme, la présomption
20 d'innocence et une bonne présentation de la preuve,
21 des moyens de défense, etc. Et la même chose
22 pour... en matière de DPJ, en matière de séparation
23 du patrimoine, par exemple, familial. Nous autres
24 on peut penser à des façons comment amener une
25 juridiction civile devant ce tribunal autochtone là

1 qui va aborder les questions autochtones
2 strictement.

3 Moi, c'est mon souhait, j'espère le voir un
4 jour, Monsieur le Commissaire.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 C'est peut-être... ça serait peut-être un peu long
7 d'entrer là-dedans aujourd'hui, mais si je vous
8 suggérais un petit devoir, quand vous avez le temps,
9 puis on a encore du temps au niveau de la
10 Commission, peut-être de nous tracer ce que vous
11 verriez, vous, comme... comme système. Comment ça
12 pourrait fonctionner, ce que vous nous suggérez.
13 Parce que là, c'est très sommaire au stade où on en
14 est, mais...

15 **ME ARMAND MACKENZIE :**

16 Oui, oui.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Je serais... je serais vraiment intéressé à avoir le
19 fond de votre pensée sur la façon dont ça pourrait
20 être structuré. Peut-être séparer, je pense que
21 vous faites plutôt allusion aux infractions
22 sommaires qui pourraient être entrées dans ce cadre-
23 là, je serais intéressé à avoir...

24 **ME ARMAND MACKENZIE :**

25 Vous savez...

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Parce que je peux vous dire, bon, on m'a déjà dit en
3 territoire... au Nunavik, entre autres, pourquoi ne
4 pas nous laisser s'occuper des choses sommaires et
5 laisser aux autres tribunaux les choses plus graves
6 qui pourraient être jugées plus rapidement? Et on
7 pourrait disposer aussi plus rapidement des affaires
8 sommaires. Je pose la question, je...

9 **ME ARMAND MACKENZIE :**

10 Oui, oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Je vais...

13 **ME ARMAND MACKENZIE :**

14 Non, non. On peut entrer dans un débat, mais une
15 piste de solutions, c'est évidemment l'expérience
16 qui est vécue par nos voisins américains, les *Native*
17 *American Indians*, qui ont leurs *Tribal Courts*, O.K.,
18 qui n'est pas parfait, mais qui est dans une piste
19 de solutions. Parce que ça existe. Parce qu'il
20 faut comprendre, il faut d'abord prendre conscience
21 ou faire prendre conscience aux officiers, aux gens
22 qui administrent la justice québécoise, aux avocats,
23 que c'est possible, que ça existe d'une part dans le
24 monde et, d'autre part, il y a des éléments de
25 réflexion qui ont été abordés très techniques par...

1 au niveau de l'administration de la justice par le
2 juge Murray Sinclair dans le *Manitoba Inquiry*, sur
3 l'administration de la justice, qui est autochtone
4 lui-même. Alors, il a... il a amené des éléments de
5 réflexion et on peut mettre ça dans un contexte
6 québécois également. Donc, tenir compte de la
7 réalité des communautés nordiques autochtones,
8 inuits, crie, voire même algonquines, anishnabes,
9 les communautés innues de la Côte-Nord. Parce que,
10 le plus qu'on attend pour amener, par exemple, une
11 Cour itinérante, le plus qu'on entretient cette
12 atmosphère de non-règlement du différend. On
13 entretient la... le conflit, on entretient le
14 conflit quand on ne le règle pas. Alors c'est
15 possible de le régler à l'interne, à mon avis.

16 Moi, je suis très fier chez nous comme innu
17 d'avoir autant d'autochtones, euh... d'avocats
18 autochtones innus. Ma fille est avocate, Barreau du
19 Québec, Barreau de l'Ontario, le New York, le
20 Barreau de New York. Elle travaille pour avoir son
21 Barreau de New York. C'est fort. C'est très fort,
22 t'sais, considérant que... d'où elle vient, comment
23 elle a abouti là. O.K.? L'élève a surpassé le
24 maître, c'est ça. Et puis, moi je suis très fier de
25 ça. Il faut mettre en évidence ce genre de *role*

1 *models* qu'on peut dire, O.K., et il y en a des très
2 bons avocats qui sont capables de soutenir, de gérer
3 un système de justice autochtone. Et puis... Mais
4 ça, ça prend une volonté politique de modifier les
5 choses. Sinon on continue dans le modèle de la
6 discrimination systémique. On peut faire des
7 aménagement*s* de forme, améliorer peut-être le
8 financement des interprètes autochtones.

9 Mais on ne vise pas le fond, hein, le fond, le
10 fait que ces peuples-là étaient autonomes bien avant
11 l'arrivée de l'homme blanc sur le territoire et
12 qu'ils avaient une façon de régler leurs différends.
13 Et je le répète encore, particulièrement,
14 particulièrement en matière de protection de la
15 jeunesse autochtone, ça, c'est important. Ça, c'est
16 important. Parce qu'en quoi est-ce qu'un Blanc
17 serait mieux positionné pour dessiner... décider de
18 l'avenir d'un enfant autochtone en matière de
19 protection de sa culture, de rapprochement de sa
20 famille, de rapprochement de sa communauté, de...
21 d'évaluation, à savoir si sa situation est
22 compromise selon les valeurs autochtones et non pas
23 selon les valeurs blanches. Parce qu'on ne connaît
24 pas tout. Moi, j'avais le plaisir - madame Volant
25 le sait très bien - j'avais le plaisir souvent de

1 poser des questions quand il y avait une enquête, un
2 rapport d'enquête sur la situation d'un enfant qui
3 est... soi-disant était compromise.

4 Et savez-vous, Monsieur le Commissaire, souvent
5 c'était des rapports fondés sur le oui-dire, sur le
6 oui-dire. Alors on allait au... on allait au fond
7 de la chose. On contestait. Moi, je contestais.
8 Parce que ce n'est pas vrai que sur un oui-dire, on
9 va enlever un enfant puis le placer dans un centre
10 jeunesse loin de sa famille, loin de sa langue.

11 Parce que, dans les centres jeunesse, on leur
12 empêchait de parler la langue. On leur empêchait de
13 parler la langue sous prétexte que « Ah, ils parlent
14 contre un travailleur sociaux », « Il fait de la
15 médiance contre un travailleur sociaux ». Non,
16 non, c'est des jeunes qui parlent entre eux.
17 Pareil.

18 Madame Volant l'a dit ce matin. Le système de
19 protection de la jeunesse auprès des jeunes, O.K.,
20 québécois, le système de protection de la jeunesse
21 québécois en milieu innu, autochtone, c'est le
22 prolongement des politiques de discrimination
23 raciale dans les écoles, des politiques d'écoles
24 résidentielles. C'est la même chose. C'est le
25 prolongement. Ça a pris une autre forme, tout

1 simplement.

2 Et moi, je me suis battu contre ça pendant
3 plusieurs années. Ils ont fait des modifications
4 récentes. Bravo. Mais, on ne va pas assez loin
5 encore. Parce qu'au bout du compte, c'est encore un
6 Blanc qui décide si l'enfant est dans une situation
7 compromettante.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Avez-vous d'autres questions?

10 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 Oui, juste revenir sur quelque chose que vous
12 avez mentionné puis qui est aussi... qui est sujet
13 de notre enquête, puis vous avez parlé de détenus
14 autochtones, qu'il y a beaucoup de suicides chez les
15 détenus autochtones. Ce que vous avez dit, je
16 pense, que vous avez des clients à qui c'est arrivé
17 ou qui décèdent en prison, puis comme, bien sûr, ce
18 sont des gens qui ne pourront pas venir nous
19 transmettre leur histoire, bien quand des personnes
20 qui connaissent des gens à qui c'est arrivé, bien
21 c'est intéressant de l'entendre puisque ces gens-là
22 ne peuvent pas parler, bien sûr.

23 Oui, c'est la violence. C'est la violence.

24 Et, comme si nous acceptions que ces gestes de
25 violence arrivent. *As if it was O.K. that these*

1 *things happen, that violence happens* sur les détenus
2 autochtones. Parce qu'il n'y a pas... il n'y a
3 aucun agent correctionnel autochtone qui peut
4 comprendre ce qui se passe, qui peut intervenir.
5 Aucun. Pas à ma connaissance.

6 Et dans ces moments-là, là où c'est arrivé ces
7 situations-là, c'était des gens qui étaient proches
8 de ma famille. Ce n'était pas des... mais c'était
9 des gens qui faisaient partie de mon entourage. Et
10 ça, c'était des actes de violence parce qu'on dit :
11 « Bien, c'est un Indien ». Comme le jeune
12 autochtone qui s'est fait frapper par une voiture de
13 policier, une auto-patrouille : « Bien, c'est un
14 Indien ». T'sais, « Ça arrive ». Ça arrive. Et
15 ça, c'est des choses qui sont inacceptables, à mon
16 avis, inacceptables à l'État... dans un État fondé
17 sur la règle de droit, sur les droits de la
18 personne, les droits et libertés de la personne, sur
19 la non-discrimination. T'sais, on ne fait pas assez
20 pour régler cette situation-là.

21 J'espère qu'avec cette Commission on pourra
22 mettre à jour, mettre en lumière ces situations-là
23 qui arrivent, O.K., pendant que l'État québécois est
24 à la charge... est en charge de la situation des
25 peuples autochtones.

1 Vous savez, moi, je... parce que ça vient chercher.
2 J'ai suivi, dans mon travail, un peu, un tant soit
3 peu. J'ai essayé de suivre vos travaux, et ça vient
4 chercher les gens. Les gens sont émotifs. Les gens
5 vivent des émotions fortes. Des gens qui sont
6 intervenus ici, ils parlent avec le cœur, ils
7 parlent avec ce qu'ils ont vu, ce qu'ils vont vécu
8 ou ce qu'ils vivent.

9 Moi, j'essaie d'amener un peu de rationalité,
10 O.K., dans... comme expérience, comme praticien, de
11 ce que j'ai vu en espérant que ça aide un peu à
12 mettre la lumière sur la situation dont... jusqu'à
13 quel point il y a une discrimination systémique dans
14 l'administration de la justice québécoise en milieu
15 autochtone. Ça pénalise mon peuple, ça pénalise les
16 Autochtones. Et si je peux avoir aidé à ce niveau-
17 là, bien écoutez, moi, je pense que c'est un plus.
18 Parce que ce n'est pas des choses qui se disent,
19 mais je le dis à dessein quand je parle de la
20 justice blanche en territoire autochtone. Je le dis
21 à dessein pour que les gens réalisent, comprennent
22 qu'il y a quelque chose de pas normal dans cette
23 façon de faire. Et c'est pour ça que je le fais.
24 *It's a... it's a call from the heart*, comme on dit.
25 C'est un appel du cœur pour changer les choses ou

1 éventuellement améliorer les choses, pour éviter les
2 problèmes qu'on a vécus et que l'on vit encore
3 aujourd'hui.

4 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Est-ce que vous vouliez rajouter quelque chose
6 d'autre sur un sujet? Je n'ai plus de questions,
7 mais, s'il y a quelque chose...

8 Ah, j'aurais (inaudible) tellement. Mais
9 (s'adresse en langue innue). Quand j'ai... Le
10 gouvernement a fait une bonne chose en mettant sur
11 pied cette Commission, O.K.? Dans le sens que ça
12 amène une réflexion sur les relations entre l'État
13 québécois et les peuples autochtones vis-à-vis les
14 institutions publiques. Ça amène une réflexion là-
15 dessus qui est nécessaire, à mon avis.

16 C'est... Comme je vous l'ai dit, il faut
17 admettre qu'au Québec, il y a une situation de
18 discrimination raciale ou de racisme systémique.
19 Pas juste au Québec, mais au Canada également. La
20 Loi sur les Indiens, une loi fondée sur la race,
21 Monsieur le Commissaire. Il n'y a pas de loi sur
22 les Haïtiens, il n'y a pas de loi sur les Québécois,
23 il n'y a pas de Loi sur les Juifs, il n'y a pas de
24 Loi sur les Musulmans. Mais il y a une Loi sur les
25 Indiens, *the Indian Act*.

1 J'espère... j'espère que les gens qui nous écoutent,
2 O.K., comprennent ou voient l'importance de cette
3 situation-là qui est patente pour moi comme
4 autochtone. Mais qui ne peut... qui est, pour des
5 gens de la société québécoise, de la société
6 dominante, peuvent ne pas voir à raison du fait
7 qu'ils trouvent ça normal de voir ces pratiques,
8 traditions, continuées qui sont d'apparence neutre,
9 mais qui visent à marginaliser, stigmatiser,
10 pénaliser, porter préjudice, isoler un groupe
11 particulier dans la société québécoise, dans la
12 société canadienne, c'est-à-dire nous, les
13 Autochtones.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Maître Boucher, est-ce que vous avez des questions?

16 **ME MARIE-PAULE BOUCHER :**

17 Je n'aurai pas de questions, Monsieur le
18 Commissaire.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Il n'y a pas de questions? Maître Denis-Boileau, ça
21 faisait le tour de vos questions?

22 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 Oui, ça fait le tour.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Alors, arrive le moment où je vais vous remercier...

1 **ME ARMAND MACKENZIE :**

2 C'est moi qui vous remercie.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 ... d'avoir accepté notre invitation.

5 **ME ARMAND MACKENZIE :**

6 Ça fait plaisir.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 C'est... L'aspect justice a été moins traité... a
9 été moins traité jusqu'à maintenant, et ça
10 m'interpelle aussi étant donné que j'en ai vécu des
11 bouts du côté... pas du côté de la Côte-Nord, mais
12 du côté de l'Abitibi et du Nunavik.

13 C'est important d'y songer sérieusement, de
14 voir qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer.
15 Vous avez conté quelques anecdotes qui montrent
16 qu'il y a des failles dans le système, c'est clair.
17 Quand vous parliez de langue et des situations dans
18 lesquelles on pouvait se retrouver. Je pense qu'on
19 pourrait... vous auriez pu en raconter d'autres, je
20 suis persuadé. Et ce sont des choses auxquelles il
21 faut... sur lesquelles il faut se pencher. Je vous
22 remercie beaucoup et, dans vos réflexions, dans vos
23 moments libres, vous n'en avez peut-être pas
24 beaucoup, si vous avez des idées qui pourraient nous
25 être utiles...

1 **ME ARMAND MACKENZIE :**

2 (Inaudible).

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 ... sur des façons précises ou peut-être un peu plus
5 détaillées sur les façons de faire que vous pourriez
6 suggérer.

7 **ME ARMAND MACKENZIE :**

8 J'en parlerai avec mes collègues autochtones...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Oui, bien oui. Vous savez...

11 **ME ARMAND MACKENZIE :**

12 ... dans le domaine.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 ... on est à l'écoute. Bon, les juges écoutent,
15 essaient d'être sages, mais...

16 **ME ARMAND MACKENZIE :**

17 Peut-être que le ministère de la Justice pourrait
18 faire interpeller les avocats autochtones, faire une
19 réflexion là-dessus. Ce n'est pas... c'est très
20 facile. C'est-à-dire financer un colloque dans
21 lequel les... les avocats autochtones, les
22 praticiens autochtones, les juristes autochtones du
23 Québec réfléchissent sur cette situation, sur
24 cette... sur cette conception.

25 Alors moi, j'amène quelque chose et puis... et

1 puis c'est supporté, comme j'ai dit, par la
2 Déclaration des Nations Unies sur les droits des
3 peuples autochtones et Dieu sait que j'ai travaillé
4 sur cette Déclaration-là pendant vingt-cinq (25)
5 ans.

6 Et chaque point, chaque virgule, c'est une
7 déclaration, c'est un texte qui est très balancé,
8 mais c'est des éléments sur lesquels le... les
9 avocats autochtones pourraient réfléchir dans un
10 colloque et voir comment ils peuvent... Parce que
11 c'est en discutant qu'on peut trouver une forme,
12 c'est comme nos services de santé, on a voulu au
13 départ avoir des infirmières autochtones, former des
14 infirmières autochtones, des infirmiers autochtones.
15 Mais il a fallu concevoir aussi un service de santé
16 qui respecte les normes dans ce... dans ce domaine-
17 là.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Je serais intéressé d'en avoir plus et vous avez
20 sans doute des contacts. Je suis heureux d'entendre
21 qu'il y a de plus en plus de membres de votre nation
22 qui deviennent membres du Barreau qui... vous dites,
23 qui hésitent à travailler dans le milieu parce que
24 c'est, peut-être que je traduis mal, là, mais c'est
25 frustrant parfois et souvent.

1 **ME ARMAND MACKENZIE :**

2 Absolument.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 C'est sûr que si on peut contribuer, nous, à créer
5 un meilleur climat, à corriger des... corriger des
6 situations qui peuvent l'être. Évidemment, c'est
7 difficile de faire les choses en... de tout faire en
8 une (1) journée.

9 **ME ARMAND MACKENZIE :**

10 Bien oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Mais au moins d'essayer de faire ce qui peut être
13 fait rapidement, le plus rapidement possible. Et, à
14 ce sujet-là, bien...

15 **ME ARMAND MACKENZIE :**

16 C'est une vocation, hein.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Je vous invite à nous transmettre tout ce qui peut
19 vous venir à l'idée et inviter vos amis et vos
20 collègues à faire de même.

21 **ME ARMAND MACKENZIE :**

22 C'est une vocation. Les gens qui travaillent... les
23 gens autochtones qui travaillent dans le milieu, et
24 je n'en connais pas beaucoup, à travers le Canada,
25 là, et puis ici au Québec, qui travaillent, qui

1 continuent, qui poursuivent avec acharnement à
2 essayer d'améliorer la situation : il n'y en a pas
3 beaucoup et c'est une vocation, pareil comme la
4 prêtrise. Alors, c'est une vocation continue à
5 essayer de convertir des âmes.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Nous, on sent la mission de recueillir les souhaits
8 des gens qui ont cette vocation pour essayer de le
9 transposer.

10 **ME ARMAND MACKENZIE :**

11 Je vais leur en parler. Soyez-en certain.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bien, c'est gentil, j'apprécie. Je vous remercie
14 encore.

15 **ME ARMAND MACKENZIE :**

16 C'est un plaisir.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Je vais vous laisser aller. La journée avance, on
19 pourrait peut-être aller longtemps, mais...

20 **ME ARMAND MACKENZIE :**

21 Oui.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 ... je pense que je vais m'arrêter ici. Merci
24 beaucoup.

25 **ME ARMAND MACKENZIE :**

1 Merci beaucoup.

2 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 (Inaudible).

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Oui, vous allez coter...

6 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Je veux coter mes pièces. Donc, j'ai deux (2)
8 pièces à coter. Donc évidemment, le PowerPoint, là,
9 de monsieur Mackenzie. Puis évidemment, monsieur
10 Mackenzie, ses notes personnelles qu'il va nous
11 transmettre, là. Donc, Madame la Greffière si
12 pouvez juste nommer les numéros?

13 **LA GREFFIÈRE :**

14 P-146 (inaudible).

15 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

16 Donc, P-146, le PowerPoint.

17 - PIÈCE COTÉE P-146 -

18 **LA GREFFIÈRE :**

19 Oui.

20 **ME ARMAND MACKENZIE :**

21 Et je vais communiquer à la procureure mes notes que
22 je vous ai lues.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 C'est gentil.

25 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 **ME ARMAND MACKENZIE :**

2 Merci.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Alors, on ajourne à lundi matin, neuf heures trente
5 (09 h 30)?

6 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Oui, est-ce que c'est correct pour... Ah, O.K.

8 **LA GREFFIÈRE :**

9 Oui.

10 **ME MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 Donc, oui. Lundi matin, neuf heures trente (09 h
12 30) où on entendra Anne Fournier, une avocate et
13 experte qui parlera de protection de la jeunesse,
14 justement.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Peut-être que madame Volant va être intéressée à...
17 Alors, bonne journée.

18 **ME ARMAND MACKENZIE :**

19 Merci. Bonne journée à vous également. Merci.

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 Veuillez vous lever.

22 -----

23

24

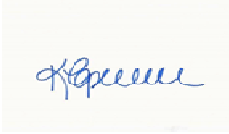
25

26

1 Nous soussignées, **Karine Laperrière** et **Gabrielle Boyer**,
2 sténographes officielles, certifions que les pages qui
3 précèdent sont et contiennent la transcription exacte et
4 fidèle des notes recueillies au moyen de
5 l'enregistrement mécanique, le tout hors de notre
6 contrôle et au meilleur de la qualité dudit
7 enregistrement, le tout conformément à la loi;

8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19

Et nous avons signé :



Karine Laperrière, s.o., o.c.r.



Gabrielle Boyer, s.o.